



N'GUESSAN N. Laurence
Contrôleur Budgétaire
Institut National Polytechnique
HOUPHOUËT-BOIGNY
MOUSSOUKRO

MARCHE N° : **e-001** /INP-HB /UCP-CEA VALOPRO /2023

OBJET : SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRAL DU CEA VALOPRO

TYPE DE CONTRAT : SERVICES DE CONSULTANTS

PASSE PAR : la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)

Titulaire : Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE,	
Adresse : Siège social 14 Rue 6.66 Pissy - 88 BP 11020 Ouagadougou 08, Tél : (226) 25 34 21 53 / ardi@fasonet.bf	
Montant en F CFA (HT): 72 440 000 F CFA	
Cautionnement définitif en FCFA : Néant	Délai des prestations : 3 mois
Identifiant Financier Unique : 00004209A	Registre de commerce : N° BF OUA 2006 B 1271
Intitulé du compte : ARDI - ARCHITECTES	
Code Banque : BF084	
Code guichet : 01004	
Numéro de compte : 001055250006	
Clé RIB : 85	
Domiciliation : BANK OF AFRICA - BURKINA FASO	
Avance de démarrage : (15%) : 10 866 000 F CFA	
Imputation Budgétaire : 622200	

Sources de Financement	Trésor (CI)	Dons	Emprunts
- AFD-CCI 179 01 T			72 440 000 F CFA
Engagement couvrant les périodes suivantes:	Sur Trésor (CI)	Sur Crédit	Sur Emprunts
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2023			72 440 000 F CFA

Pièces Constitutives du Contrat

- (1) Le Contrat
- (2) les Conditions générales du Contrat ;
- (3) les Conditions particulières du Contrat ;
- (4) les Annexes

Septembre 2023

**CONTRAT POUR
SERVICES DE CONSULTANTS**

Contrat à rémunération forfaitaire

passé entre

**TITRE DU PROJET : CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR LA VALORISATION
DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE**

et

**GROUPEMENT ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE
08 BP 11020 OUAGADOUGOU 08
Tel : 00 (226) 25 34 21 53**

Date : Septembre 2023

Table des matières

I – CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT	6
A. Dispositions Générales	6
B. Commencement, Achèvement, Amendement et Résiliation du Contrat	7
C. Obligations du Consultant	11
D. Personnel du Consultant et Sous-Traitants	14
E. Obligations du Client	16
F. Paiements versés au Consultant	17
G. Equité et Bonne Foi	19
H. Règlement des différends	19
ANNEXE 1 – Règles de l'AFD – Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale	21
ANNEXE 2 – Critères d'Eligibilité	23
II – CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT	25
III - ANNEXES	33
ANNEXE A – Termes de référence	34
ANNEXE B – Proposition technique du Consultant incluant sa méthodologie et le Personnel-clé	46
ANNEXE C – Prix du Contrat	55
ANNEXE D – Formulaire de Garantie de Remboursement de l'Avance	57

Contrat

REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent contrat (intitulé ci-après le "**Contrat**") est passé le _____,

Entre, d'une part,

Le Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des Déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) / l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET BOIGNY (INP-HB), représenté par son Directeur Général **Monsieur Moussa Abdul Kader DIABY**, ayant son siège à Yamoussoukro, ayant pouvoir à cet effet, (ci-après dénommé le "Client")

Et,

D'autre part,

Le Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE, représenté par Monsieur **KOBIANE Vincent Armand, Mandataire du groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE**, ayant son siège social à Ouagadougou, 14 Rue 6.66 Pissy, 08 BP 11020 Ouagadougou 08; **Tél : (+226) 25 34 21 53; E-mail : ardi@fasonet.bf**; (Ci-après appelé le "Consultant").

ATTENDU QUE :

1. Le Client a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans les Termes de référence repris dans l'**Annexe A** au Contrat (ci-après intitulées les "**Services**") ;
2. Le Consultant, ayant démontré au Client qu'il a la capacité professionnelle, l'expertise et les ressources techniques requises, a convenu d'exécuter les Services conformément aux termes et conditions arrêtés au Contrat ;
3. Le Client a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (appelée ci-après l'"**AFD**") en vue de contribuer au financement du coût des Services et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour régler les paiements autorisés dans le cadre du Contrat, étant entendu (i) que les paiements effectués par l'AFD ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de l'AFD, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'accord de financement entre le Client et l'AFD, et (iii) qu'aucune partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur le financement.

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme partie intégrante du Contrat :
 - a) Les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 (Règles de l'AFD - Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité environnementale et sociale) et l'Annexe 2 (Critères d'Eligibilité).
 - b) Les Conditions particulières du Contrat.
 - c) Les Annexes :
 - Annexe A : Termes de référence ;
 - Annexe B : Proposition technique du Consultant (incluant la Déclaration d'Intégrité signée) ;
 - Annexe C : Prix du contrat ;
 - Annexe D : Formulaire de garantie bancaire pour le remboursement de l'avance.

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat, les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1, l'Annexe 2, l'Annexe A, l'Annexe B, l'Annexe C et l'Annexe D. Toute référence audit Contrat s'entendra comme incluant, à moins que le contexte ne le permette pas, la référence aux Annexes.

2. Les droits et obligations respectifs du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat, en particulier :
 - a) Le Consultant fournira les Services conformément aux conditions du Contrat ; et
 - b) Le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au Contrat ont signé celui-ci en leurs noms respectifs le jour et l'an ci-dessus :

Signé le... 04 SEPT 2023

Signé le... 21 SEPT 2023

Le Mandataire du Groupement

Le Directeur Général de l'INP-HB



M. KOBIANE Vincent Armand



M. Moussa A. Kader DIABY

I – CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

A. Dispositions Générales

1 Définitions

- 1.1 A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent contrat, les termes ci-après ont les significations suivantes :
- a) "**AFD**" désigne l'Agence Française de Développement (AFD).
 - b) "**Autre personnel**" désigne un ou des professionnels fournis par le Consultant ou un Sous-traitant, affectés à la réalisation des Services en tout ou partie dans le cadre du Contrat.
 - c) "**Client**" désigne l'agence d'exécution avec laquelle le Consultant sélectionné signe le Contrat de prestation des Services.
 - d) "**CGC**" désigne les Conditions générales du Contrat.
 - e) "**CPC**" désigne les Conditions particulières du Contrat, qui permettent de modifier ou de compléter les CGC.
 - f) "**Consultant**" désigne toute entité publique ou privée qui fournit les prestations au Client en vertu du Contrat.
 - g) "**Contrat**" désigne le présent Contrat signé par les Parties ainsi que tous les documents joints stipulés à l'Article 1 du Modèle de Contrat, à savoir les Conditions générales du Contrat (**CGC**), les Conditions particulières (**CPC**) et les Annexes.
 - h) "**Date d'entrée en vigueur**" désigne la date à laquelle le Contrat entrera en vigueur, conformément à l'Article 11 des CGC.
 - i) "**Droit applicable**" désigne les lois et la réglementation applicables dans le pays du Client ou dans tout autre pays indiqué dans les **Conditions particulières du Contrat (CPC)**.
 - j) "**Groupement**" désigne une association formelle ou informelle disposant, ou non, d'une personnalité juridique distincte de celle des membres le constituant, de plus d'un Consultant, dans lequel un des membres, appelé mandataire, représente tous les membres du Groupement, et qui est conjointement et solidairement responsable de l'exécution du Contrat vis-à-vis du Client.
 - k) "**Jour**" désigne une journée calendaire sauf indication contraire.
 - l) "**Monnaie étrangère**" désigne toute monnaie autre que celle du pays du Client.
 - m) "**Monnaie nationale**" désigne la monnaie du pays du Client.
 - n) "**Partie**" désigne le Client ou le Consultant, selon le cas ; et, "**Parties**" désigne le Client et le Consultant.
 - o) "**Personnel**" désigne collectivement le Personnel-clé, les Autres personnels du Consultant, des Sous-traitants ou membres du Groupement, affecté par le Consultant pour la réalisation des Services ou une partie de ceux-ci dans le cadre du Contrat.
 - p) "**Personnel-clé**" désigne un ou des experts fournis par le Consultant, dont les qualifications professionnelles, le savoir-faire, les connaissances et l'expérience sont essentielles à la

réalisation des Services dans le cadre du Contrat, et dont les CV sont pris en compte pour l'évaluation technique de la Proposition du Consultant.

q) "Services" désigne le travail à exécuter par le Consultant en vertu du Contrat, décrit dans les **Annexes A et B** du Contrat.

r) "Sous-traitant" désigne toute personne physique ou morale avec laquelle le Consultant passe un accord de sous-traitance d'une partie des Services, le Consultant conservant la responsabilité entière de l'exécution du Contrat.

- | | | | |
|-----------|---|------|--|
| 2 | Relations entre les Parties | 2.1 | Aucune disposition figurant au Contrat ne peut être interprétée comme créant une relation de commettant à préposé, ou établissant un lien de subordination d'employé à employeur entre le Client et le Consultant. Dans le cadre du Contrat, le Personnel exécutant les Services dépend totalement du Consultant et du Sous-traitant, le cas échéant, lesquels sont entièrement responsables des Services exécutées par ces derniers ou en leur nom. |
| 3 | Droit applicable au Contrat | 3.1 | Le Contrat, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les Parties seront régies par le Droit applicable. |
| 4 | Langue | 4.1 | Le Contrat a été rédigé dans la langue indiquée dans les CPC , qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à la signification ou à l'interprétation du Contrat. |
| 5 | Titres | 5.1 | Les titres ne limiteront, ne modifieront, ni n'affecteront en rien la signification du Contrat. |
| 6 | Notifications | 6.1 | Toute notification nécessaire ou permise en vertu du Contrat devra l'être sous forme écrite, dans la langue indiquée à l'Article 4 des CGC . Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été faite lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée à cette Partie à l'adresse indiquée dans les CPC . |
| | | 6.2 | Une Partie peut changer son adresse aux fins de notification en donnant à l'autre partie notification écrite envoyée à l'adresse indiquée dans les CPC . |
| 7 | Lieux | 7.1 | Les Services sont exécutés sur les lieux indiqués à l'Annexe A jointe et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en des lieux que le Client approuvera, dans son pays ou à l'étranger. |
| 8 | Autorité du mandataire | 8.1 | Si le Consultant est constitué par un Groupement de plus d'une entité, les membres autorisent par la présente l'entité mandataire indiquée dans les CPC à exercer en leur nom tous les droits, et remplir toutes les obligations envers le Client en vertu du Contrat et à recevoir, notamment, les instructions et les paiements effectués par le Client. |
| 9 | Représentants autorisés | 9.1 | Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi en vertu du Contrat par le Client ou par le Consultant, pourra l'être par les représentants désignés dans les CPC . |
| 10 | Fraude et corruption, responsabilité environnementale et sociale | 10.1 | L'AFD exige le respect de ses règles concernant la fraude et la corruption, et la responsabilité environnementale et sociale tels que décrits dans l' Annexe 1 des CGC . |

B. Commencement, Achèvement, Amendement et Résiliation du Contrat

- 11 Entrée en vigueur du Contrat** 11.1 Le Contrat entrera en vigueur à la date ("Date d'entrée en vigueur") de la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services. Cette notification confirmera que les conditions d'entrée en vigueur du Contrat, le cas échéant, énumérées dans les **CPC** ont été remplies.
- 12 Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur** 12.1 Si le Contrat n'est pas entré en vigueur dans les délais indiqués dans les **CPC** à partir de la date du Contrat signé par les Parties, chacune des Parties peut, vingt-deux (22) jours au moins après notification écrite adressée à l'autre Partie, déclarer le Contrat nul et non avenue, auquel cas aucune Partie ne pourra introduire de réclamation en vertu de ce Contrat envers l'autre Partie.
- 13 Commencement des Services** 13.1 Le Consultant confirmera la disponibilité des Personnels-clé et commencera l'exécution des Services au plus tard à la Date d'entrée en vigueur indiquée dans les **CPC**.
- 14 Achèvement du Contrat** 14.1 A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de l'Article 19 ci-après, le Contrat prendra fin à l'issue de la période indiquée dans les **CPC**.
- 15 Contrat formant un tout** 15.1 Le Contrat contient toutes les provisions, dispositions et engagements convenus entre les Parties. Aucun agent ou représentant de l'une ou l'autre des Parties n'a le pouvoir de faire de déclaration, engagement, promesse, ou accord qui ne soit contenu dans le Contrat ; les Parties ne peuvent être ni liées par, ni tenues responsables, de tels engagements, déclarations, promesses ou accords.
- 16 Avenants** 16.1 Aucun avenant aux termes et conditions du Contrat, y compris des modifications portées à l'étendue des Services, ne pourra être mis en œuvre sans accord écrit entre les Parties. Toutefois, chaque Partie évaluera dûment toute proposition de modification ou de changement présentée par l'autre Partie.
- 16.2 Les Parties reconnaissent que le consentement préalable et écrit de l'AFD est requis en cas de toute modification majeure au Contrat.
- 17 Force Majeure** 17.1 Définitions :
- 17.1.1 Aux fins du Contrat, "**Force Majeure**" signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie, qui n'est pas prévisible, qui est inévitable et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être considérée comme étant impossible dans de telles circonstances ; les cas de Force Majeure comprennent, mais ne sont pas limités à : guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, inondations ou autres catastrophes naturelles, confiscations, ou Fait du prince.
- 17.1.2 Ne constituent pas des cas de Force Majeure : (i) les événements résultant d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des Parties, d'un de ses Personnels ou d'un de ses Sous-traitants, agents ou employés; (ii) les événements qu'une Partie agissant avec diligence aurait été susceptible de prendre en considération au moment de la conclusion du Contrat et d'éviter ou de surmonter dans l'exécution de ses obligations contractuelles.
- 17.1.3 L'insuffisance de fonds et le défaut de paiement ne constituent pas des cas de Force Majeure.

17.2 Non-rupture du Contrat :

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture du Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de Force Majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation a pris toutes précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du Contrat.

17.3 Dispositions à prendre :

17.3.1 Une Partie faisant face à un cas de Force Majeure doit continuer de s'acquitter, dans toute la mesure du possible, de ses obligations en vertu du Contrat et doit prendre toutes les dispositions raisonnables pour minimiser les conséquences de tout cas de Force Majeure.

17.3.2 Une Partie affectée par un cas de Force Majeure doit en avvertir l'autre Partie dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours après l'apparition de l'événement ; apporter la preuve de l'existence et de la cause de cet événement ; et de la même façon notifier dans les plus brefs délais le retour à des conditions normales.

17.3.3 Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de Force Majeure.

17.3.4 Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter les Services à la suite d'un cas de Force Majeure, le Consultant, sur instructions du Client, doit :

- a) cesser ses activités et démobiliser, auquel cas il sera remboursé des coûts raisonnables et nécessaires encourus et de ceux afférents à la reprise des Services si le Client l'exige, ou
- b) continuer l'exécution des Services autant que faire se peut, auquel cas, le Consultant continuera d'être rémunéré conformément aux termes du Contrat ; il sera également remboursé dans une limite raisonnable pour les frais nécessaires encourus.

17.3.5 En cas de désaccord entre les Parties quant à l'existence ou à la gravité d'un cas de Force Majeure, le différend sera tranché conformément aux dispositions des Articles 48 et 49 des CGC.

18 Suspension

18.1 Le Client peut arrêter tous paiements au Consultant en lui envoyant une lettre de notification de suspension si le Consultant manque de s'acquitter de ses obligations contractuelles, y compris la fourniture des Services. Cette lettre de notification de suspension (i) précisera la nature du manquement et (ii) demandera au Consultant d'expliquer la raison du manquement et de chercher à y remédier dans une période ne dépassant pas trente (30) jours après la réception de la notification de suspension par le Consultant.

19 Résiliation

Le Contrat peut être résilié par l'une quelconque des parties dans les conditions ci-après :

19.1 Par le Client :

19.1.1 Le Client a le droit de résilier le Contrat à la suite de l'un quelconque des événements indiqués aux paragraphes (a) à (f) du présent Article. Dans un tel cas, le Client remettra une notification écrite d'un délai minimum de trente (30) jours au Consultant dans le cas des événements visés sous (a) à (d), de soixante (60) jours dans le cas des événements visés sous (e) et de cinq (5) jours dans le cas des événements visés sous (f) :

- a) Si le Consultant ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles, suivant une notification de suspension conforme aux dispositions de l'Article 18 ci-dessus ;
- b) Si le Consultant (ou, si le Consultant est constitué en Groupement, l'un de ses membres) fait faillite ou entre en règlement judiciaire, en liquidation ou redressement judiciaire, que ce soit volontairement ou non ;
- c) Si le Consultant ne se conforme pas à la décision finale prise à la suite d'une procédure d'arbitrage engagée conformément aux dispositions de l'Article 49.1 ci-après ;
- d) Si, après un cas de Force Majeure, le Consultant est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie importante des Services pendant une période supérieure à soixante (60) jours ;
- e) Si le Client, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le Contrat ;
- f) Si le Consultant manque à confirmer la disponibilité du Personnel-clé.

19.1.2 En outre, si le Client établit que le Consultant s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses lors de l'obtention ou lors de l'exécution du Contrat, le Client a le droit de résilier le Contrat après notification écrite de quatorze (14) jours au Consultant.

19.2 Par le Consultant :

Le Consultant a le droit de résilier le Contrat, par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours suivant l'apparition de l'un des cas décrits aux paragraphes (a) à (d) ci-après :

- a) si le Client ne règle pas, dans les quarante-cinq (45) jours suivant réception de la notification écrite du Consultant d'un retard de paiement, les sommes qui sont dues au Consultant, conformément aux dispositions du Contrat, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de l'Article 49.1 ci-après ;
- b) si, à la suite d'un cas de Force Majeure, le Consultant se trouve dans l'incapacité d'exécuter une partie importante des Services pendant une période d'au moins soixante (60) jours ;
- c) si le Client ne se conforme pas à la décision finale prise suite à une procédure d'arbitrage conduite conformément aux dispositions de l'Article 49.1 ci-après ; ou
- d) si le Client a manqué à ses obligations contractuelles et n'y a pas remédié dans un délai de quarante-cinq (45) jours (ou tout délai additionnel que le Consultant aurait accepté par écrit) après

réception de la notification faite par le Consultant de ce manquement.

19.3 Cessation des droits et obligations :

Tous droits et obligations contractuelles des Parties cesseront à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions des Articles 12 ou 19 des CGC, ou à l'achèvement du Contrat conformément aux dispositions de l'Article 14 des CGC, à l'exception (i) des droits et obligations qui pourraient demeurer à la date de résiliation ou d'achèvement du Contrat, (ii) de l'obligation de réserve définie dans l'Article 22 ci-après, (iii) de l'obligation qu'a le Consultant d'autoriser l'inspection, la copie et la vérification des comptes et écritures, conformément à l'Article 25 ci-après, et (iv) des droits qu'une Partie pourrait conserver conformément aux dispositions du Droit applicable.

19.4 Cessation des Services :

Sur résiliation du Contrat par notification de l'une des Parties à l'autre conformément aux dispositions des Articles 19.1 ou 19.2 ci-dessus, le Consultant devra, dès l'envoi ou la réception de cette notification, prendre les mesures permettant de conclure au mieux les Services et tenter de restreindre dans toute la mesure du possible les dépenses correspondantes. En ce qui concerne les documents préparés par le Consultant, et les équipements et autres contributions du Client, le Consultant procédera comme indiqué aux Articles 27 et 28 ci-après.

19.5 Paiement à la suite de la résiliation :

Après la résiliation du Contrat, le Client règlera au Consultant les sommes suivantes :

- a) la rémunération due conformément aux dispositions de l'Article 42 ci-après au titre des Services qui auront été effectuées de manière satisfaisante jusqu'à la date de résiliation ; les autres dépenses et, dans le cas de Contrats à prix unitaires (temps passé), les remboursables, conformément aux dispositions de l'Article 42 au titre de dépenses effectivement encourues avant la Date d'entrée en vigueur de la résiliation ; et
- b) dans les cas de résiliation définis dans les paragraphes (d) à (e) de l'Article 19.1.1 ci-dessus, le remboursement dans une limite raisonnable des dépenses résultant de la conclusion rapide et en bon ordre du Contrat, ainsi que des dépenses de rapatriement du personnel du Consultant.

C. Obligations du Consultant

20 Disposition générales 20.1 Normes de réalisation :

20.1.1 Le Consultant exécutera les Services et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux règles de l'art ; pratiquera une saine gestion ; utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces. Dans le cadre de l'exécution du Contrat ou des Services, le Consultant se comportera toujours en conseiller loyal du Client, et défendra en toute circonstance les intérêts légitimes du Client dans ses rapports avec les tiers.

20.1.2 Le Consultant emploiera et fournira le Personnel et ses Sous-traitants, disposant des qualifications et de l'expérience nécessaires pour la réalisation des Services.

20.1.3 Le Consultant peut sous-traiter une partie des Services sous la condition expresse que les Personnels-clé et ses Sous-traitants aient été approuvés par le Client au préalable. Indépendamment d'une telle approbation, le Consultant demeure entièrement responsable pour la réalisation des Services. Le Consultant ne peut pas sous-traiter la totalité des Services.

20.2 Droit applicable aux Services :

20.2.1 Le Consultant exécutera les Services conformément au Droit applicable et prendra toutes les mesures pour que ses Sous-traitants et le Personnel du Consultant respectent ce Droit applicable.

20.2.2 Durant l'exécution du Contrat, le Consultant se conformera aux interdictions réglementaires d'importation de biens et services dans le pays du Client.

20.2.3 Le Client fera connaître par écrit au Consultant les coutumes locales qu'il devra respecter.

21 Conflits d'intérêts

21.1 Le Consultant défendra avant tout les intérêts du Client sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future et évitera strictement tout conflit d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société.

21.2 Commissions, rabais, etc. :

21.2.1 La rémunération du Consultant, qui sera versée conformément aux dispositions des Articles 41 à 46 des CGC, constituera la seule rémunération versée au titre du Contrat et, sous réserve des dispositions de l'Article 21.3 ci-après, le Consultant n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du Contrat ou dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et s'efforcera à ce que son Personnel et ses agents, ainsi que ses Sous-traitants et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

21.2.2 Si, dans le cadre de l'exécution de ses Services, le Consultant est chargé de conseiller le Client en matière d'achat de fournitures, équipements, travaux, prestations intellectuelles (consultants) ou autres prestations de services, il se conformera aux règles sur la passation des marchés du Client et exercera en toutes circonstances ses responsabilités de façon à protéger au mieux les intérêts du Client. Tout rabais ou commission obtenu par le Consultant dans l'exercice de ses responsabilités en matière de passation des marchés sera crédité au Client.

21.3 Non-participation du Consultant et de ses affiliés à certaines activités :

Sauf mention contraire dans les CPC, une entreprise qui a été engagée par le Client pour réaliser des travaux ou fournir des biens, d'équipements ou des services (autres que les services de consultants) pour un projet, et toutes les entreprises qui lui sont Affiliées, ne pourront fournir des services de consultants relatifs à ces biens, équipements, travaux ou services.

- 21.4 Interdiction d'activités incompatibles :
- Le Consultant, et sous sa responsabilité ses Sous-traitants et leur personnel, ne devront pas s'engager, directement ou indirectement dans des activités commerciales ou professionnelles qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées en vertu du Contrat.
- 21.5 Obligation de signaler les activités conflictuelles :
- Le Consultant, et sous sa responsabilité son Personnel et ses Sous-traitants, ont l'obligation de signaler au Client toute situation réelle ou potentielle de conflit qui a un impact sur leur capacité à servir au mieux les intérêts du Client, ou qui pourrait être perçue comme telle. Tout manquement à signaler une telle situation peut conduire à la résiliation du Contrat.
- 22 Obligation de réserve** 22.1 Le Consultant et son Personnel s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Services ni les recommandations formulées lors de l'exécution des Services ou qui en découleraient sans autorisation préalable écrite du Client.
- 23 Responsabilité du Consultant** 23.1 Sous réserve des dispositions supplémentaires qui peuvent figurer dans les **CPC**, les responsabilités du Consultant en vertu du Contrat sont celles prévues par le Droit applicable.
- 24 Assurance à la charge du Consultant** 24.1 Le Consultant (i) prendra et maintiendra, et fera en sorte que ses Sous-traitants prennent et maintiennent à ses frais (ou aux frais des Sous-traitants, le cas échéant), mais conformément aux termes et conditions approuvés par le Client, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans les **CPC**, et (ii) à la demande du Client, lui fournira la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées. Le Consultant devra prendre cette assurance avant le commencement des Services comme indiqué à l'Article 13 ci-avant.
- 25 Comptabilité, inspection et audit** 25.1 Le Consultant tiendra à jour et de façon systématique la comptabilité et la documentation relative aux Services, selon des principes de comptabilité généralement reconnus, et sous une forme suffisamment détaillée pour permettre d'identifier clairement toutes les dépenses et coûts, et la base sur laquelle ils ont été calculés ; il veillera à ce que ses sous-traitants agissent de la même manière.
- 25.2 Le Consultant autorisera l'inspection périodique par l'AFD ou par ses représentants du site du projet et l'examen de la comptabilité et la documentation relative aux Services et à la soumission de la Proposition relative audits Services, et accordera la possibilité aux auditeurs désignés par l'AFD de vérifier ladite comptabilité et lesdits documents, si l'AFD en fait la demande. L'attention du Consultant est attirée sur l'Article 10 ci-avant qui stipule, entre autres, que le fait d'entraver l'exercice par l'AFD de son droit d'examen et de vérification tel que prévu par le présent Article constitue une pratique interdite pouvant conduire à la résiliation du Contrat.
- 26 Obligations en matière de rapports** 26.1 Le Consultant fournira au Client les rapports et documents indiqués dans l'**Annexe A** ci-jointe, dans la forme, les délais et selon les quantités indiquées dans cette Annexe.
- 27 Propriété des documents préparés par le Consultant** 27.1 Sauf disposition contraire stipulée dans les **CPC**, tous les rapports et renseignements se rapportant aux Services, cartes, plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, et tous matériaux collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du

Client en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du Client. Le Consultant les remettra au Client avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels mais il ne pourra pas faire usage de ceux-ci pour des motifs sans relation avec le Contrat sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du Client.

27.2 Si le Consultant doit passer un accord de brevet avec des tiers pour la conception de ces plans, dessins, spécifications, bases de données, autres documents et logiciels, il devra obtenir l'approbation écrite préalable du Client qui aura le droit, à sa discrétion, de demander à recouvrer le coût des dépenses encourues pour le développement des programmes concernés. Toutes autres restrictions pouvant concerner l'utilisation de ces documents et logiciels à une date ultérieure seront, le cas échéant, indiquées dans les **CPC**.

28 Equipements, véhicules et fournitures

28.1 Les équipements, véhicules et fournitures mis à la disposition du Consultant par le Client ou achetés en tout ou en partie grâce à des fonds fournis par le Client, seront propriété du Client et seront marqués en conséquence. Sur résiliation du contrat ou à son achèvement, le Consultant remettra au Client un inventaire de ces équipements, véhicules et fournitures et les traitera conformément aux instructions du Client. Le Consultant, sauf instructions écrites contraires du Client, prendra une assurance pour les équipements, véhicules et fournitures qui restera valable aussi longtemps que ces biens resteront en sa possession, aux frais du Client et pour un montant égal à leur valeur de remplacement.

28.2 Les équipements et fournitures importés par le Consultant et son Personnel dans le pays du Client et utilisés soit aux fins de la mission ou aux fins d'usage personnel resteront propriété du Consultant ou de son Personnel, selon le cas.

D. Personnel du Consultant et Sous-Traitants

29 Description du Personnel-clé

29.1 Les titres, les descriptions de postes, les qualifications minimales et la durée estimative d'engagement nécessaire à l'exécution des Services pour les membres clé du Personnel-clé du Consultant sont décrits dans l'**Annexe B**.

29.2 En cas de Contrat à prix unitaires (temps passé) et si nécessaire pour se conformer aux dispositions de l'Article 20.1 des CGC, le Consultant pourra ajuster la durée estimative d'engagement du Personnel clé indiquée dans l'**Annexe B**, par notification écrite au Client, à la condition que (i) ces ajustements ne modifient pas la durée prévue d'engagement d'un des experts individuels de plus de 10%, ou de plus d'une semaine, la durée la plus longue étant retenue, et (ii) la totalité de ces ajustements ne fasse pas dépasser les plafonds fixés à l'Article 41.1 des CGC.

29.3 En cas de Contrat à prix unitaires (temps passé) et s'il est demandé des tâches additionnelles au-delà des Services définis à l'**Annexe A**, la durée estimative d'engagement du Personnel-clé pourra être prolongée par accord écrit entre le Client et le Consultant. Si cette prolongation conduit à un dépassement des plafonds fixés à l'Article 41.1 des CGC, les Parties signeront un avenant au Contrat.

30 Remplacement de Personnel-clé

30.1 Sauf dans le cas où le Client donne son accord par écrit, aucun changement ne sera apporté au Personnel-clé.

- 30.2 Nonobstant ce qui précède, le remplacement de Personnel-clé durant l'exécution du Contrat ne pourra être envisagé qu'après demande écrite formulée par le Consultant et pour des raisons indépendantes de la volonté du Consultant, notamment décès ou incapacité pour raisons médicales. Dans un tel cas, aux fins de remplacement, le Consultant fournira une personne de qualification égale ou supérieure, au même taux de rémunération.
- 31 Approbation pour des Personnels-clé additionnels**
- 31.1 Si durant l'exécution du Contrat, il s'avère nécessaire de mobiliser du Personnel-clé additionnel pour la réalisation des Services, le Consultant soumettra pour examen et approbation par le Client, son curriculum vitae. Si le Client ne formule pas d'objection motivée par écrit dans les vingt-deux (22) jours suivant la date où il aura reçu le curriculum vitae, ce Personnel-clé sera considéré comme étant approuvé par le Client.
- 31.2 En cas de Contrat à prix unitaires (temps passé), le taux de rémunération applicable aux Personnels clé additionnels sera basé sur les taux des autres Personnels clé qui ont le même niveau de qualification et d'expérience.
- 32 Retrait de Personnel ou de Sous-traitant**
- 32.1 Si le Client découvre qu'un des membres du Personnel ou Sous-traitant s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou si le Client établit qu'un des membres du Personnel ou un Sous-traitant s'est livré à la corruption ou à des pratiques frauduleuses lors de l'exécution des Services, le Consultant doit pourvoir immédiatement à son remplacement, sur demande écrite du Client.
- 32.2 Si le Client estime qu'un des membres du Personnel ou Sous-traitant n'a pas la compétence nécessaire ou se révèle incapable de remplir ses fonctions, il a le droit de demander son remplacement, en en spécifiant les motifs.
- 32.3 Tout remplacement de Personnel ou Sous-traitant doit être effectué par un remplaçant dont les qualifications et l'expérience sont au moins équivalentes à celles du Personnel remplacé, et devront être acceptables au Client.
- 33 Remplacement ou retrait de Personnel – conséquences sur les paiements**
- 33.1 En cas de Contrat à prix unitaires (temps passé), à moins que le Client n'en ait convenu autrement, (i) le Consultant prendra à sa charge tous les frais additionnels de voyage et autres résultant du retrait et/ou remplacement, et (ii) la rémunération versée au titre de chaque membre du Personnel de remplacement ne saura dépasser la rémunération qui aurait été versée au membre du Personnel qui a été remplacé.
- 33.2 Dans le cas d'un Contrat à rémunération forfaitaire, le Consultant prendra à sa charge tous les frais de voyage et autres résultant du retrait et/ou remplacement de Personnels-clé.
- 34 Heures ouvrables, heures supplémentaires, congés, etc. (Contrat au temps passé uniquement)**
- 34.1 Les heures ouvrables et les jours fériés applicables au Personnel sont indiqués dans l'**Annexe A**. Pour prendre en compte les délais de route vers le pays du Client ou en provenance de ce pays, le Personnel qui exécutera les Services dans le pays du Client sera réputé avoir commencé (ou terminé) les Services le nombre de jours avant son arrivée ou après son départ du pays du Client indiqué dans l'**Annexe A**.
- 34.2 Le Personnel n'aura pas le droit d'être payé en heures supplémentaires, ni de bénéficier de congés maladie ou de vacances, sauf dans les cas définis à l'**Annexe A** ; la rémunération du Consultant sera réputée couvrir ces heures, congés de maladie ou vacances.

- 34.3 Les congés pris par le Personnel seront sujets à agrément préalable du Consultant qui s'assurera que les absences pour congé ne risquent pas de retarder le déroulement et le suivi des Services.

E. Obligations du Client

- 35 Assistance et exonérations**
- 35.1 Sauf indication contraire dans les CPC, le Client fera son possible pour :
- a) assister le Consultant pour obtenir les permis de travail et autres documents qui lui sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Services ;
 - b) assister le Consultant pour obtenir rapidement pour son Personnel et, le cas échéant, leurs familles, les visas d'entrée et de sortie, les permis de résidence, et tous autres documents requis pour leur séjour dans le pays du Client durant l'exécution des Services ;
 - c) faciliter le dédouanement des biens nécessaires à l'exécution des Services et des effets personnels appartenant au Personnel et à leurs familles ;
 - d) donner aux agents et représentants officiels de l'Etat les instructions et informations nécessaires à l'exécution rapide et efficace des Services ;
 - e) assister le Consultant, ses Sous-traitants et leur Personnel pour obtenir, conformément aux dispositions du Droit applicable, une exonération de toute obligation d'enregistrement, ou toute autorisation d'exercer leur profession en société ou à titre individuel dans le pays du Client ;
 - f) assister le Consultant, ses Sous-traitants et leur Personnel, conformément aux dispositions du Droit applicable, à obtenir les autorisations d'importer dans le pays du Client des montants en Monnaie étrangère raisonnables au titre de l'exécution des Services et des besoins personnels du Personnel, et de réexporter les montants en Monnaie étrangère qui auront été versés au Personnel au titre de l'exécution des Services ; et
 - g) accorder au Consultant toute autre assistance indiquée, le cas échéant, dans les CPC.
- 36 Accès au site du Projet**
- 36.1 Le Client garantit au Consultant l'accès libre, gratuit et sans contrainte aux sites dont l'accès est nécessaire pour l'exécution des Services. Le Client sera responsable de tous dommages au Consultant, à ses Sous-traitants et à son Personnel qui pourraient résulter de leur présence sur ces sites, à moins que ces dommages ne soient la conséquence d'un manquement ou de la négligence du Consultant, de ses Sous-traitants ou leur Personnel.
- 37 Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes**
- 37.1 Si, après la date de signature du Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes dans le pays du Client est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts à la charge du Consultant au titre de l'exécution des Services, la rémunération et les autres dépenses payables au Consultant seront réputés augmenter ou diminuer en conséquence, et les montants maxima figurant à l'Article 41.1 des CGC seront ajustés en conséquence.
- 38 Services, installations et propriétés du Client**
- 38.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition du Consultant et du Personnel, aux fins de l'exécution des Services, les services, installations et équipements indiqués à l'Annexe A aux dates et selon les modalités figurant à ladite Annexe.

- 38.2 Si ces services, installations et équipements ne peuvent être mis à la disposition du Consultant aux dates et selon les modalités prévues à l'**Annexe A**, les Parties se mettront d'accord sur (i) le délai supplémentaire accordé au Consultant pour l'exécution des Services, (ii) les modalités selon lesquelles le Consultant obtiendra ces services, installations et équipements, et (iii) les paiements additionnels qui pourraient être versés au Consultant conformément aux dispositions de l'Article 41 des GCC.
- 39 Personnel de contrepartie**
- 39.1 Le Client mettra gratuitement à la disposition du Consultant les personnels de contrepartie de cadre et d'appui, qui seront sélectionnés par le Client aidé des conseils du Consultant, si cela est stipulé à l'**Annexe A**.
- 39.2 Si le Client ne fournit pas le personnel de contrepartie au Consultant aux dates et selon les modalités indiquées à l'**Annexe A**, il s'entendra avec le Consultant sur (i) la façon dont les Services affectées par ce changement seront effectuées, (ii) les paiements additionnels qu'il versera, le cas échéant, au Consultant à ce titre conformément aux dispositions de l'Article 41 des CGC.
- 39.3 Le personnel de contrepartie, de cadre et d'appui, à l'exclusion du personnel de liaison du Client, travaillera sous la direction exclusive du Consultant. Si un membre du personnel de contrepartie n'exécute pas de façon satisfaisante les tâches qui lui sont confiées par le Consultant dans le cadre de la position qui lui a été attribuée, le Consultant pourra demander qu'il soit remplacé ; le Client ne pourra pas refuser, à moins d'un motif sérieux, de donner suite à la requête du Consultant.
- 40 Paiements**
- 40.1 Le Client fera les paiements au Consultant au titre des Services rendus dans le cadre du Contrat, conformément aux dispositions du Chapitre F ci-après.
- F. Paiements versés au Consultant**
- 41 Montant plafond (temps passé) et prix du Contrat (forfait)**
- 41.1 Dans le cas d'un Contrat à prix unitaires (temps passé), une estimation du coût des Services figure à l'**Annexe C** (Prix du Contrat). Les paiements faits en vertu du Contrat ne dépasseront pas les plafonds en Monnaie étrangère et en Monnaie nationale spécifiés dans les **CPC**. Si des paiements excédant les plafonds doivent être versés au Consultant, un avenant au Contrat devra être signé par les Parties, faisant référence à la disposition qui permet un tel avenant.
- 41.2 En cas de Contrat à prix global et forfaitaire, le prix du Contrat est fixe et indiqué dans les **CPC**. La décomposition du prix du Contrat est fournie à l'**Annexe C**. Aucune modification au prix du Contrat ne peut être faite sans l'accord des deux Parties aux fins de réviser l'étendue des Services selon l'Article 16 des CGC, et amender par écrit les Termes de référence dans l'**Annexe A**.
- 42 Rémunération et dépenses remboursables (Contrat au temps passé uniquement)**
- 42.1 Le Client réglera au Consultant (i) la rémunération déterminée sur la base du temps effectivement consacré par chaque membre du Personnel à l'exécution des Services après la date de commencement des Services ou toute autre date dont les Parties auront convenu par écrit, et (ii) les autres dépenses incluant celles remboursables effectivement encourues par le Consultant lors de l'exécution des Services.
- 42.2 Les paiements seront déterminés par application des taux prévus à l'**Annexe C**.

- 42.3 Sauf si les **CPC** prévoient la révision des prix de la rémunération, ces prix seront fixes pendant la durée du Contrat.
- 42.4 Les rémunérations comprennent : (i) les salaires et indemnités que le Consultant aura convenu de payer au Personnel ainsi que les charges sociales et frais généraux (les primes et autres modalités d'intéressement ne sont pas admises dans le calcul des frais généraux), (ii) le coût du personnel du siège offrant un appui technique, mais qui ne figurent pas sur la liste du Personnel de l'**Annexe B**, (iii) la marge bénéficiaire du Consultant et (iv) tout autre coût sauf stipulation contraire dans les **CPC**.
- 43 Impôts et taxes**
- 43.1 Sauf indication contraire dans les **CPC**, le Consultant, les Sous-traitants et le Personnel paieront les impôts, droits, taxes et autres charges imposés en vertu du Contrat.
- 43.2 Par exception à ce qui précède, et comme indiqué aux **CPC**, tous les impôts indirects identifiés comme tels lors des négociations du Contrat seront remboursés au Consultant ou seront payés par le Client au nom du Consultant.
- 44 Monnaie de paiement**
- 44.1 Les paiements au titre du Contrat seront faits dans la (les) monnaie(s) indiquée(s) dans le Contrat.
- 45 Modalités de facturation et de paiement**
- 45.1 La facturation et les paiements au titre des Services seront effectués comme suit :
- a) *Avance* : Le Client versera au Consultant une avance pour le montant et dans le délai indiqués dans les **CPC**. Sauf mention contraire dans les **CPC**, cette avance sera payée après soumission par le Consultant d'une garantie bancaire émise en faveur du Client auprès d'une banque acceptée par celui-ci, pour un montant (ou des montants) dans la ou les monnaie(s) précisée(s) dans les **CPC** ; cette garantie devra (i) rester valide jusqu'à ce que l'avance ait été entièrement remboursée, et (ii) se présenter sous la forme définie dans l'**Annexe D** ou sous toute autre forme que le Client aura approuvée par écrit. L'avance sera récupérée par le Client selon les modalités spécifiées dans les **CPC** jusqu'à ce que l'avance ait été totalement remboursée.
- b) *Décomptes (prix unitaire-temps passé)* : Aussitôt que possible et au plus tard dans des quinze (15) jours suivant la fin du mois civil pendant la période des Services, ou après la fin de chaque période de temps spécifiée dans les **CPC**, le Consultant présentera au Client, en double exemplaire, des décomptes détaillés accompagnés de copies des factures, bordereaux et autres pièces justificatives appropriées des montants à payer conformément aux Articles 44 et 45 pour les mois ou toute autres périodes indiquées dans les **CPC**. Des décomptes différents seront établis pour les dépenses payables en Monnaie étrangère et en Monnaie nationale. Chaque décompte indiquera séparément la partie des dépenses qui correspond à la rémunération et celle qui correspond aux autres dépenses (incluant les remboursables). Le Client fera procéder au paiement des sommes correspondant aux décomptes mensuels du Consultant dans les soixante (60) jours suivant la réception de ces relevés et des pièces justificatives correspondantes. Seul le paiement de la partie du décompte qui n'est pas correctement justifiée pourra être différé. Si des paiements effectués ne correspondent pas à des dépenses autorisées, le Client pourra procéder à l'ajustement lors des paiements suivants.

- c) *Paiements forfaitaires progressifs* : Le Client versera au Consultant dans le délai de soixante (60) jours à compter de la réception par le Client du(des) livrable(s) et de la facture correspondante pour le montant forfaitaire correspondant, tel que spécifié dans les **CPC**. Le paiement ne sera pas effectué si le Client n'approuve pas le(s) livrable(s), auquel cas le Client fera part de ses remarques au Consultant dans le même délai de soixante (60) jours. Le Consultant apportera rapidement les corrections nécessaires, puis le processus ci-avant sera réitéré.
- d) *Paiement final* : le dernier paiement fait au titre du présent Article ne pourra être versé qu'après remise par le Consultant et approbation par le Client du rapport intitulé "Rapport final" et du décompte intitulé "décompte final". Les Services seront considérés comme achevés et acceptés par le Client, et le rapport final ainsi que le relevé final approuvés par le Client dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception par le Client, à moins que celui-ci dans ce même délai de quatre-vingt-dix (90) jours, ne notifie par écrit au Consultant quelles sont les insuffisances et les inexactitudes qu'il a relevées dans l'exécution des Services, dans le Rapport final ou dans le décompte final. Le Consultant apportera immédiatement les changements et les corrections nécessaires et la même procédure sera répétée. Tout montant que le Client a payé ou fait payer conformément aux dispositions du présent Article en sus des montants effectivement payables conformément aux dispositions du Contrat sera remboursé au Client par le Consultant dans les trente (30) jours suivant la notification qui lui en sera faite. Une telle demande de remboursement émanant du Client devra être formulée dans les douze (12) mois calendaires suivant la réception par le Client du Rapport final et du relevé final, et de son approbation conformément à la procédure mentionnée ci-dessus.
- e) Tous les paiements faits au titre du Contrat seront versés sur les comptes du Consultant spécifiés dans les **CPC**.
- f) A l'exception du paiement final visé au paragraphe (d) ci-dessus, les paiements ne constitueront pas une preuve d'acceptation des Services et ne libéreront pas le Consultant de ses obligations au titre du Contrat.

46 Intérêts moratoires et pénalités

- 46.1 *Intérêts moratoires* : si le Client ne règle pas, dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle le paiement est dû en vertu de l'Article 45.1 (b) ou (c) des CGC, les sommes qui sont dues au Consultant, des intérêts seront versés au Consultant pour chaque jour de retard au taux annuel indiqué dans les **CPC**.
- 46.2 *Pénalités* : si le Consultant manque aux obligations du Contrat, le Client pourra appliquer les pénalités prévues dans les **CPC**. Le montant maximum des pénalités appliquées sera plafonné à 10% du montant du Contrat.

G. Equité et Bonne Foi

47 Bonne foi

- 47.1 Les Parties s'engagent à agir de bonne foi vis-à-vis de leurs droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs du Contrat.

H. Règlement des différends

48 Règlement amiable

- 48.1 Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat.

49 Règlement des différends

48.2 Dans le cas où une des Parties objecte à une action ou défaut d'action de l'autre Partie, la première peut notifier par écrit à la seconde les motifs du différend, en fournissant tous détails nécessaires. La Partie qui se voit ainsi notifier le différend examinera celui-ci et répondra par écrit dans les quatorze (14) jours à date de la réception de la notification. Si elle ne répond pas dans les quatorze (14) jours, ou si le différend ne peut être résolu dans les quatorze (14) jours suivant la réponse, l'Article 49.1 des CGC s'appliquera.

49.1 Tout différend qui pourrait s'élever entre les Parties en raison des dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à un règlement par l'une ou l'autre des Parties conformément aux dispositions spécifiées dans les CPC.

ANNEXE 1 – Règles de l'AFD – Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale

I. Pratiques frauduleuses et de corruption

Le Client, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Client peut également être dénommé Maître d'Ouvrage ou Acheteur.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Client et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Client, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Client ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- a) La Corruption d'Agent Public est :
 - Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un Agent Public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne¹ ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
 - Le fait pour un Agent Public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- b) La notion d'Agent Public inclut :
 - Toute Personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'Etat du Client), indépendamment du fait que cette Personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;
 - Toute autre Personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;

¹ Désigne toute personne, toute entreprise, toute société, tout gouvernement, tout État ou tout démembrement d'un État, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale.

Toute autre Personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Client.

c) La Corruption de Personne Privée² désigne :

- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute Personne Privée, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
- Le fait pour toute Personne Privée de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

d) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

e) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :

- Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres Personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
- Toute exploitation abusive par une Personne ou un groupe de Personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
- Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une Personne ou l'un de ses produits.

2. Responsabilité Environnementale et Sociale

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- a) Respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- b) Mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Client.

² Désigne toute Personne physique autre qu'un Agent Public.

ANNEXE 2 – Critères d'Eligibilité

Eligibilité en matière de passation des marchés financés par l'AFD

1. Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1^{er} janvier 2002. A l'exception des cas d'embargo des Nations-Unies, de l'Union Européenne, ou de la France, l'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), de l'origine des intrants ou ressources utilisés dans le processus de réalisation.
2. Ne peuvent être attributaires d'un marché financé par l'AFD, les Personnes¹ (y compris leurs fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants éventuels ainsi que tous les membres d'un groupement) qui, à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition ou lors de l'attribution du marché :
 - 2.1 ont fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 ont fait l'objet :
 - a) d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du présent marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires qu'elles jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - b) d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel elles sont établies, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que qu'elles jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - c) d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 ont fait l'objet d'une résiliation prononcée à leurs torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de leur part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à leurs torts exclusifs ;
 - 2.5 n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où elles sont établies ou celles du pays du Client ;
 - 2.6 Sont sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurent à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>, sous réserve d'informations complémentaires qu'elles jugeront utiles de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;

¹ Désigne toute personne, toute entreprise, toute société, tout gouvernement, tout État ou tout démembrement d'un État, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale.

- 2.7 ont produit de faux documents ou se sont rendus coupables de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Client dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du marché.
3. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à une procédure de mise en concurrence à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, et (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir, à la satisfaction de l'AFD, (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur État, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure collective.

II – CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
1.1(i) et 3.1 : Droit applicable	Le Contrat sera régi par les lois et la réglementation applicables dans le pays : Republique de Côte d'Ivoire
1.1(q) : Services	<i>[En cas de tranche conditionnelle, préciser le contenu de cette tranche.]</i>
4.1 : Langue	La langue est le français.
6.1 et 6.2 : Notifications	<p>Les adresses sont :</p> <p><u>Client</u> : Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO), 1093 Yamoussoukro; Email : cea-valopro@inphb.ci</p> <p>Attention : <u>Prof YAO Kouassi Benjamin</u>, Coordonnateur du projet CEA-VALOPRO Télécopie : (225) 27 30 64 66 60 Courriel (si permis) : cea-valopro@inphb.ci</p> <p><u>Consultant</u> : Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE Attention : <u>M.KOBIANE Vincent Armand</u> Télécopie : (+226) 25 34 21 53 Courriel (si permis) : ardi@fasonet.bf</p>
8.1 : Autorité du mandataire du Groupement	Sans objet
9.1 : Représentant autorisé	<p>Le représentant désigné est :</p> <p>Pour le Client : <u>Prof YAO Kouassi Benjamin</u> Coordonnateur du CEA-VALOPRO</p> <p>Pour le Consultant : <u>M. KOBIANE Vincent Armand</u> Mandataire du Groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE</p>
11.1 : Entrée en vigueur du Contrat	Le Contrat entrera en vigueur à la date de sa signature. Il n'existe aucune autre condition d'entrée en vigueur.

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
12.1 : Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur	Article non applicable.
13.1 : Commencement des Services	<p><i>Commencement des Services :</i></p> <p><i>La période en jours est de sera quinze (15) jours après la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations</i></p> <p><i>La confirmation de la disponibilité du personnel-clé à commencer la mission doit être remise au Client par écrit, sous la forme d'une déclaration écrite de chaque personnel clé.</i></p>
14.1 : Achèvement du Contrat	<p>La durée du Contrat sera de : trois (03) mois à compter des 15 jours après la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations, non compris les délais de validation des rapports.</p>
18.2 : Nouvel Article - Suspension ou résiliation au titre de la sûreté du Personnel du Consultant	<p>Cet Article est applicable si et seulement si des termes de référence sûreté sont inclus dans le Contrat.</p> <p>S'il estime que l'intégrité physique de son Personnel, dans le cadre de l'exécution du Contrat, est menacée sérieusement et de façon imminente, le Consultant aura toute latitude pour décider sans notification préalable de démobiliser son Personnel de la zone d'exécution du Contrat et/ou de la zone dangereuse, et pourra suspendre immédiatement tout ou partie de l'exécution du Contrat. Le Consultant en informera sans délai le Client.</p> <p>Le Consultant devra, dans un délai maximal de sept (7) jours à partir de sa décision, justifier par écrit au Client que sa décision était conforme aux termes du premier alinéa ci-dessus. Il précisera les motifs ayant entraîné sa décision, les conséquences prévisibles pour le Contrat, les mesures proposées pour minimiser ces conséquences et les coûts entraînés par cette suspension et/ou démobilisation.</p> <p>Si le Client conteste la justification présentée par le Consultant pour sa décision, il devra notifier par écrit sa position, en précisant ses motifs, dans un délai maximal de quatorze (14) jours.</p> <p>Sauf en cas de contestation, le Client remboursera dans une limite raisonnable les frais directs résultant de cette suspension, démobilisation, et/ou remobilisation du Personnel du Consultant, étant entendu que le montant des frais remboursables et les modalités de remboursement seront conjointement arrêtés entre les Parties.</p> <p>Le Consultant devra continuer de s'acquitter, dans toute la mesure du possible, de ses obligations en vertu du Contrat et prendre toutes les dispositions raisonnables pour minimiser les conséquences de tout cas de démobilisation et d'une éventuelle suspension des prestations. Ces dispositions feront l'objet d'un dialogue entre le Client et le Consultant afin de parvenir à un accord sur les ajustements à apporter à la poursuite des Services.</p> <p>En cas de reprise des Services, la durée de ceux-ci sera prorogée par avenant en application de l'Article 16 ci-avant, pour une durée équivalente à la durée de la suspension.</p> <p>Si la période de suspension excède une durée de soixante (60) jours consécutifs à compter de la date de suspension effective notifiée par le Consultant, le Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties en vertu des Articles 19.1.1(d) ou 19.2(b). Dans la même hypothèse, l'Article 19.5(b) s'appliquera.</p>
20.2 : Droit Applicable aux Services	<p>Le Consultant s'engage à respecter les critères d'éligibilité de l'AFD tels que spécifiés à l'Annexe 2 des conditions Générales du Contrat. Cet engagement s'applique à tous les Personnels et Sous-traitants.</p>

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
<p>20.3 : Nouvel Article - Etablissement stable</p>	<p>En cas d'obligation légale ou réglementaire pour le Consultant de disposer d'un établissement stable dans le pays du Client pour l'exécution du Contrat, le Consultant fournira au Client une attestation de l'existence, ou, à défaut, un justificatif de démarrage de la procédure de création ou d'enregistrement d'un tel établissement stable dans le pays du Client et le lien juridique avec le Consultant, dans les trente (30) jours suivant la signature du Contrat. A l'issue de la procédure de création ou d'enregistrement, le cas échéant, le Consultant remettra au Client une attestation de l'existence d'un tel établissement stable.</p> <p>Le Consultant sera autorisé, au cours de l'exécution du Contrat, si des contraintes légales ou réglementaires locales l'exigent, à créer un groupement ou modifier le Groupement existant en intégrant une filiale locale existante ou nouvellement créée du Consultant (ou de l'un des membres du Groupement), sans surcoût pour le Client, ce qui sera formalisé par un avenant au Contrat.</p>
<p>23.1 : Responsabilité du Consultant</p>	<p>Il n'y a pas de disposition additionnelle.</p>
<p>24.1 : Assurance à la charge du Consultant</p>	<p>La couverture de l'assurance des risques sera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Assurance de responsabilité professionnelle, avec une couverture minimum d'une fois le montant du contrat; b) Assurance au tiers, pour une couverture minimum d'une (1) fois le montant du contrat ; c) Assurance du Client contre les accidents de travail couvrant le Personnel du Consultant et de leurs Sous-traitants, conformément au Droit applicable, et assurance vie, maladie, voyage ou autre.
<p>27.1 : Propriété des documents préparés par le Consultant</p>	<p><i>[Note : Si applicable, insérer les exceptions de droits de propriété des documents :]</i></p>
<p>27.2 :</p>	<p><i>Le Consultant ne pourra pas utiliser ces documents (Rapports, logiciels, Résultats de l'études, etc..) à des fins sans rapport avec le Contrat sans autorisation préalable écrite du Client.</i></p>
<p>41 : Montant plafond (temps passé) et prix du Contrat (forfait)</p>	<p>Le Contrat est : <i>remunéré au forfait</i></p> <p>Le prix du contrat est de : soixante douze millions quatre cent quarante mille (72 440 000) F CFA hors taxes décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraire : quarante deux millions (42 000 000) Francs CFA; - Autres prestations et frais : trente millions quatre cent quarante mille (30 440 000) Francs CFA.
<p>42.1 : Rémunération et dépenses remboursables (contrat au temps passé uniquement)</p>	<p>Un jour travaillé (facturable) ne pourra pas être inférieur à huit (8) heures travaillées (facturables).</p> <p>En cas de prix unitaire mensuel et d'intervention du Personnel sur une durée inférieure à un mois, le montant dû au Consultant sera calculé sur la base du prix unitaire mensuel multiplié par le nombre total de jours travaillés au cours du mois (excluant les week-ends et les jours fériés), et divisé par vingt-deux (22). La rémunération pour le mois complet ne peut dépasser le prix unitaire mensuel.</p> <p>Les dépenses suivantes seront remboursées au coût réel sur justificatifs : <i>[insérer la liste des dépenses remboursables en conformité avec le formulaire FIN-4 de la Proposition financière du Consultant ; supprimer si toutes les dépenses sont payées sur prix unitaire "forfait"]</i></p>

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
42.3 :	<p>Les prix de la rémunération ne seront pas révisés.</p> <p>Les paiements des rémunérations effectués en Monnaie [<i>étrangère et/ou nationale</i>] seront ajustés de la manière indiquée ci-après :</p> <p>1. La rémunération payée en Monnaie étrangère aux taux indiqués à l'Annexe C sera ajustée tous les douze mois (le premier ajustement s'appliquant à la rémunération du treizième mois de l'année civile suivant la date du Contrat) par la formule ci-après :</p> $R_f = R_{fo} \times \frac{I_f}{I_{fo}} \quad \left\{ \text{ou } R_f = R_{fo} \times \left[0.1 + 0.9 \frac{I_f}{I_{fo}} \right] \right\}$ <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R_f est la rémunération ajustée, • R_{fo} est la rémunération payable sur la base des taux indiqués à l'Annexe C pour la rémunération payable en Monnaie étrangère, • I_f est la valeur de l'indice officiel des salaires dans le pays de la monnaie pour le mois considéré, et • I_{fo} la valeur du même indice pour le mois de la date du Contrat. <p>Le Consultant indiquera le nom, la source et toute information nécessaire pour l'identification de l'indice officiel des salaires I_f et I_{fo} dans la formule ci-avant : [<i>Insérer nom, la source et toute information nécessaire pour l'identification de l'indice officiel des salaires</i>].</p> <p>2. La rémunération payée en Monnaie nationale aux taux indiqués à l'Annexe C sera ajustée tous les [<i>insérer nombre</i>] mois, à compter du [<i>insérer nombre ordinal</i>] mois calendaire qui suit la date de signature du Contrat, par la formule ci-après :</p> $R_l = R_{lo} \times \frac{I_l}{I_{lo}} \quad \left\{ \text{ou } R_l = R_{lo} \times \left[0.1 + 0.9 \frac{I_l}{I_{lo}} \right] \right\}$ <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R_l est la rémunération ajustée, • R_{lo} la rémunération payable sur la base des taux indiqués à l'Annexe C pour la rémunération payable en Monnaie nationale, • I_l est l'indice officiel des salaires dans le pays du Client pour le premier mois de la période pour laquelle l'ajustement est censé être effectué, et • I_{lo} l'indice officiel des salaires dans le pays du Client pour le mois de la date du Contrat. <p>Le Client indiquera le nom, la source et toute information nécessaire pour l'identification de l'indice officiel des salaires I_f et I_{fo} dans la formule ci-avant : [<i>Insérer nom, la source et toute information nécessaire pour l'identification de l'indice officiel des salaires</i>].</p>

43.1 & 43.2 :
Impôts et taxes

Le paiement des impôts, taxes et droits applicables au Contrat est spécifié dans le tableau ci-dessous.

[sélectionner les options applicables. Ce tableau doit être préparé en cohérence avec l'Article 16.3 des IC]

Impôts, taxes et droits applicables	Taux (pourcentage)	Modalités de paiement [cocher les cases applicables]		
		a) Exonération du paiement	b) Paiement par le Consultant	c) Paiement direct par le Client pour le compte du Consultant
Taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou équivalent				
Factures du Consultant/membre du Groupement basé dans le pays du Client				
Factures du Consultant/membre du Groupement basé hors du pays du Client				
Retenue à la source sur les factures du Consultant basé hors du pays du Client				
Factures du Consultant/membre du Groupement basé hors du pays du Client				
Droits d'enregistrement du Contrat⁽¹⁾				
Droits d'enregistrement du Contrat				
Droits de douane				
Droits de douane relatifs aux équipements, matériaux et fournitures importés et payés dans le cadre de l'exécution des Services, et considérés comme étant la propriété du Client	(2)			

En cas de paiement direct d'un ou plusieurs impôts, taxes et droits par le Client pour le compte du Consultant, conformément au tableau ci-dessus, le Client fournira au Consultant une attestation de paiement, ou tout justificatif équivalent, pour chaque paiement, dans les trente (30) jours suivant la demande écrite du Consultant.

En cas d'exonération applicable au Contrat : N/A

1. Le Client fournira au Consultant une attestation d'exonération, ou tout justificatif équivalent, dans les trente (30) jours suivant la signature du Contrat.

2. Cette exonération s'applique également :

[cocher la/les case(s) correspondante(s), en cohérence avec l'Article 16.3 des IC]

- Aux factures du Sous-traitant basé dans le pays du Client ;
- Aux factures du Sous-traitant basé hors du pays du Client ;
- Aux équipements, matériaux et fournitures apportés dans le pays du Client par le Consultant ou ses Sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services et qui, importés, seront par la suite réexportés par le Consultant ;
- Aux biens importés dans le pays du Client par le Consultant, ses Sous-traitants, leur Personnel et leurs familles (à l'exception des ressortissants ou des résidents permanents du pays du Client) pour leur usage personnel, et qui en seront par la suite réexportés lorsque ceux-ci quitteront le pays du Client, à condition que :

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
	<p>(i) Le Consultant, ses Sous-traitants et leur Personnel respectent les procédures douanières en vigueur pour l'importation des biens dans le pays du Client, et</p> <p>(ii) Si le Consultant, ses Sous-traitants, et leur Personnel ne réexportent pas ces biens importés en franchise de droits et taxes mais en disposent dans le pays du Client, (i) ils s'acquitteront de ces droits et taxes conformément à la réglementation du pays du Client, ou (ii) ils rembourseront au Client ces taxes et droits si ce dernier les avait payés au moment de l'introduction de ces biens dans le pays du Client.</p> <p>(1) Ajouter ici une ligne, s'il existe d'autres droits similaires tels qu'une redevance sur les marchés publics, ou équivalent.</p> <p>(2) Le Consultant se référera aux taux en vigueur dans le pays du Client par catégorie d'équipements, matériaux et fournitures.</p>
<p>45.1(a) : Modalités de facturation et de paiement - Avance</p>	<p><i>[Note : Le versement de l'avance constitue une facilité de trésorerie facultative et ne constitue pas un paiement au titre des livrables. Il peut être effectué en Monnaie étrangère, en Monnaie nationale ou encore en une combinaison de ces monnaies ; retenir l'option applicable dans l'Article ci-dessous. La garantie de remboursement de l'avance doit être dans la(les) même(s) monnaie(s).]</i></p> <p>Le versement de l'avance et la garantie de paiement de l'avance seront régis par les dispositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une avance de <i>[insérer pourcentage, généralement 20%]</i> du prix du Contrat ou du plafond respectivement en Monnaie étrangère et en Monnaie nationale sera versée dans les <i>[insérer le nombre]</i> jours qui suivront la date de signature du Contrat. 2. La garantie bancaire de remboursement de l'avance sera émise pour un (ou des) montant(s) égal(aux) et dans la(les) même(s) monnaie(s) que l'avance. La garantie bancaire ne fera l'objet d'une mainlevée que lorsque l'avance aura été entièrement remboursée. 3. Remboursement de l'avance : <ol style="list-style-type: none"> a) <u>Pour un Contrat au temps passé</u> : l'avance sera remboursée au Client en appliquant une déduction au taux de remboursement de <i>[insérer le double du pourcentage de l'avance, généralement 40%]</i> sur chaque décompte jusqu'à remboursement total de l'avance. b) <u>Pour un Contrat forfaitaire</u> : l'avance sera remboursée <i>[insérer "intégralement en déduction du premier paiement" ou "par déduction du moitié du montant de l'avance sur chacun des deux premiers paiements" ou spécifier la modalité de remboursement]</i>. <p><i>[En cas de tranche conditionnelle, préciser si le montant de l'avance inclut ou non la tranche conditionnelle. Si non, préciser si une avance est prévue ou non pour la tranche conditionnelle.]</i></p>
<p>45.1(e) : Modalités de facturation et de paiement – Paiements forfaitaires progressifs</p>	<p>Calendrier des paiements :</p> <p>(1) Quinze pour cent (15%) du montant du contrat avec cautionnement bancaire, soit dix millions huit cent soixante-six mille (10 866 000) francs CFA, après soumission du rapport de démarrage jugé acceptable par le Projet. Au-delà de dix pour cent (10%) et jusqu'à quinze pour cent (15%), le Consultant devra fournir une caution bancaire à concurrence du montant de l'avance ;</p>

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
	<p>(2) Vingt pour cent (25%) du montant du contrat, soit dix-huit millions cent dix mille (18 110 000) après soumission du rapport d'études préliminaires (programme fonctionnel y compris) jugé acceptable par le Client ;</p> <p>(3) Vingt pour cent (25%) du montant du contrat, soit dix-huit millions cent dix mille (18 110 000) après soumission de l'APS jugé acceptable par le Client ;</p> <p>(4) Trente pour cent (25%) du montant du contrat, soit dix-huit millions cent dix mille (18 110 000) après soumission de l'APD jugé acceptable par le Client ;</p> <p>(5) Vingt pour cent (10%) du montant du contrat, soit sept millions deux cent quarante-quatre mille (7 244 000) après transmission du DAO jugé acceptable par le Client.</p>
45.1(e) :	<p>Les intitulés de compte sont :</p> <p>Pour les paiements en Monnaie nationale :</p> <p>Code Banque : BF084 Code guichet : 01004 Clé RIB : 85 Compte : 001055250006 Domiciliation: BANK OF AFRICA BURKINA FASO</p>
46.1 : Intérêts moratoires	Le taux d'intérêt annuel est : <i>Taux BCEAO + 1</i>
46.2 : Pénalités	<p>Une pénalité de : <i>[insérer un montant, par exemple 200 Euros]</i> par Jour de retard du livrable attendu sera appliquée.</p> <p><i>[insérer d'autres Pénalités le cas échéant]</i></p>
49 : Règlement des différends	<p><i>[Note : L'AFD requiert que les Contrats qu'elle finance contiennent un choix sur la loi et les dispositions de règlement des différends. L'AFD considère que l'arbitrage international tel que proposé ci-dessous présente des avantages considérables pour les Parties par rapport à d'autres modalités de règlement des différends ; pour cette raison, l'AFD recommande fortement son utilisation.]</i></p> <p>Les différends seront soumis à arbitrage conformément aux dispositions suivantes :</p> <p>1. Choix de l'arbitre : les différends soumis à arbitrage par une Partie seront réglés par un arbitre unique, conformément aux dispositions suivantes :</p> <p>Les deux Parties peuvent s'entendre pour désigner un arbitre unique ou, à défaut d'accord sur le choix de cet arbitre unique dans les trente (30) jours suivant réception par l'autre Partie d'une proposition de nomination effectuée par la Partie qui a engagé la procédure, chacune des Parties pourra demander à la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) de Lausanne, Suisse, une liste d'au moins cinq noms. Chacune des Parties supprimera à son tour un nom de cette liste et le dernier nom subsistant sur la liste sera celui de l'arbitre unique chargé du règlement du différend. Si la sélection finale de l'arbitre n'a pas été faite dans les soixante (60) jours suivant la réception de cette liste, le FIDIC nommera sur demande de l'une ou l'autre des Parties, et à partir de cette même liste ou bien d'une autre, l'arbitre unique chargé du règlement du différend.</p>

Articles des CGC	Modifications et compléments apportés aux Articles des Conditions Générales du Contrat
	<p>2. Règles de procédure : en l'absence de dispositions contraires, l'arbitrage se déroulera conformément aux règles de procédure d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur à la date du Contrat.</p> <p>3. <u>Nationalité et qualifications de l'arbitre</u> : l'arbitre unique désigné sera un expert de renom international légal ou technique particulièrement compétent dans le domaine du différend en question ; il ne sera pas ressortissant du pays d'origine du Consultant (ou du pays d'origine de l'un quelconque des membres en cas de Groupement) ni du Client. Aux fins du présent Article, "pays d'origine" aura la signification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La nationalité du Consultant ou, si le Consultant est constitué en Groupement, d'un des membres ; ou b) Le pays dans lequel le Consultant (ou l'un quelconque des membres du Groupement) a son établissement principal ; ou c) Le pays dont sont ressortissants la majorité des actionnaires du Consultant (ou l'un des membres du Groupement) ; ou d) Le pays dont le Sous-Traitant concerné est ressortissant, lorsque le différend concerne une sous-traitance. <p>4. <u>Dispositions diverses</u> : dans le cas d'une procédure d'arbitrage réglée par les dispositions du présent Article :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, la procédure se déroulera à <i>[choisir un pays autre que celui du Consultant ou du Client]</i> ; b) Le <i>[insérer la langue retenue]</i> sera la langue officielle à toutes fins utiles ; et c) La décision de l'arbitre unique sera définitive, obligatoire, exécutoire devant les tribunaux compétents. Les Parties excluent par le présent Article toute objection ou toute réclamation fondée sur une immunité relative à l'exécution du jugement.

III - ANNEXES

ANNEXE A – Termes de référence

ANNEXE B – Proposition technique du Consultant incluant sa méthodologie et le Personnel-clé

ANNEXE C – Prix du Contrat

ANNEXE D – Formulaire de Garantie de Remboursement de l'Avance

ANNEXE E – Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

ANNEXE F – Procès verbal de négociation du contrat

ANNEXE G – Avis de non objection de l'AFD

ANNEXE A – Termes de référence

Section VII – Les termes de référence



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
FELIX HOUPHOUET BOIGNY



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



TERMES DE REFERENCES

**SELECTION D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LA
REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES
POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU
PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA
VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

Services de Consultants

DP N°..... /2022

Décembre 2022

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Institut Nationale Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB) est un Etablissement Public National (EPN) d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

La qualité de la formation et le rayonnement des activités lui ont permis d'obtenir le label « Centre d'Excellence » de la Banque Mondiale depuis 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase des projets centre d'excellence dénommée ACE-IMPACT, la République de Côte d'Ivoire a signé une convention de crédit avec l'Agence Française de Développement (AFD), pour le financement du « Projet de Centres d'Excellence Africains ». Le Crédit porte sur un montant de **18 700 000 Euros**. L'INP-HB bénéficie au travers du projet centre d'excellence pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO).

L'objectif de développement du Projet ACE IMPACT est d'accroître la quantité, qualité et pertinence pour le développement de l'enseignement supérieur dans certaines universités grâce à une voie de spécialisation régionale. Plus précisément :

- Augmenter le nombre d'étudiants inscrits (diplômés) dans des programmes supérieurs (Master, Doctorat) ;
- Améliorer la qualité des programmes supérieurs afin de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques et compétences appliquées nécessaires après l'obtention de leur diplôme ;
- Améliorer l'impact sur le développement de sorte que les connaissances et compétences acquises par les diplômés soient étroitement liées aux défis du développement.

Le projet centre d'excellence pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO) entend utiliser une partie des fonds pour la réalisation d'étude architecturales pour la construction du laboratoire centrale.

Les présents termes de référence visent à sélectionner un Consultant, à définir son cadre d'intervention et ses prestations pour la réalisation des études architecturales et techniques.

II- OBJECTIFS DES PRESTATIONS

L'objectif de ces prestations est de réaliser les études architecturales et techniques préalables à la construction du laboratoire centrale.

A cet effet, il est bon de relever que l'architecture du bâtiment devra être conforme à celle des bâtiments existants.

La conception du bâtiment devra se faire suivant les règles de l'art et respecter les principes de base ci-dessous :

2.1. Contrainte liée à la flexibilité des espaces de travail :

Les surfaces de bureaux doivent être faciles à convertir, si nécessaire, en espaces paysagers, individuels ou mixtes, à des coûts d'investissement comme d'exploitation raisonnables.

2.2. Contrainte liée à la sécurité incendie et lutte contre la panique :

Les candidats devront tenir compte des règles en matière de sécurité incendie applicable au type de bâtiment projeté.

2.3. Contrainte liée aux installations techniques :

Les candidats devront prévoir des locaux techniques pour la climatisation et les installations de courant fort et courant faible.

2.4. Contrainte liée au choix des matériaux et techniques de construction :

Les choix proposés par les candidats seront guidés par le souci :

- De durabilité de la construction et des équipements ;
- D'efficacité énergétique et d'économie d'énergie (Intégration de l'éclairage naturel, de la ventilation naturelle et minimisation des risques de surchauffe) ;
- De maîtrise des coûts de construction et d'exploitation ;
- Les concepts architecturaux et techniques doivent respecter la protection de l'environnement et les critères du développement durable.

Il s'ensuit que l'objectif de ces prestations sera de réaliser les études architecturales et techniques qui permettront de :

- Disposer de l'ensemble des plans d'aménagement et plans architecturaux du bâtiment ;
- Disposer des plans d'exécution ;
- Définir le coût des travaux de construction et d'aménagement ;
- Etablir le planning d'exécution des travaux ;
- Etablir le cahier des charges (Cahier des clauses techniques et particulières)
- Etablir le descriptif des travaux à réaliser ;
- Définir les critères spécifiques d'évaluation des candidats ;
- Elaborer le dossier d'appel d'offre pour la concurrence ;
- Disposer des pièces du marché des travaux.
- La situation géographique du bâtiment est présentée en annexe dudit document.

III- DESCRIPTION DU PROJET

Le Bloc du laboratoire central sera bâti sur une surface au sol d'environ 1400 m².
Le projet comprendra les espaces suivants :

Composantes	Surface en m ²	Quantité	Surface totale (m ²)
Salle de réunion de 30 places	86	1	86
Salle d'exposition	50	1	50
Amphi de 100 places	150	1	150
Bureaux	16	10	160
Bureau + secrétariat + toilette	50	1	50
Salle d'incubation de 4 startups	70	1	70
Salles laboratoire de recherche	50	5	250
Toilettes	5	4	20
Salles de cours	98	2	196
Halle de réception	88	1	88
Halle de technologie	100	1	100
Chambres de passage pour étudiants-chercheurs	15	4	60
Magasin de stockage	25	2	50
Cafétéria + Salle à manger	70	1	70
Parking 10 voitures			
TOTAL			1400

IV- CONSISTANCE ET CONTENU DES PRESTATIONS

Dans le cadre du présent appel d'offres, les principales tâches du Consultant seront les suivantes desquels devront être mis à disposition différents livrables :

Activité 1 : Visite de reconnaissance du site des travaux

Sous activité 1.1 : Rédaction d'un rapport de démarrage de mission

Activité 2 : Réalisation des études techniques (APS, APD)

Sous activité 2.1 : APS portant sur la construction du laboratoire centrale du CEA VALOPRO et assistance pour l'obtention du permis de construire

Sous activité 2.2 : APD portant sur de la construction du laboratoire centrale du CEA VALOPRO

Activité 3 : Assistance à l'élaboration du DAO et appui à la passation de marché

Sous activité 3.1 : Elaboration du DAO des travaux de construction

Sous activité 3.2 : Appui à la passation des marchés de travaux

4.1- Activité 1 : Visite de reconnaissance des sites de travaux et réalisation des études architecturales

4.1.1. Sous activité 1.1 : Rédaction d'un rapport d'études préliminaires

Le consultant effectuera une visite de terrain sur le site des travaux à l'issue de laquelle il devra soumettre un rapport d'études préliminaire dans lequel il devra :

- Elaborer un programme architectural fonctionnel
- Faire des propositions de conception du projet au Projet CEA_VALOPRO ;
- Faire des vues en 3D avec une bonne qualité de rendu
- Réaliser un plan d'ensemble des espaces à aménager
- Définir les relevés de terrains, les levés topographiques à réaliser avant le démarrage des études d'APD ; ils devront intégrer l'ensemble des voiries et réseaux divers (V.R.D) dans la zone prévue pour la future implantation du bâtiment
- Indiquer les études géotechniques à réaliser : sondages géotechniques, essais d'identification (Analyse Granulométrique, LA, ES), essais de compacité (densité, Proctor) et de qualité de portance (CBR) avant le démarrage des études d'APD.

Une provision de 15 000 000 FCFA est prévue pour la réalisation de sondages géotechniques et de levés topographiques. Les sondages seront réalisés par un bureau spécialisé choisi par le Consultant avec l'accord de l'UCP EF. Les frais d'intervention de ce bureau de contrôle seront remboursés au réel au Consultant sur factures après validation par le Maître d'Ouvrage du choix du bureau spécialisé suite à la présentation de 3 devis.

Le Consultant détaillera dans son offre l'affectation proposée de cette provision en spécifiant le type, le nombre les prix unitaires (estimations non engageantes à ce stade) des prestations prévues. Le montant de cette provision est à inclure dans l'offre financière et les formulaires financiers.

A l'issue de la visite de reconnaissance, le consultant précisera et/ou amendera l'affectation proposée au vu des besoins identifiés.

également permettre de valider l'utilisation de la provision dédiée aux tests géotechniques et levés topographiques.

4.2- Activité 2 : Réalisation des études architecturales et techniques (APS, APD)

4.2.1- Sous activité 2.1 : APS portant sur la construction du laboratoire centrale du CEA VALOPRO et assistance de la maîtrise d'ouvrage pour l'obtention du permis de construire

L'APS doit correspondre à une étude chiffrée d'une solution d'ensemble, accompagnée de variantes éventuelles permettant la réalisation du projet. Il comprend :

- Les plans (Plan de situation, Plan de masse, plans d'architectures types : vues en plan des infrastructures, façades etc.) définissant les différentes parties ou solutions techniques possibles ;
- Les reconnaissances topographiques et géotechniques complémentaire qui seront jugées nécessaires ;
- Des propositions techniques pour les infrastructures.
- Une note sur les possibilités de connections des ouvrages aux réseaux et évaluation financière de chaque option.
- Un avant métré sommaire des travaux pour chacune des solutions envisagées ;
- Une note descriptive et justificative des solutions proposées ;
- Une estimation sommaire incluant les remblais, les travaux de fondations et les travaux de VRD de chacune des solutions envisagées,

Les pièces constitutives des plans architecturaux doivent contenir :

- Plan de situation.
- Plan de masse général (échelle 1/200ème).
- Plans du bâtiment (échelle 1/200e) :
 - Vues en plan de chaque niveau ;
 - Façades ;
 - Coupes nécessaires à la compréhension du projet ;
 - Plan de toitures.
- Plan d'électricité (échelle 1/200e) ;
- Plan d'assainissement (échelle 1/200e) ;
- Plans des VRD avec courbes de niveaux en cas de besoin. Ces plans comporteront :
 - l'assainissement avec un plan général et des plans du bâtiment.
 - les circulations automobiles et les places de parking
 - les accès sécurisés ;
 - les circulations piétonnes ;
 - les équipements techniques (groupe électrogène, transformateur complémentaire éventuel, local basse tension, local eau, locaux techniques, etc.)
 - l'emplacement du transformateur général pour tout le site et le cheminement du branchement jusqu'au local basse-tension.
 - L'emplacement du local d'arrivée de l'eau sur le site ou dans le bâtiment et les canalisations jusqu'au local branchements "eau" ainsi que les circuits d'évacuation des eaux usées.
- Image de synthèse ou perspective manuelle : une image de synthèse des bâtiments 'côté entrée'. Ces documents devront être en couleur pour le centre de développement et de valorisation des curricula.

Livrable :

Un rapport des études d'APS sera fourni (sous forme électronique et en 5 exemplaires papier) en version provisoire puis dans une version définitive qui prendra en compte les amendements nécessités par les commentaires de CEA VALOPRO et de l'AFD. **La prise en compte des observations et la mise à disposition du rapport final ne devra pas excéder 7 jours.**

NB : A l'issue de ces études, le Consultant devra assister le Maître d'Ouvrage pour l'obtention du Permis de Construire.

4.2.2- Sous activité L.2 : APD portant sur la construction du laboratoire centrale du CEA VALOPRO

Le rapport des études d'avant-projet détaillé comprendra :

- Un document technique qui définit et détaille les dispositions techniques adoptées pour les différents aménagements (bâtiment, trottoirs et aires de stationnement, drainage des eaux de pluie, VRD, etc.) avec leurs avantages et inconvénients ;
- Des plans d'implantation détaillés aux échelles nécessaires ;
- Un bordereau de prix unitaire et un devis estimatif détaillé de tous les postes de travaux.
- Les notes de calculs qui précisent les hypothèses de calculs utilisées (quelles charges). Les résultats des études géotechniques réalisées sur site ;
- Les matériaux utilisés (avec si possible des variantes pour laisser le choix à la MOA) ;
- Les bordereaux avec distinction des prix unitaire et forfaitaire ;
- Estimation définitive du projet ;
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- Le CCTP (couvrant tous les éléments du chantier).

Les pièces constitutives des plans architecturaux doivent contenir :

- Plan de situation ;
- Plans d'excavation ;
- Plans de distribution ;
- Plan de masse (échelle 1/200ème) avec implantation cotée des bâtiments. (Sur fond de levé topographique établi par le maître d'œuvre) ;
- Vue en plan de chacun des niveaux du bâtiment (échelle 1/50ème) ;
- Coupes transversales et longitudinales (échelle 1/50ème) ;
- Elévations sur les 4 faces (échelle 1/50ème ou 1/100ème pour les façades d'ensemble) ;
- Plan de toitures (échelle 1/100ème) ;
- Aménagements extérieurs (clôtures, plantations...) ;
- Carnet de détails et tableaux de menuiseries (échelle 1/20ème) y compris repérages ;
- Carnets et tableaux de finitions (localisation des revêtements) y compris repérages ;
- Plan de calepinage des faux plafonds et descriptif ;
- Plans des VRD avec courbes de niveaux en cas de besoin. Ces plans comporteront :
 - Le bâtiment ou aires extérieures dédiées aux activités de l'établissement ;
 - L'assainissement avec un plan général et des plans par bâtiment ;
 - Les circulations automobiles et les places de parking ;
 - Les accès sécurisés ;
 - Les circulations piétonnes ;
 - Les équipements techniques (groupe électrogène, transformateur complémentaire éventuel, local basse tension, local eau, locaux techniques, etc.) ;

- L'emplacement du transformateur général pour tout le site et le cheminement du branchement jusqu'au local basse-tension ;
L'emplacement du local d'arrivée de l'eau sur le site ou dans le bâtiment et les canalisations jusqu'au local branchement "eau" ainsi que les circuits d'évacuation des eaux usées.

Les pièces constitutives pour les plans des lots techniques doivent contenir :

- Plan des fondations (échelle 1/50ème) y compris dimensionnements, coupes, élévations et cahier de ferrailages ;
- Plan de coffrage de la structure en béton armé (Échelle 1/50ème) y compris cahier de ferrailages ;
- Vues en plans, coupes et détails de la charpente métallique. (Échelle 1/50ème + détails à échelles diverses) ;
- APD des lots techniques (climatiseurs, plomberie, télédistribution, informatique, etc.) ;
- Dossier sécurité – incendie ;
- Vues en plan d'électricité (climatiseurs, luminaires, prises, interrupteurs) échelle 1/50ème ;
- Schémas filaires de la partie Electricité (cahier A3) ;
- Vues en plan des fluides (réseaux d'alimentation, d'évacuations) - échelle 1/50ème ;
- Plans de réservations pour les équipements de Salles spécialisées et des Laboratoires.

Livrable :

Un rapport des études d'APD pour chacun des lots sera fourni (sous forme électronique et en 5 exemplaires papier) en version provisoire puis dans une version définitive qui prendra en compte les amendements nécessités par les commentaires du CEA VALOPRO et de l'AFD. **La prise en compte des observations et la mise à disposition du rapport final ne devra pas excéder 7 jours.**

4.3- Activité 3 : Assistance à l'élaboration du DAO et appui à la passation de marché

4.3.1- Sous activité 3.1 : Elaboration du DAO des travaux de construction

Le Consultant aura à élaborer les dossiers techniques d'appel d'offres (DTAO) pour les consultations des entreprises en charge de la réalisation des travaux. Il pourra le faire dans le même temps que l'APD, afin de travailler de manière itérative.

Le DTAO devra être élaboré en conformité avec les procédures prévues dans le cadre d'un projet sur financement AFD.

Les principales pièces écrites et pièces administratives et les spécifications techniques devant faire office du DAO sont les suivantes :

- L'Avis d'Appels d'Offres ;
- Le Règlement d'Appel d'Offres pour les entreprises (RPAO) ;
- Les Instructions aux soumissionnaires (IS) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le modèle de contrat ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comprenant les spécifications techniques détaillées par lot ;
- Le calendrier des travaux pour chacune des opérations ;
- Le DQE et BPU cadre du détail quantitatif et estimatif ;

- Les devis quantitatifs estimatifs confidentiels ;
- Les modèles de soumissions, de garantie et de formulaires annexes.

Le DTAO devront recevoir une approbation formelle écrite du Maître d'ouvrage et l'ANO de l'AFD pour permettre le lancement des consultations d'entreprises.

4.3.2- Sous activité 3.2 : Appui à la passation des marchés de travaux

Étant donné que le Consultant prépare (en partie) le DAO, le Consultant devra aussi apporter une aide de type « expertise » pour l'analyse des offres et les négociations avec l'entreprise adjudicataire désignée. Cette aide sera avant tout technique et conforme au sens-même d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Consultant aura notamment en charge :

- Appui à la rédaction des réponses aux questions des soumissionnaires et de l'additif au DAO ;
- Rédaction d'un rapport d'analyse des offres techniques qui pourra être consulté par la COJO au titre d'un avis d'expertise ;
- Participation conformément aux exigences conformément aux exigences légales, aux travaux de la COJO lors de l'ouverture et de l'évaluation des offres pour la sélection des entreprises soumissionnaires, en qualité de rapporteur, avec voix consultative.

Les offres techniques seront consultées sur place, en Côte d'Ivoire, et la tâche d'appui à la passation des marchés sera faite sur le périmètre des travaux de construction et de réhabilitation.

Le consultant devra prévoir les moyens nécessaires pour l'analyse des offres relatives aux 5 lots.

V- CALENDRIER

Le calendrier présenté ci-après illustre les durées prévisionnelles des différentes phases pour la réalisation du projet.

<u>Livrables</u>	<u>Période (semaine après l'ordre de service de démarrage)</u>
Rédaction d'un rapport de démarrage de mission	3
Etudes sommaires (APS)	6
Etudes détaillées (APD)	8
DAO des travaux de construction	4
Rapport d'analyse technique des offres travaux	3

NB : Les délais d'approbation et d'obtention des ANO de l'AFD sont évalués à un 10 jours maximum entre les différentes phases.

L'ensemble des rapports (étude préliminaire, APS, APD) et le DAO relatifs au projet, devront être transmis dans les six (6) mois après notification de l'ordre de service de démarrage des études.

VI- PROFIL DU PERSONNEL CLE

Pour la réalisation de la prestation, le cabinet sélectionné devra disposer du personnel clé ayant les qualifications minimales suivantes :

N°	Intitulé du poste	Formation	Expérience générale	Expériences spécifiques	Nombre
1	Chef de projet	Ingénieur des travaux Publics ou bâtiment ou génie civil ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine du génie civil	Avoir supervisé en tant que chef de projets les études techniques d'au moins trois (3) projets de bâtiments d'utilité publique y compris les VRD	01
2	Architecte-concepteur	Architecte ou Architecte/urbaniste ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des études architecturales de projet d'aménagement urbain ou de construction	Avoir réalisé la conception d'au moins trois (3) projets de construction de bâtiment à usage public (centres commerciaux, bureaux, école, centre de santé, sécurité, etc.)	01
3	Ingénieur des travaux publics	Ingénieur des travaux Publics ou bâtiment ou génie civil ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine du bâtiment et d'aménagement de plateforme.	Avoir réalisé les études techniques détaillées d'au moins trois (3) projets de bâtiment de niveau minimum R+1 et avoir réalisé au moins trois (3) études complètes de VRD sur des projets de constructions	01
4	Ingénieur Informatique Télécommunication	Ingénieur en Réseaux Informatiques et Télécoms ou niveau équivalent TRD Bac + 5	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des Réseaux Informatiques et Télécoms	Avoir réalisé les réseaux informatiques et télécommunications d'au moins trois (3) projets de bâtiment	01
5	Ingénieur Electricien	Ingénieur en électrotechnique, électronique, énergétique ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'électricité bâtiment et d'éclairage public	Avoir réalisé l'alimentation électrique d'au moins trois (3) projets de bâtiment	01

Le Consultant désignera le Chef de projet comme point focal pour les échanges d'ordres administratif, technique (justifications des choix techniques employés) et financier (estimation des montants de travaux alloués à chaque site des 5 lots). De ce fait, le Chef de projet devra être à temps plein en Côte d'Ivoire sur toute la durée du projet.

NB :

- Les CV devront être signés de l'employé et de l'employeur. Sous peine de rejet du personnel proposé, le CV devra être accompagné de la copie du diplôme exigé certifiée conforme à l'original datant de moins de six (6) mois et d'une copie de la pièce d'identité ou d'une copie du document officiel en tenant lieu. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. Le profil du personnel clé est un profil minimum. Tout membre du personnel clé proposé ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé. Toutefois, un CV se rapportant à un diplôme non valable ne sera pris en compte. Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis et la date de début d'activité dans le domaine concerné.
- En cas de remplacement d'un expert ou d'un surveillant pour une raison acceptable par CEA VALOPRO, le nouvel expert proposé doit avoir le même profil et expériences que le premier.

VII- MOYENS DE DEPLACEMENT, MATERIELS ET LOGICIELS

Le consultant devra disposer de moyens de déplacement (véhicules) pour faciliter à son personnel les déplacements jugés pertinents pour la réalisation des études. De façon générale, il sera à la charge du consultant de disposer de tout autre matériel nécessaire à l'accomplissement de sa mission (logiciel, fourniture de bureau, matériel informatique et tout autre équipement nécessaire).

VIII- DOCUMENTS ET RAPPORT

Les documents et rapports à produire sont décrits dans les chapitres précédents. Certains rapports doivent être fournis dans un délai contractuel à respecter. Les autres délais sont indicatifs et dépendent de l'évolution et/ou de l'organisation du Programme qui sera finalement suivie.

Comme partout ailleurs dans les présents TDR, la liste présentée n'est pas limitative mais elle permet aux Soumissionnaires de préparer plus facilement leurs offres.

Chaque rapport sera envoyé en fichiers électroniques par internet, et avec le nombre d'exemplaires papier indiqué dans le tableau ci-après, dont 1 exemplaire est destiné à l'AFD, les autres au Maître d'Ouvrage. Le Consultant transmettra simultanément les rapports au Maître d'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage fera son affaire de la diffusion aux autres intervenants nécessaires en fonction des thèmes abordés dans le rapport.

Le Maître d'Ouvrage et l'AFD disposeront de deux semaines pour envoyer leurs remarques et commentaires au Consultant.

Le Consultant disposera de 2 semaines pour produire le rapport modifié qui sera transmis dans les mêmes conditions.

Les formats des fichiers électroniques seront les suivants :

- Microsoft Word pour les textes, version compatible avec 2007 (fichiers docx) ;
- Microsoft Excel pour les tableurs, version compatible avec 2007 (fichiers xlsx) ;
- AutoCAD pour les dessins et plans (fichier dwg), version 2010 ou version dxf à la demande ;
- Acrobat pdf pour tous les documents ;
- jpg pour les photos non incluses dans des documents ;
- Autres formats éventuels à convenir avec le Maître d'Ouvrage et les Bailleurs de fonds.

Tous les fichiers Excel devront inclure les formules dans les cellules. En cas de fichiers liés, l'ensemble des fichiers sera transmis.

Tableau 4 : Synthèse des documents et rapports à produire

Documents	Nombre d'exemplaire
Rapport de démarrage de la mission	5
Rédaction des Etudes sommaires	5
EIES	5
Etudes détaillées de construction (APD)	5
PGES	5
DAO des travaux de construction	5
Rapport d'analyse technique des offres travaux	5
Rapport final de mission du Consultant	5

ANNEXE B – Proposition technique du Consultant incluant sa méthodologie et le Personnel-clé

B-METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

**METHODOLOGIE D'APPROCHE ET
DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION**

A- COMMENTAIRES SUR LES TERMES DE REFERENCE

Les termes de référence définissent clairement le contenu de la mission attendue du consultant qui consiste à réaliser des études architecturales, et techniques des travaux de construction du laboratoire central du CEA-VALEPRO:

- dans les règles de l'art conformément aux besoins exprimés ou à préciser par le maître d'ouvrage;
- dans le respect des délais impartis et du budget alloué.

Toutefois, ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE a relevé dans les TDR les points suivants :

1/ Parmi les activités et les livrables, il y'a la visite de site avec un rapport préliminaire à rendre. Pour ce rapport préliminaire, il est demandé :

- des propositions de conception de projet
- des vues 3D

Le consultant fait observer qu'à ce stade de l'étude, avec un programme architectural non encore validé, il est difficile de faire des propositions de conception avec des images 3D. Par contre, on pourrait faire des esquisses d'aménagement et des volumétries avec des variantes, sous forme de pré-APS. Cela permettrait de recueillir les avis et orientations du maître d'ouvrage pour un développement en APS.

2/ Dans les activités à mener en phase APS, il est mentionner l'accompagnement du consultant pour l'obtention du permis de construire. Si en phase APS on dispose déjà des plans architecturaux, on ne dispose toutefois pas encore de tous les éléments pour le dossier de demande de permis de construire, notamment le dossier d'ingénierie, qui lui n'est disponible qu'en phase APD. La constitution du dossier de demande de permis de construire commencera donc en APS mais pourra se finaliser en APD.

Malgré ces observations, ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE fera tout ce qui est en son pouvoir par son expérience, pour faire des propositions les plus objectives possibles et conformer les prestations qu'il propose aux exigences des TDR et des attentes du CEA VALOPRO.

B- COMMENTAIRES SUR LE PERSONNEL DE CONTREPARTIE ET LES INSTALLATIONS

Le cabinet recommande que LE CEA-VALOPRO prenne toutes les dispositions pour fournir les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission, y compris les études et autres documentations à caractère technique, économique et financier en rapport avec ce Projet.

Dans le tableau 4 des TDR, relatif aux rapports à produire, figure un rapport d'étude d'impact environnemental et social (EIES) et un Plan de Gestion Environnemental et Social. Le profil d'environnementaliste n'étant pas dans le personnel, et au regard des échanges d'éclaircissement qui ont eu lieu avec le maître d'ouvrage, le consultant a prévu un expert indépendant et extérieur pour gérer ce volet. Sa prestation sera prise en compte dans l'évaluation financière.

Enfin, pour une diligence dans l'exécution de la mission, le consultant recommande que le CEA-VALOPRO soit disponible et accorde un traitement diligent aux requêtes que pourrait formuler le Consultant dans le cadre du déroulement de la mission. Pour ce faire, l'institution d'un point focal faciliterait les échanges.

DESCRIPTION DE L'APPROCHE DE LA METHODOLOGIE

A- COMPREHENSION DES TERMES DE REFERENCES

1) Contexte de la mission

L'Institut Nationale Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB), devenu « Centre d'Excellence » de la Banque Mondiale depuis 2015 a bénéficié d'une subvention à travers le Centre de Valorisation des Déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO) dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase des projets centre d'excellence dénommée ACE-IMPACT. ACE-IMPACT permettra d'accroître la quantité (plus d'étudiants), qualité (amélioration de la qualité des programmes) et pertinence (améliorer l'impact) pour le développement. C'est pour atteindre ces objectifs que le CEA VALOPRO envisage utiliser une partie des ressources obtenues pour la construction d'un laboratoire central, objet de cette proposition technique.

Pour pouvoir disposer d'études architecturales et technique pour les travaux de construction et d'aménagement de ce laboratoire central, le CEA-VALOPRO a initié la présente consultation en vue de recruter un bureau d'étude qui aura la charge de mener à bien ces missions.

C'est pour répondre à cette invitation à soumissionner que le groupement de bureaux d'études ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE présente la méthodologie et l'organisation de travail ci-après.

En effet, la prestation d'études architecturales et techniques, l'élaboration de Dossiers d'Appels d'Offres vise à fournir au Maître d'Ouvrage, un dossier technique consistant et complet de réalisation des infrastructures répondant parfaitement à ses attentes et besoins pour la réalisation de l'ouvrage.

De ce fait, le caractère participatif et inclusif, la qualité conceptuelle et fonctionnelle, les coûts et les délais, la prise en compte de l'environnement du site du projet et l'efficacité énergétique des ouvrages, l'anticipation sur d'éventuels problèmes de fonctionnement, la sécurité en générale et celle contre l'incendie, doivent être des impératifs que la mission doit assurer. Il est essentiel, que cette mission soit très opérationnelle sur le plan des moyens humains, financiers et matériels, afin de prévenir tous les problèmes qui peuvent freiner sa progression positive.

2) CONSISTANCE DU PROJET

La présente mission comprend les études architecturales et techniques du projet de construction du laboratoire central du CEA-VALOPRO. De façon spécifique, il s'agit de :

- la construction d'un laboratoire,
- aménagement du site
- Eclairage public,
- voirie et réseau divers.

Le caractère particulier du projet réside dans le fait qu'il doit revêtir les caractéristiques suivantes :

- La conception doit aller en droite ligne des bâtiments existants
- La prise en compte de l'efficacité énergétique
- Le respect de l'environnement
- La flexibilité des espaces de travail

- La prise en compte de la sécurité incendie
- Les dispositions à prendre pour les installations électriques.

3) OBJECTIFS

L'objectif global est la réalisation d'une maîtrise d'œuvre pour les études du projet de construction d'un laboratoire central du CEA VALOPRO.

Les objectifs spécifiques quant à eux sont les suivants :

- a- Réalisation d'une visite de site sanctionnée par un rapport préliminaire
- b- Réalisation d'une étude d'avant-projet sommaire (APS)
- c- Réalisation d'une étude d'avant-projet détaillé (APD) avec appui pour l'obtention du permis de construire
- d- Prise en compte de l'efficacité énergétique tout au long de l'étude
- e- Réalisations d'études environnementales
- f- Elaboration d'un dossier d'appel d'offres (DAO)
- g- Assistance à la passation du Marché des Travaux (AMT)

4) SERVICES A FOURNIR

La mission sera menée de la manière suivante :

- a- Visite de site et rapport préliminaire

Cette phase est constituée de :

- La visite de site,
- Collecte de données (levé sommaire, études des possibilités de branchement eau et électricité)
- Les esquisses d'aménagement d'implantation de l'ouvrage et étude d'adaptation au site
- Définition des levés topographiques et identification des études géotechniques à réaliser
- Elaboration du programme architectural,

- b- l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) :

L'Avant-Projet Sommaire est constitué par les points suivants :

- Etudes géotechniques et levés topographiques préalables à réaliser
 - Conception des plans (Plan de situation, Plan de masse, plans de niveau, façades, coupes, images 3D;
 - Les reconnaissances topographiques et géotechniques complémentaire qui seront jugées nécessaires ;
 - Propositions techniques pour les infrastructures.
 - Note sur les possibilités de connexion aux réseaux et évaluation financière de chaque option.
 - Avant métré sommaire des travaux pour chacune des solutions envisagées ;
 - Note descriptive et justificative des solutions proposées ;
 - Estimation sommaire de chacune des solutions envisagées,
 - Etude environnementale, phase diagnostique
- c- l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) incluant les plans d'exécution ;
 - L'élaboration des documents d'Avant-Projet Détaillé, notes de calcul, plans de corps d'état secondaires, devis estimatifs et descriptifs,
 - Elaboration de Programme de Gestion Environnemental et Social (PGES)
- d- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (ou dossier de consultation des entreprises) et AMT.
 - L'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ;
 - L'assistance au maître d'ouvrage dans le processus de passation des marchés ;
 - La préparation des projets de marchés et d'ordre de services ;

La mission du bureau consiste à s'assurer pendant toute la durée d'exécution des études et des travaux que ceux-ci sont exécutés :

- dans les règles de l'art conformément aux besoins exprimés ou à préciser par le maître d'ouvrage ;
- dans le respect des termes du contrat.

Pour ce faire, il devra :

- s'assurer du respect du programme architectural validé et des besoins,
- le respect des délais et du budget alloué
- rendre une étude exhaustive pour éviter les études complémentaires ultérieures
- éditer les différents rapports à temps ;
- restituer les travaux pour recueillir les amendements du maître d'ouvrage
- Assister le maître d'ouvrage pour la passation des marchés et tout le long du processus par des conseils,
- etc.

5) Personnel et durée de la mission

Cette mission impose au bureau d'études de mettre en place une équipe comportant des experts rompus dans le domaine des études et le suivi des projets de construction de bâtiments ainsi que du personnel de soutien.

Les études sont prévues pour une durée de 4 mois.

Le personnel minimum de base à mettre en place est composé de :

N°	Intitulé du poste	Formation
1	Chef de projet	Ingénieur des travaux Publics ou bâtiment ou génie civil Bac + 5
2	Architecte-concepteur	Architecte ou Architecte/urbaniste Bac + 5
3	Ingénieur des travaux publics	Ingénieur des travaux Publics ou bâtiment ou génie civil Bac + 5
4	Ingénieur Informatique Télécommunication	Ingénieur en Réseaux Informatiques et Télécoms Bac + 5
5	Ingénieur Electricien	Ingénieur en électrotechnique, électronique ou énergétique Bac + 5

NB : Les levés topographiques, les études géotechniques et l'étude environnementale sont prises en charge par des experts externes.

B- - CONCEPTION DU PROJET ET METHODOLOGIE PROPOSEE

1. L'APPROCHE GLOBALE DE LA MISSION

L'objectif du groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE est d'assurer les études architecturales et techniques du projet placé sous sa responsabilité en intégrant les préoccupations des bénéficiaires, tout en respectant les exigences du maitre d'ouvrage: qualité, économie, efficacité. La démarche sera participative. La stratégie adoptée comprend cinq axes majeurs :

- Les échanges avec le MO et Le CEA VALOPRO;
- L'utilisation d'une expertise compétente,
- L'encadrement continu du personnel d'études,
- La constitution d'une base de données informatique.

1.1. La validation des documents par le maitre d'ouvrage

Des boucles de validation et d'approbation des rapports par le maitre d'ouvrage (ou son représentant) sont instituées dans chaque étape de la mission. Les validations permettent :

- D'impliquer le Maitre d'Ouvrage et les structures faisant parti du processus aux différentes étapes de la mission ;
- De prendre en compte les observations du maitre d'ouvrage qui est la structure technique compétente.
- D'obtenir à la fin de la mission des ouvrages conformes aux objectifs du maitre d'ouvrage.

1.2. L'utilisation d'une expertise compétente

- Le groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE propose une équipe pluridisciplinaire confirmée pour :
- La conduite d'une démarche participative de projet,
- L'utilisation des matériaux conventionnels et de techniques éprouvées dans la conception du projet.

1.4. La constitution d'une base de données informatique

Les équipes chargées des missions d'études architecturales et techniques procéderont à la numérisation des données graphiques (les propositions de plans et détails techniques) et des données descriptives.

L'objectif à terme est de fournir au maitre d'ouvrage des informations facilement exploitables et analysables.

Les logiciels à utiliser sont choisis en fonction de leur caractère universel :

- ARCHICAD et AUTO CAD pour les plans et détails techniques
- ROBOT Millenium ou ARCH pour le dimensionnement des ouvrages en béton armé et les structures métalliques
- Excel et Access pour les estimations des quantités et prix

- Les logiciels de MS Office.
- Internet explorer pour la communication : échanges de fichiers entre le Groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE et le maître d'ouvrage.

L'utilisation de la CAO/DAO (d'une manière générale de l'outil informatique) permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Les informations seront stockées sur des supports fiables.
- Les informations seront facilement mises à jour lors des opérations de modification et d'entretien.
- L'échange entre les acteurs au projet (Maître d' Ouvrage ou son représentant, Cabinets d'architecture) sera facile et rapide.

A- VISITE DE SITE ET RAPPORT PRLIMINAIRE

1)- COLLECTE DES DONNEES

Pour cette phase du projet, notre démarche consistera à :

a- Enquête documentaire

- Recueillir toute la documentation existante sur les aménagements à réaliser tels que les plans de situation, les plans cadastraux, les plans existants des ouvrages projetés, etc.
- Collecter les données nécessaires à travers la revue documentaire concernant l'organisation de laboratoires

b- Entretiens et interviews

Ces entretiens concerneront les responsables des différents services technique du CEA VALOPRO.

Ils permettront de recueillir des données qui serviront au dimensionnement des espaces dédiés à chaque activité selon le mode de fonctionnement de chacune.

c- Enquête terrain

L'enquête terrain va consister à :

- Faire l'état des lieux du patrimoine environnemental existant (milieux physique, biologique) à travers un levé d'état des lieux sommaire ;
- Faire l'état des lieux des réseaux de sujétion -Electricité, Eau et Téléphone- existants ou à créer, à travers la collecte des renseignements sur les services la CIE, de la SODECI et de la téléphonie avec et les possibilités de connexion;
- Faire l'étude d'implantation et d'intégration des ouvrages à l'environnement immédiat.
- Faire la visite de laboratoires existants éventuellement.

d- levé

Sur la base des documents existants (plan de bornage, plan cadastral, etc.), on procédera à l'identification sur le terrain des levés à effectuer en vue des études d'aménagement à réaliser, et permettra de récolter des données existantes sur le terrain en vue de leur transcription, à l'échelle, sur plan ou sur carte. Le levé sera planimétrique

et altimétrique. Il servira à l'implantation des ouvrages, au plan d'aménagement, au nivellement et calcul des cubatures pour les terrassements.

e- Les études géotechniques

Sur la base des données recueillies sur le terrain, le consultant procédera à l'identification des études géotechniques à réaliser pour permettre les études de structure ultérieures. Il s'agira de sondages géotechniques, essais d'identification (Analyse Granulométrique, LA, ES), essais de compacité (densité, Proctor) et de qualité de portance (CBR) avant le démarrage des études d'APD

f- Rapport préliminaire

A la fin de la collecte de toutes les données et des rencontres avec les personnes ressources et futurs utilisateurs, le Groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE établira un rapport préliminaire qui sera composé de documents écrits et graphiques. Ces documents comprendront entre autres :

- L'extrait Cadastral du terrain à l'échelle 1/1000^{ième} - 1/2500^{ième}
- Le plan de situation du terrain ;
- Un rapport faisant ressortir les possibilités de branchement et d'alimentation du terrain aux réseaux CIE, LA SODECI, opérateur téléphonique, internet et intranet (comportant une estimation du cout de ces branchements et d'alimentation) ;
- Les plans de masse des ouvrages projetés ;
- Les plans-esquisses des ouvrages projetés, avec des variantes et des rendus 3B
- Le programme architectural détaillé des bâtiments projetés ;
- Les identifications et définitions des études préalables telles que les levés topographiques et les études géotechniques.

f- Les intervenants

Les intervenants pour cette phase se composent comme suit :

- Un ingénieur chef de projet
- un (01) Architecte
- un (01) dessinateur,
- un personnel de soutien administratif (une secrétaire, un (01) chauffeur, et un (01) agent de liaison).

B- AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)

Il s'agira, sur la base des données collectées sur le terrain, des documents fournis par le maître d'ouvrage avec le programme architectural approuvé et de la revue documentaire, de faire une proposition architecturale pour répondre aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage. A ce stade, une étude environnementale axée sur un diagnostic environnemental du site de l'ouvrage sera menée. L'APS portera sur les esquisses avec éventuellement des variantes, les plans des équipements avec les volumétries et les images 3D d'animation, un aménagement d'ensemble du site, un mémoire explicatif, justificatif et descriptif, l'estimation sommaire des coûts prévisionnels du projet. La conception prendra en compte le volet efficacité énergétiques

L'objectif dans cette phase est d'avoir des plans fonctionnels et qui répondent aux besoins des utilisateurs. Outre l'expérience du consultant, il s'agira de recueillir à travers des rencontres d'échanges, les desideratas des services techniques de LE CEA VALOPRO.

2)- DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU SITE

L'objectif dans ce diagnostic est de détailler les aspects environnementaux, sociaux, techniques et financiers pour s'assurer de la faisabilité du projet.

a- Analyse du site

Le consultant exploitera les intrants recueillis avec le CEA VALOPRO. Il fera le point pour identifier les éléments indispensables, manquants pour une bonne analyse du site et les complètera par un relevé complémentaire. L'état des lieux fera ressortir le terrain dans le tissu urbain environnant avec les différents accès et servitudes, les divers réseaux environnants, les bâtiments à proximité, les formations végétales pouvant intégrer l'aménagement du site. Ces éléments permettent d'identifier toutes les contraintes et les dispositions réglementaires et pratiques à prendre pour une issue heureuse de la mise en œuvre du projet. Les différents services (mairie, cadastre, urbanisme, services concessionnaires, etc.) de la localité seront approchés pour recueillir les informations utiles et identifier les ouvrages à proximité qui peuvent impacter les projets. Les projets devant s'intégrer à leur environnement et au-delà, structurer l'espace de son aire d'influence, une analyse architecturale et urbanistique du tissu environnant sera réalisée et fera ressortir les différentes possibilités de connexion et de mise en valeur des sites, et donnera des indications utiles à l'orientation de leur aménagement.

b- Diagnostic technique

Le diagnostic technique permettra, sur la base des plans d'esquisse validés, d'explorer trois domaines pour la construction de l'ouvrage. Il s'agit du sol et du sous-sol, l'analyse des réseaux existants et l'analyse concernant l'implantation de l'ouvrage et ses fondations.

Au sujet du sol et du sous-sol, l'analyse des résultats des études géotechniques pourra renseigner sur la capacité portante du sol, le niveau de la nappe phréatique.

Les réseaux existants, (eaux, électricité, téléphonie, assainissement) qui ont déjà fait l'objet d'identification feront l'objet d'investigation auprès des structures de l'état et des services concessionnaires, les services techniques de la municipalité telle que la voirie, afin d'analyser les possibilités de connexion des équipements à ces services.

Enfin, l'implantation des ouvrages sera minutieusement analysée, afin d'utiliser les éléments climatiques naturels pour créer un confort à moindre coût. Ainsi, l'orientation des ouvrages exposera moins au soleil et aux pluies, les grandes façades par rapport aux pignons; l'orientation judicieuse des fenêtres par rapport aux vents dominants permettra une ventilation naturelle tout le long de l'année.

c- Analyse Genre, social

Cette composante considère les relations entre les groupes, hommes, femmes et enfants et leur modification, tout en accordant une attention particulière aux inégalités entre les hommes et les femmes qui peuvent être causées ou aggravées par le projet.

L'accent est mis dans ce projet sur le genre, afin que tout le monde, surtout les personnes en situation de handicap puissent bénéficier, comme les autres tranches de la population, du même droit à l'accès aux équipements culturels, par la prise en compte de leur spécificité.

On fera ressortir à travers des analyses, les goulots d'étranglement qui empêchent le plein accès des groupes vulnérables aux structures culturelles. L'analyse portera sur l'offre actuelle en termes d'infrastructures, mais surtout sur les attentes spécifiques de ces groupes, afin d'en tirer les manquements et les prendre en compte dans ces nouveaux projets.

Les travaux de construction des divers ouvrages vont impacter directement la population locale, qui devrait bénéficier aussi de retombées directes. Il est primordial que les populations y participent dans les meilleures conditions, sans être exploitée ou lésée. Une analyse des conditions de travail au niveau local sera faite pour

évaluer les risques de la traite des personnes dans les constructions, et en tirer des recommandations utiles pour la pleine participation des populations aux travaux.

Santé et sécurité. Cette composante se rapporte à l'état de santé des populations et son évolution suite à la mise en œuvre du projet ainsi qu'aux aspects relatifs à la sécurité des travailleurs et des populations affectées par le projet.

d- Analyse environnementale

L'évaluation des impacts consiste à identifier, décrire et évaluer les impacts potentiels du projet sur les composantes des milieux naturel et humain. La méthode retenue pour évaluer l'importance probable des impacts repose sur l'identification des sources d'impact et sur les principaux critères d'évaluation que sont la durée, l'étendue et l'intensité de l'impact.

Dans une première étape, la détermination de la nature de l'impact (impact positif ou impact négatif potentiel) est réalisée à l'aide d'une matrice d'interrelations entre les sources d'impact significatif et les composantes du milieu affecté par le projet.

En second lieu, il s'agit de procéder à l'évaluation proprement dite des impacts potentiels sur les composantes biophysiques et socioéconomiques de l'environnement. Elle consiste à déterminer l'importance de l'impact potentiel identifié dans la matrice d'interrelation. Cette évaluation permet d'établir les niveaux d'acceptabilité des impacts et de préconiser les mesures d'atténuation, de compensation ou de bonification. Le consultant évaluera l'ampleur des compensations ainsi que les montants approximatifs à engager.

L'ensemble des résultats de l'analyse diagnostique permettra également de procéder à une estimation financière globale de l'opération et d'évaluer sa rentabilité. Le consultant en déduira la faisabilité à travers un rapport qui sera transmis au Maître d'Ouvrage.

3)- ELABORATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

A l'aide des termes de références, des résultats de concertation avec le Maître d'ouvrage et les différents partenaires consécutifs à l'analyse des données et reconnaissances préliminaires, le groupement ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE se devra de proposer un Avant-Projet Sommaire (APS). Cet APS tiendra compte du levé topographique, des constructions environnantes existantes, les extensions à venir, de la documentation, des échanges et de toutes les directives reçues du Maître d'ouvrage.

Cette phase d'intervention mettra en avant :

- La justification des choix architecturaux et techniques ;
- La fonctionnalité des espaces à créer ;
- L'établissement d'un schéma de fonctionnement et le programme des aménagements à réaliser ;
- Les options techniques spécialisées et la prise en des conditions climatiques;
- L'accès aux personnes à mobilité réduite
- Le confort climatique en favorisant les mesures passives (orientation, ventilation naturelle)
- La Sécurité
- La maîtrise du coût du projet etc.

Pour atteindre ces objectifs dans les meilleurs délais, ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE mettra en place une équipe pluridisciplinaire compétente composée d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens bâtiments et travaux publics et d'un personnel d'appui au siège.

Cette équipe permettra la prise en compte des exigences des différentes spécialités qui interviendront dans la suite de l'étude.

a- La fonctionnalité des espaces à créer

L'agencement fonctionnel des espaces du laboratoire est un atout certain dans l'utilisation présente et ultérieure du bâtiment. A cette étape et partant des échanges que nous avons eu dans la phase préparatoire, l'équipe de **ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE**, à travers un travail de groupe, étudiera les différentes possibilités d'organisation fonctionnelle des espaces à l'aide d'organigrammes fonctionnels.

La fonctionnalité fait recours à l'ergonomie des espaces, par le respect des normes régissant chaque type de pièce selon sa fonction. Elle fait également appel au confort de l'usager dans l'utilisation des différentes pièces (confort visuel, aération, éclairage, confort de déplacement, etc) et au dimensionnement des différents espaces à la mesure de l'homme.

Cette étude se fera avec l'étroite collaboration des représentants des bénéficiaires et du Maître d'Ouvrage afin que leurs avis techniques soient pris en compte pour faciliter de futures extensions et l'élaboration du dossier d'exécution.

Un accent particulier sera mis sur la modularité et la flexibilité des espaces, les solutions d'organisation favorisant l'épanouissement du personnel et le confort des usagers, avec les commodités nécessaires et la sécurité du site, etc.

b- Parti architectural et Symbolisme

Le parti architectural est l'ensemble des lignes directrices autour desquelles se développe la démarche conceptuelle. Les bâtiments en architecture sont considérés comme des objets expressifs et des outils de langage qui racontent une culture, une civilisation. Pour la conception du laboratoire, il s'agira de faire une analyse des bâtiments existant pour en comprendre les principes directeurs, les modes de conception et de construction, les aspects esthétiques et organisationnels afin d'avoir un ouvrage qui s'intègre bien dans son environnement et qui facilite une appropriation facile par les futurs usages. L'ouvrage doit refléter sa fonction.

c- Esthétique

L'esthétique est un élément toujours recherché en architecture, car celle-ci est avant tout de l'art. On recherchera cette esthétique en mettant en œuvre les valeurs architecturales telles que symétrie/asymétrie, les peins et les vides, les jeux de niveaux, l'agencement des volumes, etc.

L'esthétique se retrouvera également dans le choix matériaux, des couleurs et des textures.

d- Les options techniques particulières

Les options techniques spécialisées à envisager seront liées soit au Gros œuvre et/ou aux corps d'état secondaires. De ce fait, l'assistance de nos spécialistes (Béton armé - Electricité courant fort et faible - Plomberie sanitaire et AEP, etc.) permettra par leur conseil, d'intégrer dans cette phase, certains aspects architecturaux, propres au projet, qui nous permettront de définir un coût d'objectif raisonnable, qui restent dans les prévisions du Maître d'ouvrage. De façon spécifique, un accent particulier sera mis sur les locaux techniques à prévoir pour les câblages et la gestion des volets courant-fort, courant-faible et climatisation

e- Accès aux personnes à mobilité réduite

L'ouvrage projeté étant un équipement recevant du public, il est indispensable, pour éviter les stigmatisations, de tenir compte du genre, de traiter sérieusement ce volet. Cela passera par des rampes d'accès à tous les espaces avec éventuellement des garde-corps si nécessaire, et prévoir dans les toilettes des cabines adaptées aux personnes à handicap ou à mobilité réduite. Une différenciation Homme/femmes des toilettes sera également opérée.

f- Intégration de la prévention des risques professionnels dès la conception

L'objectif est que dès la conception, les dispositions soient prises pour prévenir la santé, la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail des usagers de ces espaces, et de protéger leur intégrité physique et mentale durant le fonctionnement.

On cherchera à adapter le travail à l'homme en mettant en perspective les activités de travail futures probables et, à cet effet, en associant tout au long du projet les personnels concernés lorsqu'ils sont désignés.

g- La maîtrise des coûts du projet

La maîtrise effective des coûts du projet est un impératif de premier plan. Pour atteindre cet objectif, il faut d'abord à cette phase d'étude, garantir un respect du programme définitif (surfaces et volumes utiles).

L'équipe de **ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE** s'attellera à faire des choix judicieux de matériaux et de techniques de mise en œuvre en corrélation avec les termes de références afin que les coûts d'objectifs soient respectés.

4)- PRISE EN COMPTE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LA CONCEPTION

a- Les conditions climatiques

Le confort permet une meilleure activité scolaire et cérébrale. Les solutions passives, à faible consommation d'énergie, seront privilégiées à travers :

- Bonne orientation des bâtiments et des ouvertures, selon les vents dominants et la course du soleil,
- Ventilation naturelle des salles et ventilation des combles
- Protection des ouvertures contre l'ensoleillement direct,
- Utilisation de vitrage réfléchissant

b- Les mesures bioclimatiques

- Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage extérieur éventuellement, etc.
- Economie d'énergie : utilisation de détecteur pour les marche-arrêt de certains équipements électrique (luminaires, climatisation)
- Economie d'eau : utilisation d'appareillages appropriés pour la gestion de l'eau (robinets avec détecteurs pour les lavabos des espaces publics,
- Collecte et stockage des eaux de pluie pour réutilisation pour l'arrosage par exemple,
- Utilisation de matériaux à bonne inertie thermique

5)- CONSISTANCE DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

L'objectif principal de l'APS est:

- D'établir le schéma de fonctionnement et le programme de construction à réaliser ;
- De préciser la composition générale en plan et en volume ;
- D'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;
- Le choix des matériaux et la conception technique des bâtiments ;
- Une estimation des prix ;
- Le dossier de la solution d'ensemble renfermant tous les plans.

ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE fournira pour cette première phase, les documents suivants :

a- Documents graphiques

- Le plan de situation ou un extrait du plan d'aménagement urbain où se situe le site avec les VRD
- le levé topographique du terrain, à l'échelle 1/500^{ème} faisant apparaître les voiries, les réseaux divers, les ouvrages existants éventuellement dans l'emprise du terrain, les arbres, et toutes autres indications utiles, établi par le Topographe agréé
- Un plan de masse et un plan d'aménagement d'ensemble du terrain avec VRD et espaces verts (1/200^{ème}; 1/500^{ème})
- Schémas de principe des installations électriques, de plomberie sanitaire et d'équipements spéciaux ;
- Schéma de principe des VRD (1/200^{ème}) ;
- Les plans de niveaux de tous les bâtiments (1/200^{ème}) ;
- Les plans d'aménagement intérieur
- Deux façades caractéristiques (1/200^{ème}) ;
- Deux coupes caractéristiques (1/200^{ème}) ;
- Les plans de toitures (1/200^{ème}) ;
- Le plan des VRD
- Les vues perspectives expressives.

NB : A ce stade, le dossier d'APS sera soumis à un expert agréé pour l'élaboration d'une notice de sécurité-incendie.

b- Documents écrits

- une note sur le parti architectural et constructif ;
- un tableau comparatif entre le programme et le projet indiquant les surfaces utiles et hors œuvre, ainsi que le taux d'appoint ;
- une notice technique à la fois descriptive, explicative et justificative comportant les parties suivantes :
 - une description des ouvrages avec les solutions architecturales de base préconisées et les options éventuelles expliquant les modes de construction ainsi que leur adéquation aux usages prévus ;
 - Une note sur les mesures d'efficacité énergétiques
 - - une estimation prévisionnelle sommaire du projet;
 - une proposition du planning d'exécution des travaux.

6)- LES INTERVENANTS DE LA PHASE DE L'APS

- Un (01) ingénieur génie civil chef de projet;

- Un (01) architecte, chef de projet;
- Un (01) dessinateur projeteurs BEP en dessin
- Un personnel de soutien administratif (Secrétaire, Comptable, Agents de bureau, Chauffeurs etc.).

7)- LA RESTITUTION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE PROVISOIRE

Le projet APS présenté fera l'objet d'une séance de validation en présence du Maître d'ouvrage. Cette restitution sera sanctionnée par un procès-verbal.

a- Avis du Maître d'ouvrage

A cette phase d'Avant-Projet Sommaire, nous solliciterons régulièrement l'avis des personnes ressources du maître d'ouvrage sur les options d'organisation spatiale et les choix architecturaux que nous prendrons. Cette démarche aura l'avantage de permettre une économie de temps et faciliter auprès du Maître d'Ouvrage la compréhension rapide du dossier et la prise de décision à l'approbation.

b- Finalisation de l'Avant-Projet Sommaire

La finalisation de l'Avant-Projet Sommaire se fera après la prise en compte des observations et recommandations du Maître d'ouvrage et ses représentants, ainsi que les suggestions d'amélioration du consultant.

C- AVANT-PROJET DETAILLE (APD)

L'APD consiste à la finalisation des études architecturales et techniques sur la base des observations et validation de l'APS. Le dossier technique de l'APD consistera à l'élaboration du dossier d'exécution du béton et béton armé; ainsi que des corps d'état secondaires spécifiques, telles que l'électricité, l'éclairage et climatisation, l'informatique, l'hydraulique et l'assainissement, la sécurité, primordiale pour les équipements recevant du public, par les différents spécialistes.

L'APD devra :

- Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments et ouvrages du programme ;
- Arrêter en plans, coupes et façades les dimensions des ouvrages, ainsi que leurs aspects ouvrages ;
- Définir les principes de construction structures et fondation pour les constructions neuves ;
- Définir la nature et la qualité des matériaux envisagés ;
- Les dispositions et principes d'équipement ;
- Les installations techniques;
- Les modalités opérationnelles et les principes d'installation.
- Définir l'estimation définitive du cout prévisionnel des travaux décomposés éventuellement en lots séparés.

L'APD portera sur la définition complète des choix techniques des ouvrages, les précisions des systèmes constructifs, la définition des matériaux, l'estimation des quantités d'ouvrages, le devis descriptif détaillé des ouvrages.

Il comportera donc :

- Les études architectures;
- Les études techniques ou plans d'exécution des ouvrages.

1)- LES ETUDES ARCHITECTURALES

Le dossier architectural comprendra plusieurs volets avec la prise en compte de la spécificité des laboratoires, et des salles de cours. Ainsi, l'équipe d'expert procédera à :

- a- L'élaboration de l'intégralité des plans de niveau côtés, les coupes, les façades et les détails particuliers, toutes les dimensions des ouvrages et leurs implantations,
- b- La définition des matériaux et leur principe constructif
- c- L'étude de la menuiserie métallique, aluminium et bois. Elles doivent être étanches à la poussière. On fournira le carnet de menuiserie qui donnera les détails dimensionnels et de calepinage,
- d- Etudes pour les revêtements et la peinture
Des définitions des peintures et revêtements sols, murs et façades seront faites avec des plans de calepinage.
- e- Etude de la toiture et de l'évacuation des eaux pluviales
Les eaux de pluie seront récupérées et stockées dans des réservoirs pour une utilisation domestique arrosage

2)- LES ETUDES TECHNIQUES

a- Les études de structure

Les études de structure seront menées par l'ingénieur Génie Civil, chef de mission et très expérimenté dans ce type d'études.

Ces études seront menées et élaborées conformément aux règles du BAEL 91. Les matériaux à utiliser seront conformes aux normes françaises et particulièrement aux documents techniques unifiés (D.T.U) publiés par le C.S.T.B et des normes AFNOR.

L'ingénieur structure procédera :

- au pré dimensionnements des éléments porteurs en infrastructures et superstructures, en béton armé, métallique ou mixte, avec une note de calcul ;
- à l'élaboration des plans de détails,

A ce niveau, les logiciels les plus adaptés seront mis à contribution :

- ARCHE (calcul des notes) ;
- Avance béton (coffrage et ferrailage des ouvrages en béton) ;
- Autocad-Isical (calcul de structures métalliques) ;
- Strakon (coffrage et ferrailage des structures en béton) ;
- ROBOBAT.

b- Les études techniques courant fort (éclairage, ventilation, prise de courant)

Ces études seront conduites par l'Ingénieur Electricien, spécialiste en courant-fort et courant-faible.

Elles seront menées et élaborées conformément aux règles et normes contenues dans le code de l'urbanisme et de l'habitat, les articles, arrêtés, circulaires, les normes et recommandations UTE relatives aux installations

électriques, à la distribution d'énergie électrique, à l'installation de groupes et générateurs, ainsi qu'aux recommandations et prescription de la CIE.

Il sera fait le bilan de puissance de tous les appareillages et on proposera des prescriptions techniques, décrivant les solutions les plus économiques pour l'alimentation en électricité. On étudiera aussi les aménagements d'énergie, les connexions avec les sources comme la CIE, mais également l'alimentation d'appoint en cas de coupure d'électricité en prévoyant et en dimensionnant un groupe électrogène. L'ingénieur électricien étudiera également les possibilités d'utilisation partielle (l'éclairage extérieur et la ventilation) ou intégrale de l'énergie solaire, permettant de diminuer la facture énergétique. Ces études consisteront :

- au pré dimensionnement des circuits électriques, coffrets et éléments de protection des appareils et appareillages électriques,
- le pré dimensionnement et choix des éléments relais d'approvisionnement en électricité secourue (groupe électrogène, etc.),
- la prescription des appareils et appareillages électriques,

c- Les études techniques de climatisation

Elles seront conduites par l'ingénieur Electricien, spécialiste en courant fort et courant faible, froid et climatisation.

Les études seront menées et élaborées conformément aux règles et normes contenues dans le code de l'urbanisme et de l'habitat, les articles, arrêtés, circulaires, les normes et recommandations UTE relatives aux installations électriques, à la distribution d'énergie électrique, à l'installation de groupes et générateurs, ainsi qu'aux recommandations et prescription de la CIE.

Le confort thermique sera recherché en définissant un système performant de climatisation. Toutefois, les mesures passives de confort tel que la ventilation naturelle ne sera pas négligées. Ces études consisteront au :

- pré-dimensionnement des circuits électriques et frigorifiques de la climatisation (climatisation centrale et individuelle), coffrets et éléments de protection des appareils et appareillages électriques de la climatisation,
- pré-dimensionnement et choix des éléments relais d'approvisionnement en électricité secourue (groupe électrogène, etc.) et le mode de prise en charge du réseau de climatisation en cas de coupure de courant de la CIE,
- les prescriptions des appareils et appareillages électriques de climatisation. ,

d- Les études techniques courant-faible

Il s'agit des études des réseaux téléphoniques et informatiques, menées par le spécialiste courant-faible.

Ces études devront être menées et élaborées conformément aux règles et normes en vigueur régissant le domaine de l'informatique et des télécommunications, à savoir les normes et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire ; les prescriptions de l'opérateur téléphonique les normes et recommandations UTE

On procédera au :

- pré-dimensionnement des circuits et réseaux téléphoniques, coffrets et éléments de protection des appareils et appareillages téléphoniques, les autocommutateurs, etc.,
- pré-dimensionnement des circuits et réseaux informatiques, coffrets et éléments de protection des appareils et appareillages informatiques, des onduleurs, et les armoires de brassages, etc.,

- choix et prescription des appareils, appareillages téléphoniques et informatiques,

e- Les études techniques de plomberie

Elles seront conduites par l'Ingénieur hydraulicien. Ces études seront menées et élaborées conformément aux règles et normes appliquées au Côte d'Ivoire Faso à savoir les normes françaises DTU, NFP relatives aux travaux de canalisation, de plomberie et d'installations sanitaires, ainsi que les prescriptions de la SODECI, des sapeurs-pompiers

L'étude de la plomberie et de l'assainissement se fera avec la préconisation de système efficace en termes d'économie d'eau par un choix judicieux des appareillages. Le système d'assainissement sera prévu avec possibilité de réutilisation des eaux traitées. Ces études consisteront à :

- détermination de la source d'alimentation qui pourra être la SODECI, un poste autonome d'adduction d'eau potable ou mixte,
- pré dimensionner les conduites d'approvisionnement en eau potable simplifié pour le forage,
- pré dimensionner les canalisations du réseau d'alimentation d'eau (externe aux bâtiments),
- pré dimensionner les canalisations des réseaux de distribution d'eau (internes aux bâtiments),
- pré dimensionner les canalisations des réseaux d'évacuation d'eau (internes aux bâtiments),
- prescrire les équipements de plomberie sanitaire.

f- Les études techniques des systèmes de sécurité – incendie

Elles seront conduites par les ingénieurs électricien, hydraulicien, génie civil et préventionniste.

Ces études seront menées et élaborées conformément aux règles et normes ivoiriennes et françaises sur la sécurité et la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public, mais aussi les prescriptions des services des sapeurs-pompiers et de l'expert agréé en sécurité-incendie

Ces études concernent :

- les prescriptions des dispositifs de protection sécurité incendie ;
- les prescriptions des systèmes d'alarme, d'alerte et de de détection des fumées et des feux
- les prescriptions des dispositifs de lutte contre les incendies (extincteurs portatifs, robinets d'incendie armés, bornes incendies, etc.),

g- Les études techniques de VRD

Ces études, menées par l'ingénieur génie civil et hydraulicien concernent le pré-dimensionnement des éléments de voirie, drainage et aménagements divers.

Ces études seront menées et élaborées conformément aux règles du BAEL 91, les normes françaises telles que les DTU, AFNOR, NF, CSTB

Les calculs des réseaux et ouvrages seront affinés pour chaque variante retenue avec des détails facilitant la mise en œuvre. Leur dimensionnement se fera sur la base d'une estimation plus précise des débits transités. Un calcul

plus poussé sera fait pour les autres ouvrages en vue d'élaborer des détails d'exécution plus précis. Tout ceci aboutira à l'élaboration de plans plus précis.

Elles comprendront les éléments suivants :

- Les profils en long des voies et canalisations (Eventuellement) ;
- Les profils en travers types des chaussées ;
- Les plans-types des ouvrages d'assainissement ;
- Les calculs des sections de canalisations.

3)- L'ETUDE DE SECURITE INCENDIE

Elle sera diligentée dès la validation de l'APS et fera partie des éléments de l'APD. Elle est établie par un spécialiste en sécurité et définit les normes de sécurité à intégrer au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP). L'étude concernera :

- La catégorie technique de l'ouvrage ;
- Les normes de sécurité à adopter (moyens d'alerte et de secours) ;
- La tenue au feu à adopter pour les matériaux divers ;
- Les dispositions à prendre afin de respecter les normes de sécurité.
- Le dimensionnement des accès, escaliers, couloirs, etc

3)- LES INTERVENANTS

Les intervenants pour cette phase de l'APD se composent comme suit :

- Un (01) ingénieur génie civil, chef de projet ;
- Un (01) architecte,
- Un (01) Ingénieur en électricité,
- Un (01) Ingénieur en Génie Civil, Ingénieur de structure ;
- Un (01) ingénieur informaticien
- Un (01) mètreur
- Un (01) dessinateur-projeteur
- Du personnel de soutien administratif (Secrétaire, Comptable, Agents de bureau, Chauffeurs etc.).

4)- CONSISTANCE DE L'AVANT-PROJET DETAILLELE

Le consultant élaborera pour cette phase les documents suivants comme indiqués dans les termes de références et qui seront soumis à l'approbation du maître d'Ouvrage.

a- Pièces écrites

- ✓ la note de présentation de projet comportant les aspects de compréhension, de satisfaction des besoins, de fonctionnalité et de viabilité des aménagement prévus ;
- ✓ la description des travaux : Un cahier des prescriptions techniques particulières comprenant un descriptif détaillé des travaux par lot, les prescriptions et mode d'exécution des ouvrages
- ✓ une notice descriptive justificative des choix techniques préconisés (tenant compte des conditions environnementales et sociales du projet) ;

- ✓ les plans architecturaux de tous les ouvrages au 1/50^è (plan de masse, plan d'ensemble, plan coupes, plan de façades, plan d'électricité, de menuiserie, de plomberie sanitaire, de téléphone, de revêtement du sol, etc.) ;
- ✓ une description détaillée des travaux résultant des choix préconisés ;
- ✓ une estimation détaillée des coûts du projet par ouvrage ;
- ✓ une notice d'entretien au Maître de l'Ouvrage et au gestionnaire de l'ouvrage qui précise la liste des tâches d'entretien, leur degré d'importance.
- ✓ Une note de calcul de structure;
- ✓ Une note de calcul d'électricité avec bilan de puissance
- ✓ Une Proposition de planning d'exécution et de phasage de la réalisation.
- ✓ Un CDROM contenant les pièces.

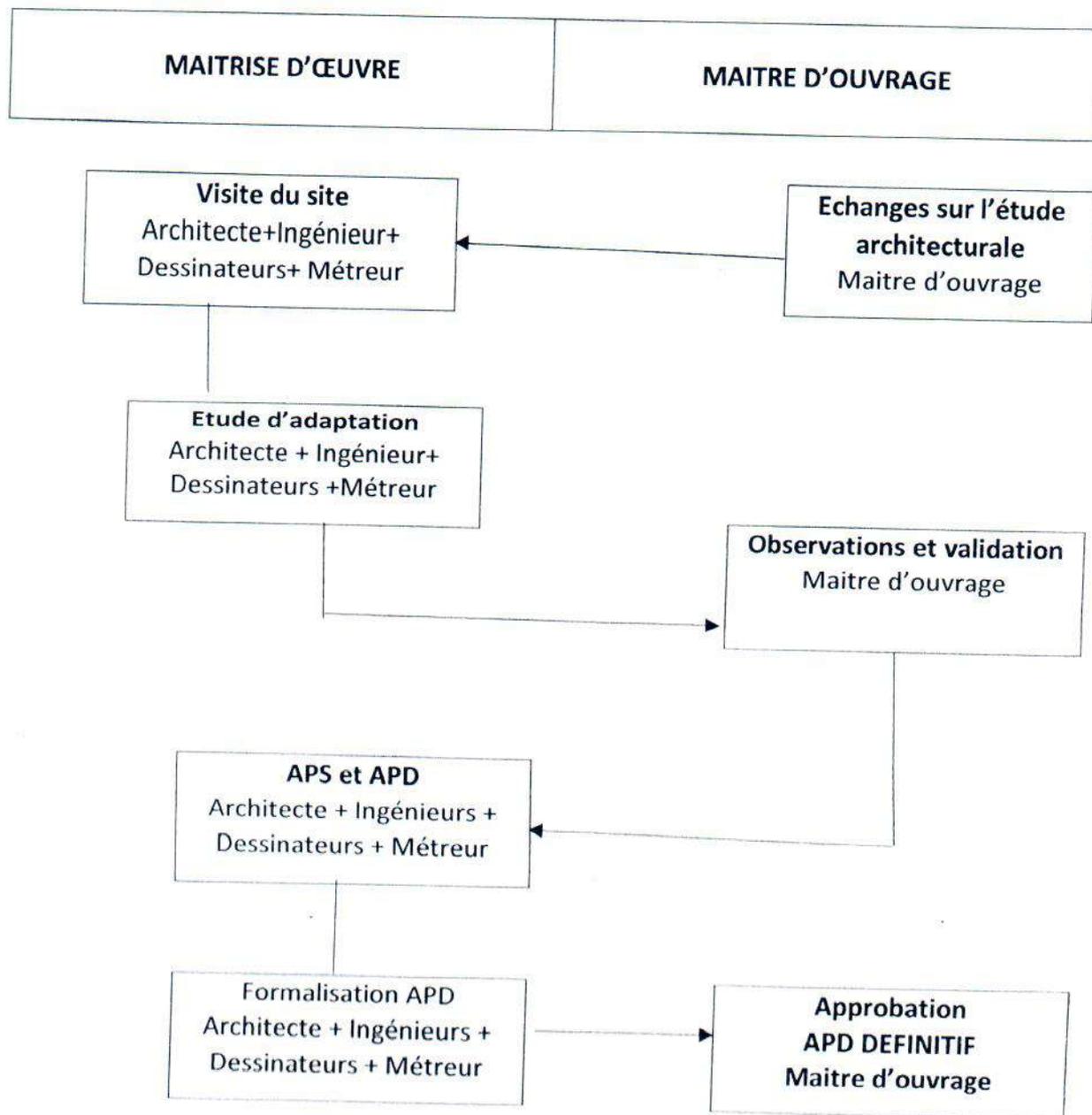
b- Pièces graphiques

- Plan de masse de l'intégralité du site avec tous les bâtiments de l'existant et du projet, avec traitement des abords. Ech. 1/500 ou 1/200.
- Plan du RDC des bâtiments et structures. Ech. 1/50 ou 1/100 ;
- Elévation principale, arrière et des deux côtés (04 dessins). Ech. 1/50 ou 1/100 ;
- Coupes transversales et longitudinale. Ech. 1/50 ou 1/100 ;
- Plans électricité courant fort et faible (prises, éclairage, climatisation, informatique, téléphone et équipements spéciaux). Ech. 1/50
- Plans installations solaires. Ech. 1/50
- Plans du réseau d'assainissement, plomberie et sanitaire. Ech. 1/50
- Plan des toilettes externes, ou nécessaire, à l'échelle adaptée ;
- Plans de menuiseries aluminium, bois et métalliques. Ech. 1/50 ;
- Tableaux des portes et fenêtres (Carnet de menuiserie bois et métalliques). Ech. 1/50 ;
- Plan des revêtements et peinture, Ech. 1/50 ;
- Plan de sécurité-incendie sur la base de la notice des sapeurs-pompiers, Ech. 1/50 ;
- Plan(s) d'aménagements extérieurs, VRD. Sur un fond de levé topographique avec cotes altimétriques des bâtiments (seuil) et des travaux extérieurs (regards, réseaux, voiries, cheminements piétonniers, clôture, arbres importants. Ech. 1/500 ou 1/200 ;
- Les détails architecturaux et techniques. (1/10^{ème} – 1/20^{ème})
- Plans de coffrage (1/20^{ème} – 1/50^{ème})
- Plan détaillés des charpentes et couvertures (1/20^{ème} – 1/50^{ème})

La liste n'est pas limitative et pourra être complétée au besoin pour la bonne exécution des travaux. Les échelles sont données à titre indicatif.

En tout état de cause, les plans produits seront complets et concis, ne comporteront pas d'omissions, d'erreurs de cotations et/ou d'interprétation et dressés à la bonne échelle pour chacun des aménagements prévus afin de faciliter leur lecture et exploitation. Ces plans seront soumis pour validations avec le maître d'ouvrage et toutes les parties prenantes au processus.

Schématisation de la démarche d'élaboration de l'APD



5)- LA RESTITUTION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE PROVISOIRE

a- La restitution de l'Avant-Projet Détaillé Provisoire

Le projet APD présenté fera l'objet d'une séance de validation devant le comité de suivi. Cette restitution sanctionnée par un procès-verbal.

b- APD définitif

Le maître d'ouvrage procédera à la validation de l'APD provisoire à la suite de laquelle nous prendrons en compte toutes les observations et recommandations pour établir l'APD définitif. Cinq (05) exemplaires de l'APD définitif seront transmis.

6)- DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

A l'issue de l'étude, le groupement constituera le dossier nécessaire à la demande de Permis de Construire. Il assistera le Maître d'ouvrage pour l'introduire auprès des services compétents pour l'obtention du permis de construire, notamment la mobilisation des pièces administratives complémentaires. L'assistance se fera toute la durée de l'instruction jusqu'à obtention du permis.

7)- ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le PGES est un Programme de mise en œuvre et de suivi des mesures envisagées par les analyses environnementales et sociales pour supprimer, réduire et éventuellement compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

C'est ce Programme qui deviendra le cahier des charges environnemental qui accompagnera le Permis Environnemental délivré par le Ministère en charge de l'Environnement.

Le PGES sera élaboré sur la base des rapports d'études préliminaires, APS et APD validés, et comprendra les mesures d'atténuation, les options de surveillance et de suivi environnemental et social, les mesures institutionnelles, une estimation du coût du PGES et une programmation des activités.

L'élaboration du PGES, intégrera :

- Les dispositions administratives et légales du Côte d'Ivoire Faso
- Les 8 normes de performance (NP) de la Société Financière Internationale.

Il contiendra les rubriques suivantes:

- Main -d'œuvre et conditions de travail : stratégie de prévention et de gestion concernant le trafic des personnes+
- Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Santé, sécurité et sûreté des communautés : élaboration d'un plan santé-sécurité et d'un plan VIH/SIDA
- Acquisition de terres et réinstallation involontaire : plan d'atténuation et de compensation
- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- Patrimoine culturel
- Plan de consultation publique

C- DOSSIER D'APPEL D'OFFRE (DAO)

Le dossier de consultation des entreprises revêt un caractère important dans l'exécution physique des infrastructures et ouvrages en ce sens qu'il est l'instrument définissant l'ensemble des conditions de sélection des entreprises et fournisseurs. Il définit en outre les moyens, méthodes et techniques de mise en œuvre des infrastructures, d'où la maîtrise de tous les contours pour son élaboration.

Le dossier d'APD, après approbation par le Maître d'ouvrage, prise en compte de toutes ses remarques sera la base de la fourniture du DAO.

L'approche et la logique de la conduite de cette phase se fait en étroite collaboration avec les personnes ressources du CEA-VALOPRO et surtout selon les documents types des marchés de travaux de l'AFD

L'élaboration du Dossier d'Appel d'Offre consistera à préparer les pièces écrites complémentaires aux PEO pour le lancement de la concurrence aux entreprises de construction (l'établissement des pièces constitutives du dossier complet de l'appel d'offres), ainsi que les modalités de l'intervention du laboratoire de contrôle technique. Ces pièces définissent les contours juridiques, financiers et administratifs pour l'exécution des travaux.

1)- CONSISTANCE DU DAO

a- Pièces écrites

Le Dossier d'Appel d'Offres comprendra :

- Cahier des clauses techniques particulières et devis descriptif détaillé par lot ;
- Cahier des clauses administratives particulières ;
- Instructions aux soumissionnaires ;
- Données particulières de l'appel d'Offres
- Cadre devis quantitatif, et cadre de bordereau des prix ;
- Planning d'exécution ;
- modèle de marché.
- -es formulaires types conformes ;

b- Pièces graphiques

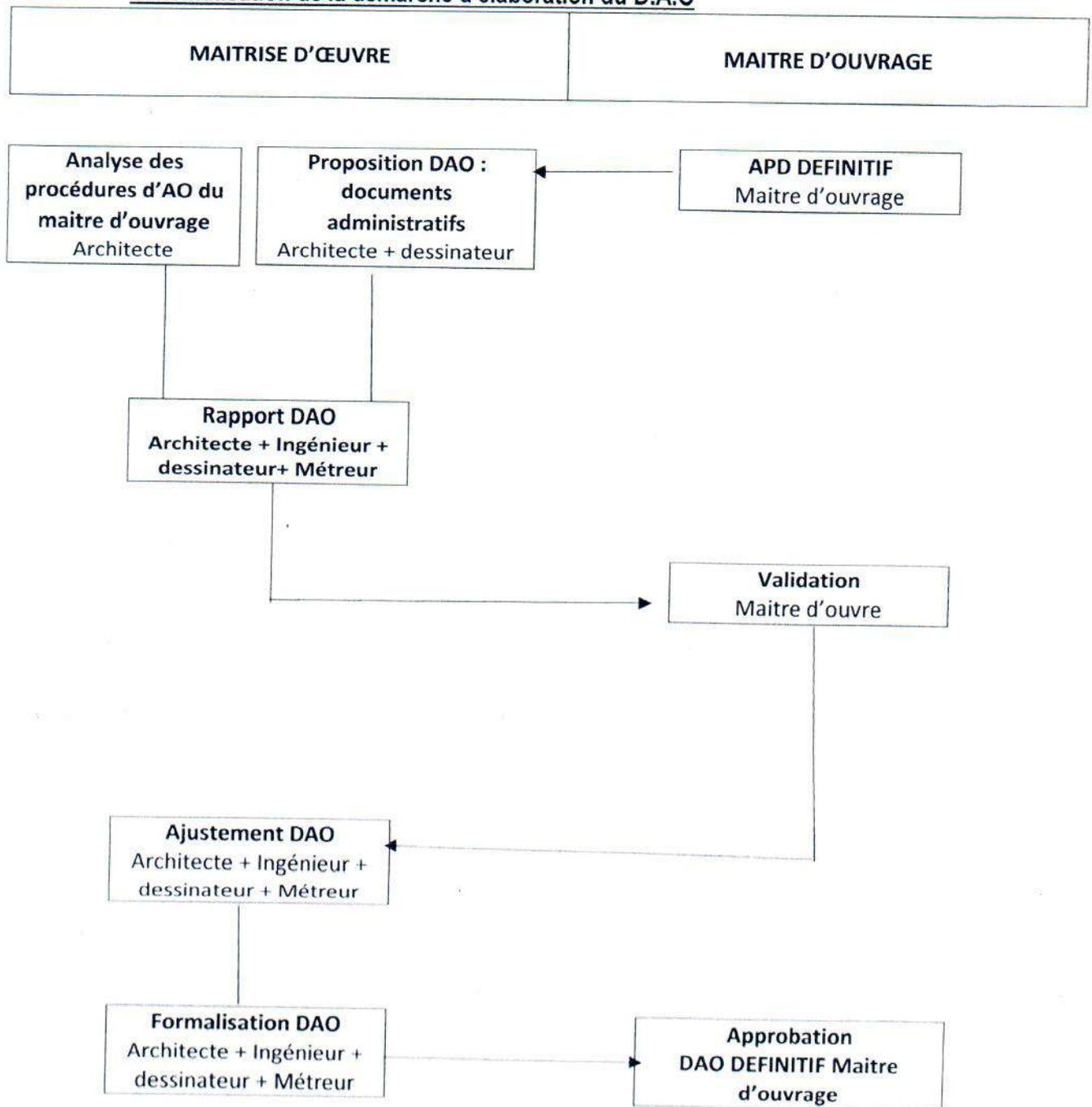
- Plan de situation, (1/1000)
- Plan de masse, (1/200)
- Plans de chaque niveau de (1/50^{ème}) ;
- Plans de toitures ou terrasses indiquant l'évacuation des eaux de pluies, (1/50^{ème})
- Les différentes coupes nécessaires à la bonne définition du projet (1/50^{ème}) ;
- Les coupes sur les éléments particuliers (chaperons, poteaux, fondations, etc.) (1/50^{ème} – 1/20).
- Façades principale, postérieure et latérales, (1/50^{ème})
- Coupes sur toitures ou terrasses et les détails d'éclairage pour tout local où cela s'avérerait nécessaire, (1/50^{ème})
- Plans détaillées des installations (électricité, plomberie, climatisation, informatique, téléphone, courants faibles et équipements spéciaux), (1/50^{ème})
- Plans détaillés des VRD, (1/50^{ème})
- Structure (fondations et superstructures en béton armé, métallique ou mixte)
- Autres équipements spéciaux
- Coupes et détails sur les éléments particuliers (toiture, paillasse, etc.) et les locaux spécifiques
- un schéma d'organisation du chantier avec les besoins en personnel d'encadrement et du matériel minimum pour les entreprises devant exécuter les travaux.

2)- INTERVENANTS

Les intervenants pour cette phase sont :

- Un (01) ingénieur génie civil, chef de mission;
- Un (01) architecte;
- Un (01) ingénieur génie civil;
- Un personnel de soutien administratif (Secrétaire, Comptable, Agents de bureau, Chauffeurs etc.).

➤ **Schématisation de la démarche d'élaboration du D.A.O**



D- ASSISTANCE A LA PASSATION DU MARCHE DES TRAVAUX (AMT)

L'équipe, assistera le maître d'ouvrage durant toute la durée du processus d'appel d'offres par la participation aux réponses aux courriers des candidats. Elle donnera conseils et appuis techniques lors des séances de dépouillement sans voix délibérative, proposera le canevas éventuel de dépouillement avec les tableaux nécessaires. Le consultant apportera également son appui à la rédaction du procès-verbal de dépouillement. L'Assistance au Marché de Travaux (AMT) sera effectuée dans le respect strict de la déontologie de la profession. Les différentes tâches sont les suivantes :

1)- AVANT LE DEPOT DES OFFRES

- Visite du site
- Contribution aux réponses aux questions des soumissionnaires

2)- APRES LE DEPOT DES OFFRES

- Dépouillement des offres
- Vérification de la conformité des offres,
- Vérification et analyse comparative des devis,
- Mise au point nécessaire dans le respect de l'enveloppe financière,
- Contribution à la rédaction du rapport d'analyse des offres

E- SOUMISSION DES RAPPORTS PHASE ETUDE

Une des obligations spécifiques du consultant est la production des rapports en vue d'informer le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement des études, et recueillir ses avis, amendements et recommandations. Selon les TDR, la mission d'étude devra rédiger et remettre les rapports aux étapes charnières que sont : le rapport préliminaire, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé provisoire, l'avant-projet détaillé définitif et le dossier d'appel d'offres. Outre ces rapports, ARDI/AFRIC-A/ACROPOLE assurera la production et la diffusion des rapports spéciaux.

a) Le rapport préliminaire

Le rapport préliminaire est un rapport qui permet de faire le point sur les démarches préliminaires et sur les données de base que le consultant a pu récolter. Ce rapport permet au maître d'ouvrage de s'assurer que le consultant dispose de tous les intrants et éventuellement. Ce rapport comprend :

- ✓ - les données collectées
- ✓ - les définitions des études préalables à réaliser : levé, études géotechniques
- ✓ - le point des démarches auprès des services concessionnaires
- ✓ - les esquisses de projet avec des variantes

b) Le rapport provisoire d'avant-projet sommaire

Il s'agit en fait d'un rapport d'avancement établis à la fin des études préliminaires et remis au maitre d'ouvrage, pour rendre compte des options et choix architecturaux, d'organisation et de fonctionnalité, mais également de coût. Ce rapport qui doit être validé permet de s'assurer que le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont la même vision du projet. Ce rapport qui décrit les options de base comprend essentiellement :

- ✓ Levé d'état des lieux
- ✓ Un mémoire descriptif et justificatif des choix techniques
- ✓ Un devis estimatif sommaire
- ✓ Des pièces graphiques
- ✓ Le rapport EIES
- ✓ Notice de sécurité-incendie
- ✓ Résultats des études géotechniques

NB. Outre la version papier qui sera remise au maitre d'ouvrage, une version électronique du rapport d'avant-projet sommaire sera également transmise sur CD s'il le désire.

b) Le rapport définitif d'avant-projet sommaire

Ce rapport intègre des observations et amendements de l'atelier de restitution de la phase APS. Son élaboration permet d'avoir un document consensuel et validé, qui permet de passer à la phase APD

c) Le Rapport d'avant-projet détaillé provisoire

A l'issue de la validation de l'avant-projet sommaire, le consultant procède aux études détaillées des différents corps d'état et fourni un rapport qui fait le point de l'étude des options techniques, les prescriptions particulières ainsi que l'estimation détaillée des coûts. Nous retrouvons dans ce rapport :

- Le devis estimatif détaillé,
- Le dossier graphique comprenant les plans des différents corps d'état
- Le cahier des clauses techniques particulières ou descriptif tous corps d'état
- Rapport de PGES

d) Le Rapport d'avant-projet détaillé définitif

Il provient de la prise en compte des amendements issus de l'analyse de la version provisoire. La version définitive, permet de passer au dossier d'appel d'offre.

e) Le Rapport provisoire du Dossier d'Appel d'Offre

C'est le dossier qui permet de lancer la concurrence. Outre le contenu de l'APD, on y retrouve l'Avis d'Appels d'Offres; le Règlement d'Appel d'Offres pour les entreprises (RPAO) ; les Instructions aux soumissionnaires (IS) ; le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; le modèle de contrat ; le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comprenant les spécifications techniques détaillées par lot ; le calendrier des travaux pour chacune des opérations ; le DQE et BPU cadre du détail quantitatif et estimatif ; les devis quantitatifs estimatifs confidentiels ; les modèles de soumissions, de garantie et de formulaires annexes, etc

f) Rapports définitif du dossier d'appel d'offres

Il s'agit du rapport qui prend en compte les corrections et amendements du maître d'ouvrage et du maître d'ouvrage délégué. Ce DAO est prêt à être ventilé aux entreprises pour leur soumission.

g) Rapport de mission

Il s'agira de reprendre le déroulé de la mission sous forme d'historique depuis le début jusqu'à la fin. On y fera ressortir les grandes étapes, les difficultés rencontrées, les résultats obtenue. Ce rapport se terminera par des observations et recommandations pour de futures études.

Tableau des livrables phase Etudes

Documents	Nombre d'exemplaire	Période (semaine après l'ordre de service de démarrage)
Rapport de démarrage de la mission	5	2
Rédaction des Etudes sommaires	5	4
EIES	5	
Etudes détaillées de construction (APD)	5	6
PGES	5	
DAO des travaux de construction	5	2
Rapport d'analyse technique des offres travaux	5	2
Rapport final de mission du Consultant	5	

**(6) TECH-3- PROGRAMME D'ACTIVITE ET
CALENDRIER DES LIVRABLES**

Tech-1/- CALENDRIER DES ACTIVITES

ACTIVITES	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Publication du manuel																
1. Mobilisation et préparation du personnel de la mission d'études																
2. Ouvre de services de démarrage des préparations																
3. Phase de collecte de données																
3.1. Prise de contact et réunion préparatoire avec le WC, réunion de cadrage																
3.2. Recherche documentaire																
3.3. Visite de terrain et collecte des données																
3.4. Traitement des lieux																
4. Phase programmation architecturale et esquisses																
4.1. Elaboration du programme architectural																
4.2. Esquisses et aménagement d'espace																
5. Approbation du programme architectural																
6. Phase Etudes d'Avant-Projet Sommaire APS + EES																
6.1. Conception des plans																
6.2. Modélisation et intégration																
6.3. Mise en page et élaboration du rapport APS																
6.4. Etude d'impacts environnementaux et Social (EIES)																
7. Approbation du dossier d'APS provisoire + EES																
8. Avant-projet Sommaire définitif + Résumé EIES définitif																
9. Phase Avant-Projet Détaillé - Etudes techniques																
9.1. Elaboration des plans détaillés architecturaux, techniques et des corps d'état secondaires																
9.2. Mesures																
9.3. Elaboration des plans descriptif et estimatifs détaillés																
10. Rapport d'Avant-Projet Détaillé provisoire																
10. Approbation APS provisoire																
11. APO définitif - DAC																
LIVRABLES																
Rapport de démarrage de la mission																
Rapport d'Avant-Projet Sommaire Provisoire																
Rapport d'Avant-Projet Sommaire Définitif																
Rapport d'Avant-Projet Détaillé provisoire																
Rapport d'Avant-Projet Détaillé définitif - DAC																

Décal prévisionnel de la mission 04 mois

LEGENDE

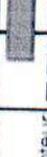
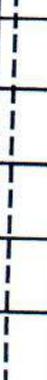
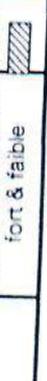
-  Décal global de l'activité
-  Décal de temps par tâche (Travaux à temps plein)
-  Rapports
-  Approbations

**(7) TECH-4- COMPOSITION DE L'EQUIPE, ACTIVITES
INDIVIDUELLES ET CONTRIBUTION DES PERSONNELS-
CLES**

Composition technique

« CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

TECH-4/- CALENDRIER DU PERSONNEL CLE

N°	Nom	Poste	Mois				Total personnel/Mois			
			Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Siège	Terrain	Total	
1	DIOP Moussa	Chef de projet					3,50	0,50	4,00	
2	DAKISSAGA P. Claver	Architecte-Concepteur	 	 	 	 	2,30	0,20	2,50	
3	KABLE Kodjo	Ingénieur des Travaux Publics	 	 	 	 	1,80	0,20	2,00	
4	SANOU S. Oumar	Spécialiste en informatique et télécom	 	 	 	 	0,80	0,20	1,00	
5	BAGRE O. Ahmed	Spécialiste en électricité courants fort & faible	 	 	 	 	1,30	0,20	1,50	
			TOTAL							11,00

Pour le Groupement

 SIEGE
 TERRAIN

C- ORGANISATION ET PERSONNEL DU CONSULTANT

Proposition technique

« CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

CALENDRIER DU PERSONNEL CLE

N°	Nom	Poste	Mois				Total personnel/Mois		
			Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Siège	Terrain	Total
PERSONNEL CLE LOCAL									
1	DIOP Moussa	Chef de projet	■	■	■	■	3,50	0,50	4,00
2	DAKISSAGA P. Claver	Architecte-Concepteur	■	■	■	■	2,30	0,20	2,50
3	KABLE Kodjo	Ingénieur des Travaux Publics	■	■	■	■	1,80	0,20	2,00
4	SANOU S. Oumar	Spécialiste en informatique et télécom	■	■	■	■	0,80	0,20	1,00
5	BAGRE O. Ahmed	Spécialiste en électricité courants fort & faible	■	■	■	■	1,30	0,20	1,50
						TOTAL			11,00

Pour le Groupement

■ SIEGE

▨ TERRAIN

CV DU PERSONNEL CLE DEDIE A LA MISSION

CHEF DE PROJET

CHEF PROJET

CURRICULUM VITAE (CV)

Titre du poste et N°	PC1 -CHEF DE PROJET
Nom de l'expert	DIOP Moussa
Date de naissance :	12 Décembre 1982
Nationalité / Pays de résidence :	Sénégalaise / Cote d'Ivoire

EDUCATION

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :
2015 Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres – www.campc.net (Côte d'Ivoire).	Master 2 en Management de Projets de développement
2011 Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement – www.2ie-edu.org (2IE-Burkina Faso)	Master 2 en Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement – Option : GENIE CIVIL
2006 Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar – www.esp.sn (ESP - Sénégal)	Diplôme d'Ingénieur Technologue
2004 Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar – www.esp.sn (ESP - Sénégal)	Diplôme Supérieur de Technologie

AUTRES FORMATIONS

- **Juillet 2022** : Certificat d'Aptitude aux professions immobilières à ETSHUN INSTITUTE
- **Avril 2011** : Formation en comptabilité simplifiée, planification financière et marketing clientèle organisée par la maison de l'Entreprise du Burkina Faso.
- **Décembre 2010** Participation au jeu concours d'entreprise : **Défi Bouygues-Construction du GROUPE BOUYGUES CONSTRUCTION** les 1^{er} et 2 Décembre 2010 en Yvelines (France).

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE POUR LES SERVICES

Période	Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références	Pays	Sommaire des activités réalisées, en rapport avec les Services
Novembre 2022 à en cours	<p>Employeur : AFRIC-A Consultant</p> <p>Poste : Chef de Mission</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225) 07 07 42 71 71</p> <p>Courriel : anagoff2007@yahoo.fr</p> <p>Directeur Général : Franck ANAGO</p> <p>Client : PROJET DE RENAISSANCE DES INFRASTRUCTURES DE COTE D'IVOIRE (PRICI)</p>	Côte d'Ivoire	<p>Suivi et contrôle des travaux d'Aménagement paysager dans la Commune de Bouaké : Espace SAKABO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'espace vert, centre de sport, construction des bâtiments et des travaux de voirie et réseaux divers.
Septembre 2021 Décembre 2021	<p>Employeur : MEMO Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 70 20 31 39</p> <p>Courriel : memo@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : TOU Brahim Abraham</p> <p>Client : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)</p>	Burkina Faso	<p>Réalisation des études techniques et architecturales des travaux de réhabilitations des bâtiments des structures centrales et déconcentrées du MINEFID (lot 2)</p> <p>Etudes techniques et suivi et contrôle des travaux de bâtiments et VRD au sein du MINEFID</p>
Juin 2021 à Août 2022	<p>Employeur : Cabinet Phoenix Consultant</p> <p>Poste : Ingénieur de Structure et de VRD.</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225) 07 07 89 34 59</p>	Côte d'Ivoire	<p>RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES COMPLÈTES DES SOUS – PROJETS D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS DANS LA COMMUNE DE BOUAKÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes techniques d'APS/APD et DAO pour la construction d'une aire de repos pour véhicules poids lourds y compris les études de Voiries et réseaux divers (VRD).

	<p>Courriel : phoenixconsultant@gmail.com Directeur Général : GBEULY Jonas</p>		
<p>Juin 2020 Juin 2021</p>	<p>Employeur : MEMO Consultant indépendant Poste tenu : Chef de projet Pour obtenir des références : Tel : (+226) 70 20 31 39 Courriel : memo@fasonet.bf Directeur Général : TOU Brahim Abraham</p> <p>Client : Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) - BURKINA</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Réalisation d'une étude architecturale et technique en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai de l'ABNORM (Lot 2 : réalisation d'une étude technique en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai).</p> <p>Etudes techniques d'APS/APD pour les travaux de constructions des laboratoires y compris les études de Voiries et réseaux divers (VRD).</p>
<p>Mars 2020 - Novembre 2021</p>	<p>Employeur : AFRIC-A Titre professionnel : Ingénieur génie civil Consultant Poste tenu : Chef de projet Pour obtenir des références : Tel : 27 21 24 31 92 Courriel : anagoff2007@yahoo.fr Gérant : Franck ANAGO Client : TWINS IMMOBILIER, PROMOTEUR CONSTRUCTEUR</p>	<p>Côte d'Ivoire</p>	<p>Etudes de trois (03) programmes immobiliers « LONACI BESSIKOI » à COCODY, « LONACI EBIMPE » à ANYAMA et « LONACI KOWEIT » à YOPOUGON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et suivi-contrôle de voirie urbaine, AEP et d'assainissement dans trois (03) projets immobiliers dans le Grand Abidjan
<p>2020</p>	<p>Employeur : MEMO Titre professionnel : Ingénieur génie civil Consultant indépendant Poste tenu : Chef de projet Pour obtenir des références : Tel : (+226) 70 20 31 39 Courriel : memo@fasonet.bf</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes de faisabilité, études techniques détaillées et élaboration du dossier d'Appel d'Offre (DAO) pour les travaux de construction de la gare routière, du marché à bétail et la réhabilitation de l'abattoir de Manga (Lot 2).</p> <p>Etudes techniques d'APS/APD et DAO pour la construction d'une aire de repos pour véhicules poids</p>

	<p>Directeur Général : TOU Brahim Abraham</p> <p>Client : ACOMOD-BURKINA</p>		<p>lourds y compris les études de Voiries et réseaux divers (VRD).</p>
<p>Septembre 2019 – Mai 2021</p>	<p>Employeur : AFRIC-A</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : 27 21 24 31 92</p> <p>Courriel : anagoff2007@yahoo.fr</p> <p>Gérant : Franck ANAGO</p> <p>MOD : PROJET DE RENAISSANCE DES INFRASTRUCTURES DE COTE D'IVOIRE (PRICI)</p>	<p>Côte d'Ivoire</p>	<p>Suivi des travaux d'aménagement d'espaces viaires dans les villes d'Abidjan, Bouaké et San Pédro.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'actualisation et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de voirie urbaine, d'espaces sportifs et d'ouvrages d'assainissement
<p>Octobre 2019 – Octobre 2020</p>	<p>Employeur : AFRIC-A</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : 27 21 24 31 92</p> <p>Courriel : anagoff2007@yahoo.fr</p> <p>Gérant : Franck ANAGO</p> <p>MOD : OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE (ONAD)</p>	<p>Côte d'Ivoire</p>	<p>Suivi et contrôle des travaux d'élargissement des ouvrages de drainage de la rue Ministre et du quartier Allabra</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'actualisation et Suivi et contrôle des travaux de construction/réhabilitation d'ouvrages de drainage et reconstruction de voiries en milieu urbain
<p>20 Août 2019 – 30 Octobre 2019</p>	<p>Employeur : AFRIC-A</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p>	<p>Côte d'Ivoire</p>	<p>Etudes techniques des voiries et réseaux divers des travaux de construction du stade CAN 2021 de Yamoussoukro</p>

	<p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : 27 21 24 31 92</p> <p>Courriel : anagoff2007@yahoo.fr</p> <p>Gérant : Franck ANAGO</p> <p>Client : SOGEA SATOM</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de projets d'aménagements d'infrastructures routières et d'assainissement en milieu urbain
Avril 2019 – Juin 2019	<p>Employeur : AFRIC-A</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : 27 21 24 31 92</p> <p>Courriel : anagoff2007@yahoo.fr</p> <p>Gérant : Franck ANAGO</p> <p>Client : TP N'SIKAN</p>	Côte d'Ivoire	<p>Etudes techniques et détaillées des voiries et réseaux divers de la cité NSIKAN à Grand Bassam</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de projet d'aménagement de voirie urbaine, AEP et d'assainissement dans un (01) projet immobilier dans le Grand Abidjan
Avril 2018 – Janvier 2019	<p>Employeur : MEMO</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de mission</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 70 20 31 39</p> <p>Courriel : memo@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : TOU Brahima Abraham</p> <p>Client : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MICA)</p>	Burkina Faso	<p>Etudes et Suivi-contrôle des travaux de la seconde phase de la nouvelle zone industrielle de Bobo-Dioulasso au profit du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MICA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Suivi et contrôle des travaux de construction/réhabilitation de voirie en milieu urbain et industriel
Décembre 2017 – Avril 2018	<p>Employeur : CEITP</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant Indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p>	Burkina Faso	<p>Etudes techniques (APS et APD) et élaboration du dossier d'appel d'offre (DAO) pour l'aménagement et le bitumage de voirie dans la ville de Ouagadougou, lot N°02</p>

	<p>Pour obtenir des références : Tel : (+226) 70 20 72 20 Courriel : ceitp.sarl@gmail.com Directeur Général : DORO Cheick Oumar MOD : DT Mairie de Ouagadougou</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de projets d'aménagements d'infrastructures routières en milieu urbain
Septembre 2017 à Novembre 2017	<p>Employeur : MEMO Titre professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Chef de projet Consultant indépendant Pour obtenir des références : Tel : (+226) 70 20 72 20 Courriel : ceitp.sarl@gmail.com Directeur Général : DORO Cheick Oumar Client : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)</p>	Burkina Faso	<p>Etudes des travaux d'aménagements et de voiries dans la commune de Gaoua dans le cadre des festivités du 11 Décembre 2017- lot 1-2 et 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de projets d'aménagements d'infrastructures routières en milieu urbain
Octobre 2016 – Septembre 2017	<p>Employeur : EMEBCI Titre professionnel : Ingénieur génie civil Poste tenu : Chef de projet Consultant Pour obtenir des références : Tel : (+225) 27 21 56 16 54 Courriel : info@emebci.com Directeur Général : ABDELATIF SAMHAT Client : Fondation Mohammed VI pour le Développement Durable (Maroc) et le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (Côte d'Ivoire)</p>	Cote d'Ivoire	<p>Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de construction d'un centre de formation aux métiers de l'hôtellerie et du BTP à Yopougon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'exécution et conduite des travaux et Suivi et contrôle des travaux de routes et bâtiments en milieu urbain
Septembre 2015 - Octobre 2016	<p>Employeur : EMEBCI Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p>	Cote d'Ivoire	<p>Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de construction de l'Université de Man</p>

	<p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225) 27 21 56 16 54</p> <p>Courriel : info@emebci.com</p> <p>Directeur Général : ABDELATIF SAMHA</p> <p>Client : Programme de Décentralisation des Universités (PDU) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Etudes techniques et suivi et contrôle des travaux de bâtiments et VRD au sein de l'Université de MAN
<p>Novembre 2014 – Septembre 2015</p>	<p>Employeur : EMEBCI</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225) 27 21 56 16 54</p> <p>Courriel : info@emebci.com</p> <p>Directeur Général : ABDELATIF SAMHAT</p> <p>Client : Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) financé par la Banque Mondiale</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux Construction de 720 chambres et VRD sur le site de 2iE Kamboinsé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes techniques, Suivi et contrôle des travaux de de construction des bâtiments et des travaux de voirie et réseaux divers (VRD)
<p>Février 2013 - Octobre 2014</p>	<p>Employeur : IAPS / Group-IPS – CÔTE D'IVOIRE</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225)27 21 35 50 28</p> <p>Courriel: wissem.bensaid@group-ips.com</p>	<p>Cote d'Ivoire</p>	<p>Aménagement d'une plateforme industrielle de 10 hectares dans la zone aéroportuaire d'Abidjan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Suivi-contrôle des travaux de bâtiments et voirie en milieu urbain

	<p>Directeur Général : WISSEM Bensaïd</p> <p>Client : Les Centaures Routier</p>		
<p>Novembre 2012 – Octobre 2014</p>	<p>Employeur : IAPS / Group-IPS – CÔTE D'IVOIRE</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+225)27 21 35 50 28</p> <p>Courriel: wissem.bensaid@group-ips.com</p> <p>Directeur Général : WISSEM Bensaïd</p> <p>Client : Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) du groupe SIFCA</p>	<p>Cote d'Ivoire</p>	<p>Etudes et Suivi des travaux de génie civil des installations industrielles de la SAPH sur les sites de Rapides Grah à SAN PEDRO et Bongo à ALEPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Suivi-contrôle des travaux de réalisation de plateformes en béton armé, de routes, de bâtiments et d'ouvrages hydrauliques
<p>Octobre 2011- Octobre 2012</p>	<p>Employeur : CAEM</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Ingénieur routier / Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 50 37 66 99</p> <p>Courriel : caem@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : NACOULMA Ousmane</p> <p>Client : Ministère des Infrastructures</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etude de faisabilité technique et environnementale, études technique détaillée et élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement et de bitumage de 200 Km de voiries urbaines dans les quarante (40) villes des trente-six (36) provinces du Burkina Faso (lot N°2 – 54 Km) Lot N°2 dans 9 villes secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes des travaux d'aménagements et de voirie en milieu urbain sur 54 Km
<p>Octobre 2011- Octobre 2012</p>	<p>Employeur : CAEM</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de voirie-drainage dans la ville de Ouagadougou Lot N°01 N°02 et N°03</p>

	<p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 50 37 66 99</p> <p>Courriel : caem@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : NACOULMA Ousmane</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Suivi-contrôle des travaux de voirie-drainage en milieu urbain sur 11 Km
2008-2009	<p>Employeur : Agence G2 conception</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 25 36 97 86</p> <p>Courriel : g2conception@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : OUEDRAOGO Dahouda</p> <p>Client : Ministère de la Santé du Burkina Faso</p>	Burkina Faso	<p>Etudes et Suivi – Contrôle de chantier du projet de construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Blaise COMPAORE de Ouagadougou.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Suivi-contrôle des travaux de construction de routes revêtues et en béton armé et construction de bâtiments hospitaliers et d'ouvrages hydrauliques en milieu urbain.
Octobre 2006 à 2008	<p>Employeur : Agence G2 conception</p> <p>Titre professionnel : Ingénieur génie civil</p> <p>Consultant indépendant</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Tel : (+226) 25 36 97 86</p> <p>Courriel : g2conception@fasonet.bf</p> <p>Directeur Général : OUEDRAOGO Dahouda</p> <p>Client : Projet d'Aménagement de la ZACA – Ministère Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme.</p>	Burkina Faso	<p>Elaboration du Plan d'aménagement de la Zone d'Activités Commerciale et Administrative (ZACA) de Ouagadougou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'aménagements des espaces et des infrastructures routières et assainissement en milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> ➤ État des lieux ➤ Analyse diagnostic ➤ Proposition d'aménagement

<p>Août 2006 à Octobre 2006</p>	<p>Employeur : Sahel géomatique Consultant indépendant Poste tenu: Ingénieur génie civil / Chef de projet <u>Pour obtenir des références :</u> Tel : (+221) 33 835 78 14 Courriel:sahelgeo1951@gmail.com Directeur Général : MBAYE Amadou Barry Client : Projet d'Entretien Routier (PER) – Etat du Sénégal</p>	<p>Sénégal</p>	<p>Etudes Techniques de voiries urbaines dans la ville de Thiès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de projets d'aménagements d'infrastructures routières en milieu urbain et milieu rural
---	--	----------------	--

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET PUBLICATIONS REALISEES

Néant

LANGUES PRATIQUES (INDIQUER UNIQUEMENT LES LANGUES DANS LESQUELLES VOUS POUVEZ TRAVAILLER)

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Moyen	Moyen	Moyen

COMPETENCES / QUALIFICATIONS POUR LES SERVICES

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant :	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes des infrastructures ; ➤ Supervision des études APS et APD ; ➤ Calcul de structure et élaboration des plans de ferrailage ; ➤ Etudes du réseau de drainage des eaux pluviales ; ➤ Surveillance des travaux de construction d'ouvrage hydraulique (dalot, ouvrage d'art, buses etc.) ➤ Surveillance des travaux de constructions bâtiments ➤ Surveillance des travaux d'aménagement de routes bitumées, construction de dalots, buses ponts etc. ➤ Examen et validation des plans d'exécution ; ➤ Assistance et appui technique aux entreprises ; ➤ Supervision, Contrôle et surveillance des travaux ; ➤ Direction des réunions hebdomadaires de chantier et des réunions techniques ; ➤ Rédaction des rapports périodiques, des comptes rendus et PV de réunions ; ➤ Vérification des attachements ; ➤ Résolution de tous les problèmes d'ordre technique ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES COMPLÈTES DES SOUS – PROJETS D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS DANS LA COMMUNE DE BOUAKÉ ➤ Réalisation des études techniques et architecturales des travaux de réhabilitations des bâtiments des structures centrales et déconcentrées du MINEFID (lot 2) ➤ Réalisation d'une étude architecturale et technique en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai de l'ABNORM (Lot 2 : réalisation d'une étude technique en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai). ➤ Etudes de trois (03) programmes immobiliers « LONACI BESSIKOI » à COCODY, « LONACI EBIMPE » à ANYAMA et « LONACI KOWEIT » à YOPOUGON ➤ Etudes de faisabilité, études techniques détaillées et élaboration du dossier d'Appel d'Offre (DAO) pour les travaux de construction de la gare routière, du marché à bétail et la réhabilitation de l'abattoir de Manga (Lot 2). ➤ Suivi des travaux d'aménagement

- Gestion administrative ;
- Gestion financière ;
- Réception des travaux

- d'espaces viaires dans les villes d'Abidjan, Bouaké et San Pédro.
- Suivi et contrôle des travaux d'élargissement des ouvrages de drainage de la rue Ministre et du quartier Allabra
- Etudes techniques des voiries et réseaux divers des travaux de construction du stade CAN 2021 de Yamoussoukro
- Etude technique et suivi du gros œuvre des travaux de rénovation et d'extension de la ployclinique SAINT ANNE-MARIE (PISAM)
- Etudes techniques et détaillées des voiries et réseaux divers de la cité NSIKAN à Grand Bassam
- Etude technique pour la construction du centre d'étude des pathogènes émergents à risque infectieux sévères (CEPRIS) au sein de l'INSTITUT PASTEUR D'ABIDJAN A ADIOPODOUME
- Etudes et suivi des travaux de construction d'un immeuble R+1 pour bureaux d'avocats sis à Cocody Vallons
- Etudes et Suivi-contrôle des travaux de la seconde phase de la nouvelle zone industrielle de Bobo-Dioulasso au profit du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MICA)
- Etudes techniques (APS et APD) et élaboration du dossier d'appel d'offre (DAO) pour l'aménagement et le bitumage de voirie dans la ville de Ouagadougou, lot N°02
- Etudes des travaux d'aménagements et de voiries dans la commune de Gaoua dans le cadre des festivités du 11 Décembre 2017- lot 1-2 et 7
- Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de construction d'un centre de formation aux métiers de l'hôtellerie et du BTP à Yopougon
- Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de construction de l'Université de Man
- Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de construction de 720 chambres et VRD sur le site de 2iE Kamboinsé
- Aménagement d'une plateforme

	<p>industrielle de 10 hectares dans la zone aéroportuaire d'Abidjan</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes et Suivi des travaux de génie civil des installations industrielles de la SAPH sur les sites de Rapides Grah à SAN PEDRO et Bongo à ALEPE ➤ Etude de faisabilité technique et environnementale, études technique détaillée et élaboration du dossier d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement et de bitumage de 200 Km de voiries urbaines dans les quarante (40) villes des trente-six (36) provinces du Burkina Faso (lot N°2 – 54 Km) Lot N°2 dans 9 villes secondaires ➤ Etudes techniques et Suivi-contrôle des travaux de voirie-drainage dans la ville de Ouagadougou Lot N°01 N°02 et N°03 ➤ Etudes et Suivi – Contrôle de chantier du projet de construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Blaise COMPAORE de Ouagadougou ➤ Elaboration du Plan d'aménagement de la Zone d'Activités Commerciale et Administrative (ZACA) de Ouagadougou ➤ Etudes Techniques de voiries urbaines dans la ville de Thiès
--	---

RENSEIGNEMENTS POUR CONTACTER L'EXPERT

Courriel : ingdiop@gmail.com ; téléphone : (225) 07 57 60 70 64

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent cv me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela est nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le client, et/ou des sanctions de la Banque.

Nom de l'expert



Signature

24 Février 2023

DIOP Moussa

Date

Nom du représentant

Signature

24 Février 2023

KOBIANE Vincent Armand

Date



Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
 International Institute for Water and Environmental Engineering

15000, Boulevard de la République, BP 1840, Ouagadougou - Burkina Faso
 Tel: +226 27 31 20 00 Fax: +226 27 31 20 20 Web: www.zie.org - Paul.Ginies@zie.org



DIPLÔME

MASTER en INGÉNIERIE de l'EAU et de l'ENVIRONNEMENT
MASTER of SCIENCE in WATER and ENVIRONMENTAL ENGINEERING
INGÉNIEUR ZIE - OPTION : GENIE CIVIL

Je soussigné, **Paul GINIES**, Directeur Général de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement-Fondation ZIE,
 Considérant les dispositions statutaires du ZIE relatives aux conditions d'obtention du diplôme,
 Considérant le procès verbal du jury du 28 juin 2011 relatif aux résultats de fin de formation
 Atteste que,

DIOP Moussa

Vu, Collationné et Certifié Conforme
 à l'Original Qui Nous a été Présenté
 KYMASSILE: 23 FEV 2023
 MK/D/SAIE/CIC/CIU Dossier N° 3050

Né(e) le 12/12/1982 à Abidjan - Côte d'Ivoire, de nationalité Sénégalaise,

MABE
 Maire
 Le Maire Et Maire
 Le Directeur Général
 Paul GINIES

33000, Boulevard de la République, a satisfait aux examens finaux et fut déclaré le présent diplôme avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Ouagadougou, le 05 juillet 2011

Diplôme accrédité par

N° d'enregistrement : 0592DMIEE07T-2
 N° d'inscription : 20090281



Commission des Prix d'Appelation - European Network for Quality Assistance in Higher Education

CONSULAT GENERAL DU SENEGAL
EN CÔTE D'IVOIRE

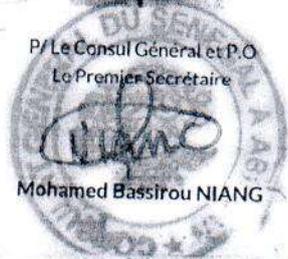
CARTE CONSULAIRE N° 111004004188/15

Prénoms: MOUSSA Nationalité: Sénégalaise
Nom: DIOP Adresse: KOUMASSI
Né(e) le: 12/12/1982 Profession: INGENIEUR
A: ABIDJAN Teint: VOIR PHOTO
De: MBAYE Taille: 1.85m

Et de: YARI CAMARA Fait le: 19 février 2021



Signature du
Titulaire



P/ Le Consul Général et P.O.
Le Premier Secrétaire

Mohamed Bassirou NIANG

111004004188/15



CEtte CARTE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT
RENDUE EN CAS DE DEPART DEFINITIF



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS
DE L'EXTERIEUR

CARTE CONSULAIRE
DEFINITIVE

CONSULAT GENERAL DU SENEGAL
en CÔTE D'IVOIRE

ARCHITECTE CONCEPTEUR

ARCHITECTE-CONCEPTEUR

CURRICULUM VITAE (CV)

Titre du poste et N°	PC2-ARCHITECTE/URBANISTE
Nom de l'expert	DAKISSAGA Wendyam Pierre Claver
Date de naissance :	28 juin 1978
Nationalité / Pays de résidence :	Burkinabé/Burkina Faso

EDUCATION

Date	Institution	Diplôme (s) obtenu
2000-2006	Septembre 2000 - Juin 2006 Etudes d'Architecture et d'Urbanisme à l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme - EAMAU (Togo)	Diplôme de l'Ecole Inter Etats d'Architecture et d'Urbanisme DEIAU
1990- 1998	Petit Séminaire de Pabré (Burkina Faso)	Baccalauréat série D (Sciences), Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC)

Distinction

Major de la promotion 2000 – 2006 de l'EAMAU, 1^{er} prix du jury 2006. Thème : « *Requalification des espaces verts en espaces qualitatifs de loisir : un pôle ludique sur les berges des lacs de Ouagadougou* »

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE POUR LES SERVICES

- Détail des activités réalisées

PERIODE	Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références	PAYS	Sommaire des activités réalisées, en rapport avec les Services
2020-2022	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : ABNORM</p>	Burkina Faso	<p>Réalisation d'une étude architecturale en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai de l'ABNORM - lot 1</p> <p>Etude architecturale et suivi contrôle des travaux</p>
2019-2020	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79</p>		<p>Suivi-contrôle et coordination des travaux d'aménagement, de construction d'infrastructures et d'études d'identification et de préparation de projets d'aménagement urbain dans divers arrondissements au profit de la commune de Ouagadougou -</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>

	<p>Cliant : DAMSSE / MENAPLN</p>		
<p>2018-2019</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : TEEGBA INTERNATIONAL SARL</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'un ensemble immobilier de 390ha à KOMSILGA pour la société immobilière TEEGBA INTERNATIONAL SARL</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Septembre 2019</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : Agence FASO BAARA/ DGTCP</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales et techniques pour la réhabilitation du stade provincial et de plateaux omnisports à koupéla dans le cadre des festivités du 11 Décembre</p> <p>Etude et suivi contrôle des travaux</p>

<p>Octobre 2018</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Architecte Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : MESSRS</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'une cité universitaire à l'université OUAGA II à Gonsin. Conception et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Mars 2018 en cours</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'immeuble R+1 extensible à R+2 à Koudougou, Dédougou et Ouahigouya pour le compte des Directions Régionale de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. Conception et suivi et contrôle des travaux</p>

<p>2017</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclaver@gmail.com Client : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception d'un immeuble R+1 extensible à R+2, de 20 bureaux par niveau, avec salle de conférence et annexes</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Juin 2017</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Architecte Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : MENA.</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'un lycée scientifique à Ouahigouya</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux</p>

<p>Octobre 2017</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p>Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales et techniques pour la construction d'un bloc pédagogique à l'INAFAC à Ouagadougou.</p> <p>Etude technique et suivi et contrôle des travaux d'aménagement</p>
<p>Novembre 2016</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p>Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : PARCS LM</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et Suivi et contrôle des travaux de construction d'infrastructures sanitaires (13 CSPS et 1 CMA) dans les Régions du Burkina.</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux</p>

<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p>Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclaver@gmail.com</p> <p>Client : ACOMOD</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires à Nouna dans la Province de la KOSSI.</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p>Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclaver@gmail.com</p> <p>Client : ACOMOD</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi contrôle et coordination des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires et forages positifs dans la région du Sud-Ouest.</p> <p>Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement d'infrastructure scolaire</p>
<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'un immeuble R+4 à Ouaga 20000 pour le compte de SOPAFER-B.</p>

	<p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE,</p> <p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : SOPAFER-B</p>		<p>Conception et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Juillet 2015</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE,</p> <p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition (PSUT)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires dans la région du centre-nord dans le cadre du Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition (PSUT).</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Avril 2015</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales et techniques, suivi, contrôle et coordination des travaux de construction d'un bâtiment administratif pour le compte de la SAP OLYMPIC à Bobo.</p>

	<p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE,</p> <p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclaver@gmail.com</p> <p>Client : SAP OLYMPIC</p>		<p>Etude technique et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Janvier 2015</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE,</p> <p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclaver@gmail.com</p> <p>Client : Ministère de la Santé</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales et techniques, suivi, contrôle et coordination des travaux de construction d'une maternité et d'un mur de clôture au Centre Médical Béthanie à Fada N'Gourma</p> <p>Etude technique et suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Décembre 2014</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et Suivi-contrôle des travaux de construction du mur de clôture du CSPS de Poa pour le compte du Ministère de la Santé.</p>

	<p>M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : Faso Baara</p>		<p>Conception et suivi et contrôle</p>
<p>Octobre 2014</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : AGEM/DEVELOPEMENT</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception architecturales et d'ingénierie ainsi que le suivi des travaux pour la construction du Centre Médical de l'Université Ouaga II.</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>
<p>Mai 2014</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE,</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales et technique du projet de réhabilitation et d'aménagement d'infrastructures diverses à Ouagadougou et à Bingo pour le compte de la SONABHY.</p> <p>Etude architecturale et suivi contrôle des travaux</p>

	<p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : SONABHY</p>		
<p>2014</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client FOCUS SAHEL DEVELOPPEMENT</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales relatives aux travaux de construction et de réhabilitation dans le district sanitaire de Sebba (Lot 4). Etude architecturale et suivi contrôle des travaux</p>
<p>Décembre 2013</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception architecturale et suivi et contrôle du projet-de construction du Siège de l'ONASER et d'un Centre de Sécurité Routière à Ouagadougou. Conception et suivi et contrôle</p>

<p>Client ONASER</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client AGEM DEVELOPEMENT</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etude technique et élaboration d'un DAO, suivi, contrôle et coordination du projet de construction d'un magasin de stockage de produits et de matériels pharmaceutiques pour le compte de la Direction Générale de la Pharmacie, du Laboratoire et de la Maladie.</p> <p>Etude technique et suivi contrôle des travaux</p> <p>Etude technique et élaboration d'un dossier d'appel d'offres, suivi et contrôle des travaux de construction d'un bloc pédagogique en R+1 au Collège Notre Dame de Kologh-Naaba pour le compte du Conseil d'Administration de l'Archidiocèse de Ouagadougou.</p>
<p>Septembre 2013</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : Conseil d'Administration de l'Archidiocèse (CAA)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etude technique et suivi contrôle des travaux</p>
<p>Mai 2013</p>			

<p>2013</p>	<p>Employeur : MEMO Consultant indépendant Poste tenu : Architecte Pour obtenir des références : Tel : (+226) 70 20 31 39 Courriel : memo@fasonet.bf Directeur Général : TOU Brahima Abraham Client : BOUTIQUE DE DEVELOPEMENT</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Etudes architecturales du projet de construction d'infrastructures universitaires à Fada N'Gourma et à Ouahigouya</p> <p>Etude architecturale et suivi contrôle des travaux</p>
<p>Novembre 2012</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : AGEM DEVELOPEMENT</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction du siège de la Mairie de DANO.</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>
<p>Aout 2012</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références :</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi et contrôle du Projet d'extension du siège de la Mairie de DANO.</p>

	<p>M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclaver@gmail.com Client AGEM DEVELOPPEMENT</p>		<p>Suivi et contrôle des travaux</p>
<p>Avril 2012</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclaver@gmail.com Client REVS</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi et contrôle des du projet de construction d'un Centre Socio sanitaire à Bobo Dioulasso</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>
<p>2012</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE,</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et de construction de bureaux et de magasin de la DPV, Projet d'Urgence de Lutte Contre le Criquet Pèlerin en Afrique (PULCPA) à Ouagadougou</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>

	<p>Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaciaver@gmail.com Client : PULCPA</p>		
Octobre 2011	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaciaver@gmail.com Client : COMMUNE DE KOUPELA</p>	Burkina Faso	<p>Suivi et contrôle des travaux d'extension d'une école primaire dans la commune de Koupéla</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>
Juin 2011	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur <u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaciaver@gmail.com</p>	Burkina Faso	<p>Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires dans la région du centre-nord (Sanmatenga) pour le compte du MENA.</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>

<p>Client : FASO BAARA</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : COMMUNE BOROMO</p>	<p>Burkina Faso</p> <p>Suivi et contrôle des travaux</p>	<p>Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'un complexe scolaire à Nanou pour le compte salle de mise en observation au CSPS de Boromo.</p>
<p>2010-2011</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client : AGEM D</p>	<p>Burkina Faso</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'un magasin de stockage du Ministère de la Santé, au profit de la DGPLM sur budget de l'Etat, gestion 2011.</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'un magasin de stockage du Ministère de la Santé, au profit de la DGPLM sur budget de l'Etat, gestion 2011.</p>
<p>2009-2010</p>	<p>Employeur : ATEF</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de Lotissement et l'aménagement du terrain de l'ASECNA au secteur 16 de Ouagadougou.</p>

<p>Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Urbaniste</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>Tel : + 226 70 73 62 25 /</p> <p>Courriel : atef@fasonet.bf</p> <p>Mr LAURA Hamidou/ Directeur</p> <p>Client : SONATUR</p>	<p>Aménagement paysager et de voirie</p>	
<p>Employeur : ATEF</p> <p>Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Urbaniste</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p> <p>Tel : + 226 70 73 62 25 /</p> <p>Courriel : atef@fasonet.bf</p> <p>Mr LAURA Hamidou/ Directeur</p> <p>Client : MOAD</p>	<p>Mission d'étude relative au plan de gestion environnementale du projet de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou.</p>	<p>Burkina Faso</p>
<p>2009</p>	<p>Etude environnementale et suivi et contrôle des travaux</p>	
<p>2008-2009</p>	<p>Employeur : ARDI</p> <p>Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Chef de projet</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u></p>	<p>Burkina Faso</p>
	<p>Etude et suivi et contrôle des travaux de réaménagement et d'extension des Bureaux de la BAD à Ouagadougou.</p>	<p>Etude et suivi et contrôle des travaux</p>

	<p>M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79 Courriel : dakissagaclover@gmail.com Client : BAD</p>		
2008	<p>Employeur : G2 CONCEPTION Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : Tel : +226 70 16 66 16 / Courriel : odahouda@yahoo.fr Mr. OUEDRAOGO Dahouda / Directeur Client : 2IE</p>	Burkina Faso	<p>Conception pour les études d'extension du 2IE à Ouagadougou.</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>
2007-2008	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant Titre Professionnel : Architecte/urbaniste Poste tenu : Architecte concepteur Pour obtenir des références : M. DAKISSAGA Claver Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 70 79</p>	Burkina Faso	<p>Conception et suivi et contrôle des travaux de construction de la gare routière de KOUDOUGOU</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>

	<p>Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client CAGEC</p>		
<p>2007</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client ARCADE</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception des Directions Provinciales et Directions régionales de l'environnement et des antennes PROGEREF du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>
<p>2006</p>	<p>Employeur : ACROPOLE Consultant</p> <p>Titre Professionnel : Architecte/urbaniste</p> <p>Poste tenu : Architecte concepteur</p> <p><u>Pour obtenir des références :</u> M. DAKISSAGA Claver</p> <p>Directeur du cabinet ACROPOLE, Tél. : (+226) 25 34 04 54 / 70 70 79</p> <p>Courriel : dakissagaclover@gmail.com</p> <p>Client MAIRIE DE DANO</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Conception de la Mairie de DANO</p> <p>Conception et suivi et contrôle</p>

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET PUBLICATIONS REALISEES

- Membre de l'Ordre des Urbanistes du Burkina (OUB)
- Membre de l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB)
- Membre de l'Amicale des Anciens de l'EAMAU
- Ancien Président du ROTARY CLUB OUAGADOUGOU ELITE

LANGUES PRATIQUEES

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Très bien	Très bien	Très bien
Anglais	Bien	Bien	Bien

COMPETENCES / QUALIFICATIONS POUR LA MISSION

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes architecturales ; ➤ Supervision des études APS et APD ; ➤ Surveillance des travaux de constructions bâtiments ➤ Examen et validation des plans d'exécution ; ➤ Assistance et appui technique aux entreprises ; ➤ Supervision, Contrôle et surveillance des travaux ; ➤ Direction des réunions hebdomadaires de chantier et des réunions techniques ; ➤ Rédaction des rapports périodiques, des comptes rendus et PV de réunions ; ➤ Vérification des attachements ; ➤ Gestion administrative ; ➤ Gestion financière ; ➤ Réception des travaux 	<p>Réalisation d'une étude architecturale en vue de la construction du siège et des laboratoires de métrologie et d'essai de l'ABNORM – lot 1</p> <p>Suivi-contrôle et coordination des travaux d'aménagement, de construction d'infrastructures et d'études d'identification et de préparation de projets d'aménagement urbain dans divers arrondissements au profit de la commune de Ouagadougou</p> <p>Conception et du suivi-contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de Centre de Traitement des Appels de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompier</p> <p>Réalisation des études architecturales et techniques pour la construction d'un R+2 au profit de la Direction de L'allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) du MENAPLN</p> <p>Conception et suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'un ensemble immobilier de 390ha à KOMSILGA pour la société immobilière TEEGBA INTERNATIONAL SARL</p> <p>Etudes architecturales et techniques pour la réhabilitation du stade provincial et de plateaux omnisports à Koupéla dans le cadre des festivités du 11 Décembre 2019. Commanditaire : Ministère des Sports et Loisirs</p> <p>Conception et du suivi et contrôle des travaux de construction d'une cité universitaire à l'université OUAGA II à Gonsin.</p>

Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'immeuble R+1 extensible à R+2 à Koudougou, Dédougou et Ouahigouya pour le compte des Directions Régionale de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. Commanditaire : MFPTPS

Conception d'un immeuble R+1 extensible à R+2, de 20 bureaux par niveau, avec salle de conférence et annexes

Conception et Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'un lycée scientifique à Ouahigouya

Etudes architecturales et techniques pour la construction d'un bloc pédagogique à l'INAFAC à Ouagadougou. Commanditaire : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Conception et Suivi et contrôle des travaux de construction d'infrastructures sanitaires (13 CSPPS et 1 CMA) dans les Régions du Burkina

Suivi contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires à Nouna dans la Province de la KOSSI.

Suivi contrôle et coordination des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires et forages positifs dans la région du Sud-Ouest

Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'un immeuble R+4 à Ouaga 20000 pour le compte de SOPAFER-B

Suivi contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires dans la région du centre-nord dans le cadre du Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition (PSUT).

Mission d'études complémentaires architecturales et d'ingénierie des travaux pour la construction du Centre Médical de l'Université Ouaga II.

Etudes architecturales et technique du projet de réhabilitation et d'aménagement d'infrastructures diverses à Ouagadougou et à Bingo pour le compte de la SONABHY

Etudes architecturales relatives aux travaux de construction et de réhabilitation dans le district sanitaire de Sebba (Lot 4).

Conception architecturale et suivi et contrôle du projet-de construction du Siège de l'ONASER et d'un Centre de Sécurité Routière à Ouagadougou

Etude technique et élaboration d'un DAO, suivi, contrôle et coordination du projet de construction d'un magasin de stockage de produits et de matériels pharmaceutiques pour le compte de la Direction Générale de la Pharmacie, du Laboratoire et de la Maladie

Etudes architecturales et techniques, suivi, contrôle et coordination des travaux de construction d'un bâtiment administratif pour le compte de la SAP OLYMPIC à Bobo

Etude technique et élaboration d'un dossier d'appel d'offres, suivi et contrôle des travaux de construction d'un bloc pédagogique en R+1 au Collège Notre Dame de Kologh-Naaba pour le compte du Conseil d'Administration de l'Archidiocèse de Ouagadougou

Etudes architecturales et techniques, suivi, contrôle et coordination des travaux de construction d'une maternité et d'un mur de clôture au Centre Médical Béthanie à Fada N'Gourma

Conception et Suivi-contrôle des travaux de construction du mur de clôture du CSPS de Poa pour le compte du Ministère de la Santé

Etudes architecturales du projet de construction d'infrastructures universitaires à Fada N'Gourma et à Ouahigouya

Conception et suivi et contrôle des travaux de construction du siège de la Mairie de DANO

Suivi et contrôle du Projet d'extension du siège de la Mairie de DANO.

Suivi et contrôle des du projet de construction d'un Centre Socio sanitaire à Bobo Dioulasso

Suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et de construction de bureaux et de magasin de la DPV, Projet d'Urgence de Lutte Contre le Criquet Pèlerin en Afrique (PULCPA) à Ouagadougou

Suivi et contrôle des travaux d'extension d'une école primaire dans la commune de Koupéla

Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'infrastructures scolaires dans la région du centre-nord (Sanmatenga) pour le compte du MENA.

Suivi-contrôle et coordination des travaux de construction d'un complexe scolaire à Nanou pour le compte salle de mise en observation au CSPS de Boromo.

Conception et suivi et contrôle des travaux de construction d'un magasin de stockage du Ministère de la Santé, au profit de la DGPLM sur budget de l'Etat, gestion 2011.

Projet de Lotissement et l'aménagement du terrain de l'ASECNA au secteur 16 de Ouagadougou

Mission d'étude relative au plan de gestion environnementale du projet de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou.

Etude et suivi et contrôle des travaux de réaménagement et d'extension des Bureaux de la BAD à Ouagadougou.

Conception pour les études d'extension du ZIE à Ouagadougou

Conception et suivi et contrôle des travaux de construction de la gare routière de KOUDOUGOU

Conception des Directions Provinciales et Directions régionales de l'environnement et des antennes PROGEREF du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Conception de la Mairie de DANO

RENSEIGNEMENTS POUR CONTACTER L'EXPERT

Courriel : dakissagaclaver@gmail.com Téléphone : +226 70 70 70 79

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent cv me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela est nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le client, et/ou des sanctions de la Banque.

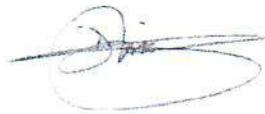
Nom de l'expert

Signature

24 Février 2023

DAKISSAGA Wendyam Pierre Claver

Date



Nom du représentant

Signature

24 Février 2023

Armand Vincent KOBIANE

Date



ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME
INSTITUTION INTER-ETATS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 04/AU / EAMAU/2006

DIPLOME D'ARCHITECTE - URBANISTE

Le Ministre, Président du Conseil d'Administration,
Vu, la Résolution n°12/Kigali/75 du 16 Décembre 1975 de l'OICAM, portant création de l'Ecole Africaine et Mauricienne de l'Architecture et de l'Urbanisme ;
Vu, la Résolution du Conseil d'Administration en sa XIX^e session ordinaire portant réforme de l'Institution et de son appellation en l'Ecole Africaine des
Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme ;
Vu, l'Attestation du Directeur Général certifiant que le candidat a validé la totalité des épreuves exigées par le règlement de l'Ecole pour se présenter
aux épreuves du Diplôme d'Architecte - Urbaniste ;

M. le Procès-Verbal du Grand Jury Annuel de Diplôme en date du 30 Juin 2006 siégeant à Comé, pour l'année académique 2005-2006
a délivré à M. ancien Aboulsoulou Wendjamm Pierre Claver

Né le 28 Juin 1978 à Ouagadougou de nationalité Burkinabé

Le présent Diplôme pour en jouir, avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

M. le Ministre, Président du Conseil d'Administration

Le Directeur Général

Le Collationné et Certifié Conforme

à l'Original Qui Nous a été Présenté

le 23.FEV.2006

MADEA Jean-Claude
Officier Adjoint au Maire

Ngouadio N'Da NGOUSSAN
Directeur Général



Le Ministre,

Président du Conseil d'Administration

Fidel N'SUE MIGNA

Fait à Lomé, le 30 Juin 2006

INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS

INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Proposition technique

« CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

CURRICULUM VITAE (CV)

Titre du poste et N°	PC3-INGENIEUR GENIE CIVIL
Nom de l'expert	KABLE Kodjo
Date de naissance :	21 mars 1977
Nationalité / Pays de résidence :	Togolaise/Burkina Faso

EDUCATION

Date	Institution	Diplôme (s) obtenu
2012 – 2014	Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (Ouagadougou)	Diplôme d'ingénieur Génie Civil
2002–2004	Supérieure de Technologie Appliquée (ESTA) à Lomé (TOGO)	Diplôme de Technicien supérieur génie civil
1995-2000	Lycée de Notsé (TOGO)	Baccalauréat Série D

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE POUR LES SERVICES

• Détail des activités réalisées

PERIODE	Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références	PAYS	Sommaire des activités réalisées, en rapport avec les Services
2021	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Structure <u>Pour obtenir des références :</u> M. KOBIA NE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)</p>	Burkina Faso	<p>ETUDES ET SUIVI ARCHITECTURALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EQUIPEMENT DU NOUVEAU BATIMENT PEDAGOGIQUE ET DE RECHERCHE DU CEA - CEFOREM</p> <p>Etude et suivi contrôle des travaux de construction et de pose d'équipement</p>
2020	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Structure <u>Pour obtenir des références :</u> M. KOBIA NE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI,</p>	Burkina Faso	<p>Conception et du suivi-contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de Centre de Traitement des Appels de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers</p> <p>Etude d'actualisation et suivi et contrôle des travaux</p>

	<p>Tel. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)</p>		
<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Structure Pour obtenir des références :</p>	<p>M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tel. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : DAMSSE / MENAPLN</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Réalisation des études architecturales et techniques pour la construction d'un R+2 au profit de la Direction de L'allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) du MENAPLN</p>
<p>Juin 2019 à Aout 2019</p>	<p>Etude et suivi contrôle des travaux</p>		
<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Structure Pour obtenir des références :</p>	<p>M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tel. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Étude complémentaire et le suivi-contrôle supplémentaire des travaux d'achèvement de la Trésorerie Régionale du centre (TRC) à Ouagadougou [Immeuble R+2 extensible à R+5 / avec sous-sol]</p>
<p>Septembre 2019</p>	<p>Etude et suivi contrôle des travaux</p>		

	<p>Courriel : ardi@fasonet.bf</p> <p>Client : Agence FASO BAARA/ DGTCP</p>		
<p>Octobre 2018 en cours</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Structure</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527</p> <p>Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com</p> <p>Client : AGENCE HABITAT ET DEVELOPPEMENT/ MINISTERE DE LA SANTE</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI ARCHITECTURAL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS POUR LA TRANSFORMATION DU CHR DE OUAHIGOUYA EN CHU, (BATIMENT R+1 EXTENSIBLE) LOT 1</p> <p>Etudes et Suivi-contrôle des travaux de réalisation de plateformes en béton armé, de routes, de bâtiments et d'ouvrages hydrauliques</p>
<p>Mars 2018 en cours</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Structure</p> <p>Pour obtenir des références :</p> <p>M. KOBIANE V. Armand</p> <p>Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>ETUDES DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO (PROVINCE DU HOUET / REGION DES HAUTS-BASSINS)</p>

	<p>Courriel : ardi@fasonet.bf</p> <p>Client : *PROGRAMME REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS -BF) POUR LES ETUDES</p> <p>*BOUTIQUE DE DEVELOPPEMENT SARL POUR LA PHASE SUIVI ARCHITECTURAL</p>		
2015	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Structure</p> <p>Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand</p> <p>Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20</p> <p>Courriel : ardi@fasonet.bf</p> <p>Client : MINISTERE DE LA SANTE</p>	Burkina Faso	<p>MISSION D'ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DE OUAGADOUGOU ET BOBO DIOULASSO</p> <p>Etudes et Suivi-contrôle des travaux de construction de routes revêtues et en béton armé et construction de bâtiments hospitaliers et d'ouvrages hydrauliques en milieu urbain</p>
2014	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Structure</p> <p>Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand</p> <p>Directeur du cabinet d'architecture ARDI,</p>	Burkina Faso	<p>ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION (MAC) BOBO-DIOULASSO</p>

Tel. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20

Courriel : ardl@fasonet.bf

Client : MINISTERE DE LA JUSTICE

Études et Suivi et contrôle des travaux de
construction/réhabilitation de voirie en milieu urbain et industriel

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET PUBLICATIONS REALISEES

NEANT

LANGUES PRATIQUEES

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Très bien	Très bien	Très bien
Anglais	Bien	Bien	Bien

COMPETENCES / QUALIFICATIONS POUR LA MISSION

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes des structures ; - Supervision des études APS et APD ; - Examen et validation des plans d'exécution ; - Assistance et appui technique aux entreprises ; - Supervision, Contrôle et surveillance des travaux ; - Direction des réunions hebdomadaires de chantier et des réunions techniques ; - Rédaction des rapports périodiques, des comptes rendus et PV de réunions ; - Vérification des attachements ; - Résolution de tous les problèmes d'ordre technique ; - Gestion administrative - Réception des travaux 	<p>ETUDES ET SUIVI ARCHITECTURALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EQUIPEMENT DU NOUVEAU BATIMENT PEDAGOGIQUE ET DE RECHERCHE DU CEA -CEFOREM</p> <p>Conception et du suivi-contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de Centre de Traitement des Appels de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers</p> <p>REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN R+2 AU PROFIT DE LA DIRECTION DE L'ALLOCATION DES MOYENS SPECIFIQUES AUX STRUCTURES EDUCATIVES (DAMSSE) DU MENAPLN</p> <p>Étude complémentaire et le suivi-contrôle supplémentaire des travaux d'achèvement de la Trésorerie Régionale du centre (TRC) à Ouagadougou [Immeuble R+2 extensible à R+5 / avec sous-sol]</p> <p>MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI ARCHITECTURAL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS POUR LA TRANSFORMATION DU CHR DE OUAHIGOUYA EN CHU, (BATIMENT R+1 EXTENSIBLE) LOT 1</p> <p>ETUDES DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO (PROVINCE DU HOUET / REGION DES HAUTS-BASSINS)</p> <p>ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES ET SUIVI ARCHITECTURAL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UNE TECHNOPOLE PEDAGOGIQUE A</p>

	<p>L'UNIVERSITE DE DE OUAGADOUGOU (BATIMENT R+1 EXTENSIBLE A R+3</p> <p>ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET ARCHITECTURAL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BUREAU AU PROFIT DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET REGIONAL PASTORALISME AU SAHEL/ BATIMENT R+3</p> <p>MISSION D'ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DE OUAGADOUGOU ET BOBO DIOULASSO</p> <p>ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION (MAC) BOBO-DIOULASSO</p>
--	---

RENSEIGNEMENTS POUR CONTACTER L'EXPERT

Courriel : kodjokable@yahoo.fr Téléphone : +226 70 67 15 18 /+226 78 55 50 01

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent cv me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela est nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le client, et/ou des sanctions de la Banque.

Nom de l'expert	Signature	24 Février 2023
KABLE Kodjo		Date

Nom du représentant	Signature	24 Février 2023
Armand Vincent KOBIANE		Date

INGENIEUR INFORMATIQUE TELECOMMUNICATION

INGENIEUR INFORMATIQUE TECHNOLOGIE

CURRICULUM VITAE (CV)

Titre du poste et N°	PC4-INGENIEUR INFORMATIQUE TECHNOLOGIE
Nom de l'expert	SANOOU Souro Oumar
Date de naissance :	01 Avril 1979
Nationalité / Pays de résidence :	Burkinabé/Burkina Faso

EDUCATION

Date	Institution	Diplôme (s) obtenu
2004 à 2005	Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG -ISTI) à Dakar -Sénégal	Diplôme d'Ingénieure en Informatique -Electronique Industrielle
2003-2004	Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG -ISTI) à Dakar -Sénégal	Brevet de Technicien Supérieur en Informatique -Electronique Industrielle
2000-2002	Université Africaine de Technologie et de Management (UATM) Gasa Formation à Cotonou -Bénin	Brevet de Technicien Supérieur en Informatique Industrielle et Maintenance
1998-1999	Lycée Ouezzin Coulibaly (LOC) Bobo Dioulasso -Burkina Faso	BAC Scientifique série C (Mathématiques Sciences Physiques)

Autres formations :

- **Septembre 2021** : Certification sur les produits HIKVISION « HIKVISION CERTIFIED SECURITY ASSOCIATE / HCSA -CCTV »
- **Février 2021** : Certification sur les systèmes de vidéosurveillance BOSCH « Bosch Vidéo System (BVS) BOSCH BUILDING TECHNOLOGIES A CADEMY
- **Février 2021** : Certification sur le système de gestion de la vidéo surveillance BOSCH « Bosch Vidéo Management System (BVMS) » BOSCH BUILDING TECHNOLOGIES ACADEMY

- **Mai 2018** : Formation sur le système de Contrôle d'Accès HONEYWELL –NetAXS HONEYWELL BUILDINGS UNIVERTY
- **Mai 2017** : Formation sur « les Stabilisateurs de Tension Digitaux et les systèmes Automatiques de correction de puissance PFC » de marque ORTEA.
ORTEA / MILAN –Italie
- **Juin 2016** : Certification ITIL V.3 Foundation «IT Service Management
SOFT-NET Burkina / OUAGADOUGOU –Burkina Faso
- **Novembre 2012** : Formation sur les Onduleurs SOCOMEK « MASTERYS GP 10-40 KVA et DELPHS MP –MX 60 – 50KVA »
SAMWEL Electronic / OUAGADOUGOU – Burkina Faso
- **Juin 2012** : Formation sur les équipements de Vidéosurveillance IP AXIS « AXIS Communication's Academy Fundamentals »
NOVOTEL / DAKAR – SENEGAL
- **Avril 2012** : Certificat de formation sur les Disjoncteurs de protection, les logiciels de Calcul et de Conception électrique LEGRAND « PROTECTION2 + LOGICIELS »
Certification sur l'installation des Systèmes de Gestion de Carburant de FRANKLIN FUELING SYSTEMS « FMS Installation – INCON Level 1 »
- **Avril 2012** : Certification sur l'installation et la programmation de la console COLIBRI-Moniteur de contrôle électronique de cuves à carburant de FRANKLIN FUELING SYSTEMS « Colibri Installation and Programming »
FRANKLIN FUELING SYSTEM / techLAB
- **Octobre 2011** : Formation sur le centrale GALAXY DIMENSION, la solution intégrée de contrôle d'Accès et Anti-Intrusion de HONEYWELL
ADI Global Distribution / PARIS – France
Formation sur le SYSTÈME D'APPEL INFIRMERE ZETTLER Medical 800 DE TYCO Safety Products
ZETTYVOX / IFFENDIC – France
- **Décembre 2010** : Certification sur les systèmes de gestion électronique de carburant de FRANKLIN FUELING SYSTEMS « Fuel Management Systems – INCON »
FRANKLIN FUELING / WITTLICH – Allemagne
- **Septembre 2010** : Formation MICROSOFT sur la configuration et la résolution des problèmes des services de Domaine Active Directory Windows Server 2008
SOFT – NET Burkina / Ouagadougou – BURKIAN FASO
Formation en GESTION D'ENTREPRISE selon la méthode GERME.
LA MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA / OUAGADOUGOU – BURKINA FASO

- **Novembre 2009** : Formation MICROSOFT sur la mise à jour des compétences Infrastructure Réseau et Active Directory pour Windows Server 2008
SOFT – NET Burkina / OUAGADOUGOU – BURKINA FASO
- **Mars 2007** : Formation sur les serveurs de communication (PABX) SIEMENS Hipath 500/2000/1100 V5.0 et Hipath 3000 V6.0
EMS GLOBAL Concept / PARIS FRANCE

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE A LA MISSION

- Détail des activités réalisées

PERIODE	Nom de l'employeur, titre professionnel/ poste tenu. Renseignements sur le contact pour références	PAYS	Sommaire des activités réalisées en rapport avec la présente mission
2020 -2022	Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahima Abraham Client : ACOMOD-BURKINA / Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Burkina Faso	Mission de surveillance et contrôle des travaux de construction d'équipements structurants à Dédougou : Une gare routière et un marché au secteur 6. Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication
2019-2020	Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtou.at@gmail.com	Burkina Faso	Contrôle et surveillance des travaux de construction des lots M2 et M3 de la base militaire du nouvel aéroport de Ouagadougou - Donsin. Etude et suivi contrôle du système informatique et télécommunication

	<p>Directeur Général : TOU Brahimia Abraham Client : Premier Ministère/MOAD</p>		
<p>2019</p>	<p>Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahimia Abraham Client : Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi-contrôle et surveillance des travaux d'extension en R+2 et R+3 du bâtiment abritant le centre de veille et d'alerte météorologiques au profit de l'agence Nationale de la météorologie (ANAM)</p> <p>- Etudes et réalisation du système informatique et télécommunication</p>
<p>2018</p>	<p>Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahimia Abraham Client : Premier Ministère/MOAD</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Contrôle et surveillance des travaux de construction des bâtiments administratifs (Lot B) du nouvel aéroport international de Ouagadougou - Donsin.</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>

<p>2017-2019</p>	<p>Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtjou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahima Abraham Client : Ministère de la Santé</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi-contrôle et coordination des travaux de transformation de Centres de santé et de Promotions Sociales (CSPS) de Fara et Oury en Centre médicaux (CM) dans les provinces des Balés région de la Boucle du Mouhoun au Profit du Ministère de la Santé</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>
<p>2017-2018</p>	<p>Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtjou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahima Abraham Client : Ministère de de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi-contrôle des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 et des latrines à L'INAFAC au profit du MCAT</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>

<p>2013-2015</p>	<p>Employeur : MEMO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Indépendant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 25 37 88 58 / 70 20 31 39 Courriel : abrahamtou.at@gmail.com Directeur Général : TOU Brahima Abraham Client : Boutique de Développement SARL</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Suivi-contrôle et supervision des travaux de construction de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) - Budget de l'État, Gestion 2013.</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>
<p>2013-2015</p>	<p>Employeur : SAMWEL ELECTRONICS Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : 226 25 30 27 00/ 25 30 27 01 Courriel : samwel@fasonet.bf</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de réalisation du réseau informatique, de courant ondulé, de vidéosurveillance, de détection et extinction automatique d'incendie.</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>
<p>2011-2012</p>	<p>Employeur : SAMWEL ELECTRONICS Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de fourniture et d'installation de système de supervision de l'environnement des salles techniques de l'Ex Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la communication</p>

	<p>Pour obtenir des références : Tel : 226 25 30 27 00/25 30 27 01 Courriel : samwel@fasonet.bf Client : Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)</p>		<p>- Validation de plans, équipement du système informatique et télécommunication suivi-contrôle des travaux de poses des équipements</p>
2010-2011	<p>Employeur : CBAO Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Poste tenu : Conducteur des travaux / Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226 50 33 77 77 Client : CBAO</p>	Burkina Faso	<p>Projet de réalisation du réseau informatique, de courant ondulé, de vidéosurveillance, de détection et extinction automatique d'incendie, de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion de l'Agence de la CBAO (Groupe ATTIJARWABA BANK) à OUAGADOUGOU</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>
2006-2009	<p>Employeur : ECOBANK Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : +226-25-33-33-33 / +226-25-31-89-81 Courriel : ecobankbf@ecobank.com Client : ECOBANK</p>	Burkina Faso	<p>Etude et réalisation du réseau informatique, téléphonique, de détection d'incendie, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et de courant ondulé des agences d'ECOBANK OUAHIGOUYA- OUAGA 2000 – TANGHIN – SANKARIARE – KAYA – DORI – TENKODOGO</p> <p>Etude et suivi contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>

2006	<p>Employeur : SAMWEL ELECTRONICS Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Consultant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : 226 25 30 27 00/ 25 30 27 01 Courriel : samwel@fasonet.bf Client : MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES</p>	Burkina Faso	<p>Projet de réalisation d'infrastructure réseau informatique et courant ondulé du PALAIS PRESIDENTIEL DU BURKINA à KOSYAM</p> <p>Suivi et contrôle des réseaux informatiques et télécommunication</p>
Avril 2006- Juillet 2006	<p>Employeur : SAMWEL ELECTRONICS Consultant Poste tenu : Ingénieur Informatique Technologie Pour obtenir des références : Tel : 226 25 30 27 00/ 25 30 27 01 Courriel : samwel@fasonet.bf Client : SGBB-UPS</p>	Burkina Faso	<p>Projet d'installation et d'équipement réseau télécom, réalisation du réseau informatique et de vidéosurveillance</p> <p>Validation de plans, équipement du système informatique et télécommunication suivi-contrôle des travaux de poses des équipements</p>

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET PUBLICATIONS REALISEES

Néant

LANGUES PRATIQUEES

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Très bien	Très bien	Très bien
Anglais	Moyen	Passable	Passable

COMPETENCES / QUALIFICATIONS POUR LA MISSION

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant :	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte des informations existantes et analyse critique des données ➤ Supervision des rapports APS et APD ➤ Mise en œuvre des schémas des réseaux informatiques et télécommunication ➤ Définition des plans d'installations ➤ Elaboration des rapports ➤ Réalisation du système informatique et télécommunication ➤ Réception des travaux 	<p>Mission de surveillance et contrôle des travaux de construction d'équipements structurants à Dédougou : Une gare routière et un marché au secteur 6.</p> <p>Contrôle et surveillance des travaux de construction des lots M2 et M3 de la base militaire du nouvel aéroport de Ouagadougou - Donsin.</p> <p>Suivi-contrôle et surveillance des travaux d'extension en R+2 et R+3 du bâtiment abritant le centre de veille et d'alerte météorologiques au profit de l'agence Nationale de la métrologie (ANAM).</p> <p>Contrôle et surveillance des travaux de construction des bâtiments administratifs (Lot B) du nouvel aéroport international de Ouagadougou - Donsin.</p> <p>Suivi-contrôle et coordination des travaux de transformation de Centres de santé et de Promotions Sociales (CSPS) de Fara et Oury en Centre médicaux (CM) dans les provinces des Balés région de la Boucle du Mouhoun au Profit du Ministère de la Santé.</p> <p>Suivi-contrôle des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 et des latrines à L'INAFAC au profit du MCAT</p> <p>Suivi-contrôle et supervision des travaux de construction de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) - Budget de l'État, Gestion 2013.</p>

Projet de réalisation du réseau informatique, de courant ondulé, de vidéosurveillance, de détection et extinction automatique d'incendie.

Projet de fourniture et d'installation de système de supervision de l'environnement des salles techniques de l'Ex Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la communication.

Projet de réalisation du réseau informatique, de courant ondulé, de vidéosurveillance, de détection et extinction automatique d'incendie, de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion de l'Agence de la CBAO (Groupe ATTIJARWAFABANK) à OUAGADOUGOU.

Etude et réalisation du réseau informatique, téléphonique, de détection d'incendie, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et de courant ondulé des agences d'ECOBANK OUAHIGOUYA- OUAGA 2000 – TANGHIN – SANKARIARE – KAYA – DORI – TENKODOGO.

Projet de réalisation d'infrastructure réseau informatique et courant ondulé du PALAIS PRESIDENTIEL DU BURKINA à KOSYAM.

Projet d'installation et d'équipement réseau télécom, réalisation du réseau informatique.

RENSEIGNEMENTS POUR CONTACTER L'EXPERT

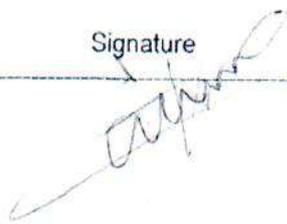
Courriel : oum4@yahoo.fr / domticinfos@gmail.com

Téléphone : 00226 70 39 92 43 / 64 98 97 43

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent cv me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela est nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le client, et/ou des sanctions de la Banque.

Nom de l'expert	Signature	24 Février 2023
SANOU Souro Oumar		Date

Nom du représentant	Signature	24 Février 2023
Armand Vincent KOBIANE		Date

INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE

pour l'enseignement supérieur de Technologie
pour l'enseignement supérieur de Technologie

Ce jour 24 NOV 2005
Ouagadougou le
Le Commissaire de Police



DIPLOME D'INGENIEUR TECHNOLOGUE (DIT)

Le Directeur de l'établissement,
Vu l'Arrêté No 00241/METFP/DFP du 12 Mai 1993
Vu l'Arrêté No 10525/METFP/DFP du 18 Novembre 1993
Vu le courrier No 010 /METFP du 21 avril 1994
Vu le Protocole d'Accord du 04 Mai 1994 fait à Odessa (UKRAINE) entre l'Institut Supérieur de Technologie Industrielle et l'Académie d'Etat de Technologie Industrielle et l'Académie d'Etat de Technologie Industrielle
Froid d'Odessa
Vu la loi portant Statut des Établissements d'Enseignement Privé du 23 décembre 1994
Vu l'Accord Cadre du 2 Mai 1995 signé entre le Ministre de l'Éducation Nationale et le Collectif des Écoles Privées pour l'Enseignement Supérieur
Vu le Procès-verbal du jury de l'examen en sa délibération du 23 Juillet 2005

Off/Police MAJOR

Certifie que l'élève
Né (e) le 01 Avril 1979 à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)
a satisfait aux épreuves d'aptitude à l'examen du **Diplôme d'Ingénieur Technologue (DIT)**
Spécialité : **Informatique - Electronique industrielle** avec la mention : **ASSEZ BIEN**

MABEA Jean-Claude
Directeur de l'Institut Supérieur de Technologie Industrielle

En foi de quoi le présent diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à Dakar, le 27 Février 2006

Le Directeur



INGENIEUR ELECTRICIEN

ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE

INGENIEUR ELECTRICIEN

Processus technique

« CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

CURRICULUM VITAE (CV)

Titre du poste et N°	PC5-INGENIEUR GENIE ELECTRIQUE
Nom de l'expert	BAGRE Ahmed Ousmane
Date de naissance :	30 avril 1963
Nationalité / Pays de résidence :	Burkinabé/Burkina Faso

EDUCATION

Date	Institution	Diplôme (s) obtenu
2011-2014	Université du Havre -France	Doctorat en Electronique, Electrotechnique et Automatique (EEA), spécialité Electrotechnique
1998- 2000	L'Institut Français du Froid Industriel et du Génie Climatique (IFFI) Paris, France	Perfectionnement en froid industriel et génie climatique
1983 -1988	Institut Supérieur de Technologie Industrielle (IPG -ISTI) à Dakar -Sénégal	Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées en Electromécanique-Option Electricité

Autres formations :

- **2018** : Stage de formation efficacité énergétique et énergies renouvelables (niveau expert), au Centre de Métiers d'Electricité (CME) de Bingerville en Côte d'Ivoire
- **2013** : Certificat de formation régionale des experts en énergie sur l'utilisation du logiciel HOMER pour la conception et l'optimisation des systèmes hybrides, Centre des Energies Renouvelables de la CEDEAO PRAIA Cap Vert
- **2011** : Certificat de formation sur le développement des énergies renouvelables en Afrique : Photovoltaïque, micro centrales hydrauliques, éolien de petite puissance et bioénergie, aspects conception, installation et maintenance ; African Renewable Energy Platform (AFRETEP) – Université de Makelele -Ouganda
- **2010** : Certificats portant sur les systèmes autonomes photovoltaïques avec ou sans batteries, systèmes photovoltaïques connectés au réseau public, systèmes hybrides et systèmes de tarification, communication et gestion intelligente de l'énergie ; SMA Solar Technology- SMA Academic (Kassel -Allemagne)

- **2004** : Attestation d'Electrification rurale par voie solaire photovoltaique. UNESCO – Département Energie (Paris France)
- **2003** : Stage de formation sur l'électrification rurale Décentralisée à moindre coût à Ouagadougou dispensé par le cabinet P. Consult du Danemark.
- **1992** Stage de perfectionnement portant sur les études techniques et financières des ouvrages électriques EDF-GDF Toulouse -France

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE POUR LES SERVICES

- Détail des activités réalisées

PERIODE	Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références	PAYS	Sommaire des activités réalisées, en rapport avec les Services
2019-2020	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Electricien</p> <p>Pour obtenir des références : M. KOBIA NE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf</p> <p>Client : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)</p>	Burkina Faso	<p>Conception et du suivi-contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de Centre de Traitement des Appels de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers</p> <p>Validation de plans et équipements électriques et suivi-contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>Juin 2019 à Aout 2019</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Electricien</p> <p>Pour obtenir des références : M. KOBIA NE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI,</p>	Burkina Faso	<p>Réalisation des études architecturales et techniques pour la construction d'un R+2 au profit de la Direction de L'allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) du MENAPLN</p> <p>Etude et suivi contrôle des travaux</p>

	<p>Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : DAMSSE / MENAPLN</p>		
<p>Septembre 2019</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : Agence FASO BAARA/ DGTCP</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Étude complémentaire et le suivi-contrôle supplémentaire des travaux d'achèvement de la Trésorerie Régionale du centre (TRC) à Ouagadougou [Immeuble R+2 extensible à R+5 / avec sous-sol]</p> <p>Etude et suivi contrôle des travaux</p>
<p>Octobre 2018 en cours</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél. : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrique.com</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction d'un complexe administratif constitué d'un bâtiment principal (R+7, sous-sol et hémicycle), d'un centre de santé, d'un studio de radio-télévision, d'un restaurant, d'une salle de fête, de résidences et divers locaux annexes</p> <p>Validation de plans et équipements électriques et suivi et contrôle des travaux de poses des équipements</p>

	<p>Client : BUDGET NATIONAL DU BURKINA FASO</p>		
<p>Mars 2018 en cours</p>	<p>Employeur : ARDI Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : M. KOBIANE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : ardi@fasonet.bf Client : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRI)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Construction de plateaux techniques dans le cadre du projet de création de pôles d'excellence / Bâtiments RDC extensibles à R+2</p> <p>Suivi et contrôle des travaux de poses des équipements électriques</p>
<p>2014-2016</p>	<p>Employeur : CARURE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Pour obtenir références: Mr YAO Ahmadou Demba. Eric,</p>	<p>Cote d'Ivoire</p>	<p>Projet de reconstruction des immeubles de l'Agence auxiliaire de la BCEAO à Bouaké</p>

	<p>Gérant du cabinet d'architecture CARURE, Tél : +22678840034/+22670107227 Courriel : carure@fasonet.bf ou yaceric@hotmail.com Client : BCEAO</p>		<p>Suivi et contrôle des travaux de poses des équipements électriques</p>
<p>2009-2012</p>	<p>Employeur : CARURE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u> Mr YAO Ahmadou Demba. Eric, Gérant du cabinet d'architecture CARURE, Tél : +22678840034/+22670107227 Courriel : carure@fasonet.bf yaceric@hotmail.com ou Client : Cooperation Taiwanaise</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction d'un lycée Professionnel à Gaoua, (6 ateliers-laboratoires, 1 bâtiment administratif, 4 blocs pédagogiques R+1, 1 restaurant de 750 places, 1 bibliothèque et 1 salle polyvalente</p> <p>Validation de plans et équipements électriques et suivi et contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>2009-2011</p>	<p>Employeur : CARURE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u> Mr YAO Ahmadou Demba. Eric, Gérant du cabinet d'architecture CARURE, Tél : +22678840034/+22670107227 Courriel : carure@fasonet.bf yaceric@hotmail.com ou</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction de la maison de la culture à Bobo Dioulasso (1200 places assises et locaux de commission)</p>

	<p>Client : Budget National du Burkina</p>		<p>Suivi et contrôle des travaux de poses des équipements électriques</p>
<p>2008-2011</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u> Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrique.com Client : Banque Africaine de Développement (BAD)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction et d'équipement des hôpitaux régionaux de OUAHIGOUYA (Surface du projet 16287 m²) et de TENKODOGO (Surface du projet 16945 m²) Validation de plans et équipements électriques et suivi et contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>2007-2012</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u> Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 courriel : souleymane.zerbo@satafrique.com Client : AFRIQUE-ARCHI / EBOMAF</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction de l'immeuble de bureaux (R+7) de l'EX Afrique Archi actuel immeuble EBOMAF Validation de plans et équipements électriques et suivi et contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>2007-2011</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction des bâtiments de l'Institut de Mathématiques et de Sciences physiques à Dangbo au Bénin</p>

	<p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 courriel :souleymane.zerbo@satafrrique.com Client : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)</p>		<p>Suivi et contrôle des travaux de poses des équipements électriques</p>
<p>2007-2010</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com Client : CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction de la Direction Générale de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) (immeuble R+2 extensible en R+6) à Ouagadougou (BF)</p> <p>Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement électrique</p>
<p>2007-2008</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien</p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction de la Direction Régionale de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) (immeuble en R+2) à Bobo-Dioulasso (BF)</p>

	<p><u>Pour obtenir des références :</u> Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com Client : CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)</p>		<p>Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement électrique</p>
<p>2006 -2016</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u> M. KOBIA NE V. Armand Directeur du cabinet d'architecture ARDI, Tél. : (+226) 25 34 21 53 / 70 25 21 20 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com Client : BSIC Siège TRIPOLI (LYBIE)</p>	<p>BENIN, BURKINA FASO, MALI, SENEGAL, GAMBIE, SOUDAN, CENTRAFRIQUE, NIGER, TCHAD ET TOGO</p>	<p>Projet de construction des sièges des filiales de la Banque Sahélo-Sahélienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) au : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Gambie, Soudan, Centrafrique, Niger, Tchad et Togo</p> <p>Validation de plans et équipements électriques, suivi-contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>2006-2009</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien <u>Pour obtenir des références :</u></p>	<p>Burkina Faso</p>	<p>Projet de construction de deux (02) résidences universitaires à l'Université de Parakou</p>

	<p>Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel :souleymane.zerbo@satafrrique.com</p> <p>Client : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)</p>	<p>Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement électrique</p>
<p>2005-2008</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel :souleymane.zerbo@satafrrique.com Client : CICA-RE</p>	<p>Burkina Faso</p> <p>Projet de construction du siège de la Compagnie Commune d'Assurance des Etats membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance (CICA-RE) à Lomé : 1^{er} prix du concours international (Bâtiment R+4 avec sous-sol)</p> <p>Validation de plans et équipements électriques, suivi-contrôle des travaux de poses des équipements</p>
<p>2004-2008</p>	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel :souleymane.zerbo@satafrrique.com</p>	<p>Burkina Faso</p> <p>Projet de construction de six (6) résidences universitaires de niveau (R+3), (1344 lits) et d'un restaurant (500 places) à l'université du Benin à Abomey Calavi</p>

	<p>Client : BANQUE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (BID)</p> <p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Electricien</p> <p>Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tel : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com</p> <p>Client : UEMOA</p>	Burkina Faso	Validation de plans et équipements électriques, suivi-contrôle des travaux de poses des équipements
2004-2007	<p>Projet de construction du siège de la cour de justice et de la cour des comptes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (immeuble R+3)</p>	Burkina Faso	Validation de plans et équipements électriques, suivi-contrôle des travaux de poses des équipements
2003-2008	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant</p> <p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil</p> <p>Poste tenu : Ingénieur Electricien</p> <p>Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE Tél : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com</p> <p>Client : ETAT DU BURKINA FASO</p>	Burkina Faso	Projet de construction et d'équipement de la Chancellerie de l'Ambassade du Burkina Faso à Abuja au Nigeria (Bâtiment R+3)
2001-2006	<p>Employeur : SATA AFRIQUE Consultant indépendant</p>	Burkina Faso	Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement électrique
			Projet de construction et de réhabilitation d'infrastructure de deux (2) lycées professionnels à Ouahigouya et Fada

	<p>Titre Professionnel : Ingénieur Génie Civil Poste tenu : Ingénieur Electricien Pour obtenir des références : Mr ZERBO Souleymane, Gérant cabinet d'architecture SATA AFRIQUE, Tél : +22670203527 Courriel : souleymane.zerbo@satafrrique.com Cliant : FOND AFRICAIN POUR LE DEVELOPPMENT (FAD) / BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)</p>		<p>N'Gourma, réhabilitation du réseau électrique du lycée Technique de Ouagadougou, construction de 5 forages et 5 châteaux d'eau</p> <p>Suivi et contrôle des travaux de pose d'équipement électrique</p>
<p>1988-1995</p>	<p>Employeur : Société Africaine d'Electricité (SAEL) Postes occupés : 1. Chargé d'études électromécaniques et climatisation, 2. Chef de service études et travaux, 3. Directeur technique M. KASSAH Massadet Ex Responsable des ressources humaines de la SAEL Tél : (+226) 70232323</p>	<p>Burkina Faso</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion technique, administrative et organisationnelle de la direction technique - Relations avec les partenaires - Etude technique et financière des ouvrages <p>(Centrales thermiques, Electrification urbaine et rurale, Eclairage public, Electricité industrielle, Electricité bâtiment, Station de pompage d'eau photovoltaïque, maintenance industrielle)</p>

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET PUBLICATIONS REALISEES

- Réseau Africain des Experts en Efficacité Energétique (RA3E)
- Association des Ingénieurs et Techniciens Frigoriste du Burkina (AITFB)
- Association des Professionnels de l'Energie Solaire du Burkina Faso (APES-BF) affilié à l'association des professionnels de l'Energie Solaire de la CEDEAO.
- Membre du comité scientifique de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) sur l'injection de l'Energie Solaire sur les réseaux électriques (Applications photovoltaïques et thermiques)
- Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) www.ieee.org
- International Solar Energy Society (ISES). www.ises.org
- African Network for Solar Energy (ANSOLE). www.ansole.org
- Réseau International d'Accès à l'Energie Durable (RIAED) www.riaed.net

LANGUES PRATIQUEES

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	Très bien	Très bien	Très bien
Anglais	Bien	Bien	Bien

COMPETENCES / QUALIFICATIONS POUR LA MISSION

Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant	Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte des informations existantes et analyse critique des données ➤ Mise en œuvre des schémas électriques ➤ Définition des plans d'installations ➤ Elaboration des rapports ➤ Réalisation de l'alimentation électrique 	<p>Conception et du suivi-contrôle des travaux de construction d'un bâtiment R+1 à usage de Centre de Traitement des Appels de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers</p> <p>Réalisation des études architecturales et techniques pour la construction d'un R+2 au profit de la Direction de L'allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) du MENAPLN</p> <p>Étude complémentaire et le suivi-contrôle supplémentaire des travaux d'achèvement de la Trésorerie Régionale du centre (TRC) à Ouagadougou [Immeuble R+2 extensible à R+5 / avec sous-sol]</p> <p>Projet de construction d'un complexe administratif constitué d'un bâtiment principal (R+7, sous-sol et hémicycle), d'un centre de santé, d'un studio de radio-télévision, d'un restaurant, d'une salle de fête, de résidences et divers locaux annexes</p> <p>Construction de plateaux techniques dans le cadre du projet de création de pôles d'excellence / Bâtiments RDC extensibles à R+2</p>

Evaluation financière des travaux
d'éclairage public

Projet de reconstruction des immeubles de l'Agence auxiliaire de la BCEAO à Bouaké

Projet de construction d'un lycée Professionnel à Gaoua, (6 ateliers-laboratoires, 1 bâtiment administratif, 4 blocs pédagogiques R+1, 1 restaurant de 750 places, 1 bibliothèque et 1 salle polyvalente

Projet de construction de la maison de la culture à Bobo Dioulasso (1200 places assises et locaux de commission

Projet de construction et d'équipement des hôpitaux régionaux de OUAHIGOUYA (Surface du projet 16287 m²) et de TENKODOGO (Surface du projet 16945 m²

Projet de construction de l'immeuble de bureaux (R+7) de l'EX Afrique Archi actuel immeuble EBOMAF

Projet de construction des bâtiments de l'Institut de Mathématiques et de Sciences physiques à Dangbo au Bénin

Projet de construction de la Direction Régionale de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) (immeuble en R+2) à Bobo-Dioulasso (BF)

Projet de construction de la Direction Générale de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) (immeuble R+2 extensible en R+6) à Ouagadougou (BF)

Projet de construction des sièges des filiales de la Banque Sahélo-Sahélienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) au : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Gambie, Soudan, Centrafrique, Niger, Tchad et Togo

Projet de construction de deux (02) résidences universitaires à l'Université de Parakou

Projet de construction du siège de la Compagnie Commune d'Assurance des Etats membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance (CICA-RE) à Lomé : 1^{er} prix du concours international (Bâtiment R+4 avec sous-sol)

	<p>Projet de construction de six (6) résidences universitaires de niveau (R+3), (1344 lits) et d'un restaurant (500 places) à l'université du Benin à Abomey Calavi</p> <p>Projet de construction du siège de la cour de justice et de la cour des comptes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (immeuble R+3)</p> <p>Projet de construction et d'équipement de la Chancellerie de l'Ambassade du Burkina Faso à Abuja au Nigeria (Bâtiment R+3)</p> <p>Projet de construction et de réhabilitation d'infrastructure de deux (2) lycées professionnels à Ouahigouya et Fada N'Gourma, réhabilitation du réseau électrique du lycée Technique de Ouagadougou, construction de 5 forages et 5 châteaux d'eau</p>
--	--

RENSEIGNEMENTS POUR CONTACTER L'EXPERT

Courriel : bagreahmed@yahoo.fr Téléphone : +226 78206465/+226 70118115

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent cv me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela est nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le client, et/ou des sanctions de la Banque.

Nom de l'expert


Signature

24 Février 2023

BAGRE Ahmed Ousmane

Date

Nom du représentant


Signature

24 Février 2023

Armand Vincent KOBIANE

Date

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIPLÔME

D'INGENIEUR DES SCIENCES APPLIQUEES

SPECIALITE : ELECTROMECHANIQUE

LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Option : Electricité

Vu la Constitution de la République du Mali ;
Vu les textes organiques de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs ;
Vu la délibération du Jury d'examen en date de juin 1988

Confère à M. Almed Ousmane né à TAMALE le 30

1963 le 30 AVRIL

le Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés avec la mention ASSEZ BIEN

BAMAKO,

Le Directeur Central des Enseignements Supérieurs
et de la Recherche Scientifique.

Signature du Président

[Signature]

N° 9774



Vu, Collationné et Certifié Conforme
à l'Original Qui Nous a été Présenté
Koumassi le: 23 FEB. 2023

BAGRI BA JEAN-CLAUDE
Délegue



ANNEXE C – Prix du Contrat

**(1) FIN 1 – LETTRE DE SOUMISSION DE LA
PROPOSITION FINANCIERE**

proposition financière



ARCHITECTURE
URBANISME
INGENIERIE

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

Ouagadougou, le 23 Décembre 2023

A

L'INSTITUT NATIONALE POLYTECHNIQUE FELIX HOUPHOUËT BOIGNY (INP-HB) /
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN
PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

Projet Centre d'Excellence d'Afrique Valorisation des déchets en Produits à Valeur Ajoutée
(CEA VALOPRO), Unité de Coordination du CEA VALOPRO, Yamoussoukro / INP HB Nord
Tel : 07 09 95 18 18

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos Services, à titre de consultant, pour
« CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA
CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-
VALOPRO) » conformément à votre Demande de Propositions en date du 19 Janvier 2023 et à notre
Proposition technique.

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à **Soixante douze millions quatre cent quarante mille (72 440 000) CFA**, hors impôts, taxes et droits, ainsi que spécifié à l'Article 16.3 des Données particulières. Le montant estimé de ces impôts, taxes et droits applicables dans le pays du Client est de **Treize millions trente neuf mille deux cent (13 039 200) CFA** qui sera confirmé ou ajusté, si nécessaire, au cours des négociations du Contrat.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'à la date indiquée à l'Article 12.1 des Données particulières.

Nous comprenons que vous vous réservez le droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Propositions à tout moment avant l'attribution du Contrat.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire : **KOBIANE Vincent Armand, Directeur Général de ARDI**

En capacité de : **Mandataire du Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE**

Adresse : **14 Rue 6.66 Pissy - 08 BP 11020 Ouagadougou 08**

Information pour le contact (téléphone et courriel) : Tél. : **(+226) 25 34 21 53, Burkina Faso, Email : ardi@fasonet.bf**



(2) FIN 2- TABLEAU DE SYNTHESE DES PRIX

**CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU
LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS**

Formulaire FIN-2 RESUME DES PRIX

ITEM	PRIX	
		CFA
Prix global et forfaitaire de la Proposition financière hors taxes		
(1) Rémunération		
(2) Autres coûts [Remboursables]		42 000 000
Prix total hors taxes1 de la Proposition financière :		30 440 000
Taxes estimées dans le pays du Client – à examiner et finaliser lors de négociation du Contrat (en cas d'attribution)négociation du Contrat (en cas d'attribution)		72 440 000
TVA 18%		
<u>Total estimé des impôts indirects dans le pays du Client :</u>		13 039 200
		13 039 200



ARDI
Architectural
Research &
Design
A. S.

08 99 110 20
08 99 110 21 / Fax: (+225) 25 34 42 22
08 99 110 22 / Fax: (+225) 25 34 42 23
08 99 110 23 / Fax: (+225) 25 34 42 24
08 99 110 24 / Fax: (+225) 25 34 42 25
08 99 110 25 / Fax: (+225) 25 34 42 26
08 99 110 26 / Fax: (+225) 25 34 42 27
08 99 110 27 / Fax: (+225) 25 34 42 28
08 99 110 28 / Fax: (+225) 25 34 42 29
08 99 110 29 / Fax: (+225) 25 34 42 30
08 99 110 30 / Fax: (+225) 25 34 42 31
08 99 110 31 / Fax: (+225) 25 34 42 32
08 99 110 32 / Fax: (+225) 25 34 42 33
08 99 110 33 / Fax: (+225) 25 34 42 34
08 99 110 34 / Fax: (+225) 25 34 42 35
08 99 110 35 / Fax: (+225) 25 34 42 36
08 99 110 36 / Fax: (+225) 25 34 42 37
08 99 110 37 / Fax: (+225) 25 34 42 38
08 99 110 38 / Fax: (+225) 25 34 42 39
08 99 110 39 / Fax: (+225) 25 34 42 40
08 99 110 40 / Fax: (+225) 25 34 42 41
08 99 110 41 / Fax: (+225) 25 34 42 42
08 99 110 42 / Fax: (+225) 25 34 42 43
08 99 110 43 / Fax: (+225) 25 34 42 44
08 99 110 44 / Fax: (+225) 25 34 42 45
08 99 110 45 / Fax: (+225) 25 34 42 46
08 99 110 46 / Fax: (+225) 25 34 42 47
08 99 110 47 / Fax: (+225) 25 34 42 48
08 99 110 48 / Fax: (+225) 25 34 42 49
08 99 110 49 / Fax: (+225) 25 34 42 50
08 99 110 50 / Fax: (+225) 25 34 42 51
08 99 110 51 / Fax: (+225) 25 34 42 52
08 99 110 52 / Fax: (+225) 25 34 42 53
08 99 110 53 / Fax: (+225) 25 34 42 54
08 99 110 54 / Fax: (+225) 25 34 42 55
08 99 110 55 / Fax: (+225) 25 34 42 56
08 99 110 56 / Fax: (+225) 25 34 42 57
08 99 110 57 / Fax: (+225) 25 34 42 58
08 99 110 58 / Fax: (+225) 25 34 42 59
08 99 110 59 / Fax: (+225) 25 34 42 60
08 99 110 60 / Fax: (+225) 25 34 42 61
08 99 110 61 / Fax: (+225) 25 34 42 62
08 99 110 62 / Fax: (+225) 25 34 42 63
08 99 110 63 / Fax: (+225) 25 34 42 64
08 99 110 64 / Fax: (+225) 25 34 42 65
08 99 110 65 / Fax: (+225) 25 34 42 66
08 99 110 66 / Fax: (+225) 25 34 42 67
08 99 110 67 / Fax: (+225) 25 34 42 68
08 99 110 68 / Fax: (+225) 25 34 42 69
08 99 110 69 / Fax: (+225) 25 34 42 70
08 99 110 70 / Fax: (+225) 25 34 42 71
08 99 110 71 / Fax: (+225) 25 34 42 72
08 99 110 72 / Fax: (+225) 25 34 42 73
08 99 110 73 / Fax: (+225) 25 34 42 74
08 99 110 74 / Fax: (+225) 25 34 42 75
08 99 110 75 / Fax: (+225) 25 34 42 76
08 99 110 76 / Fax: (+225) 25 34 42 77
08 99 110 77 / Fax: (+225) 25 34 42 78
08 99 110 78 / Fax: (+225) 25 34 42 79
08 99 110 79 / Fax: (+225) 25 34 42 80
08 99 110 80 / Fax: (+225) 25 34 42 81
08 99 110 81 / Fax: (+225) 25 34 42 82
08 99 110 82 / Fax: (+225) 25 34 42 83
08 99 110 83 / Fax: (+225) 25 34 42 84
08 99 110 84 / Fax: (+225) 25 34 42 85
08 99 110 85 / Fax: (+225) 25 34 42 86
08 99 110 86 / Fax: (+225) 25 34 42 87
08 99 110 87 / Fax: (+225) 25 34 42 88
08 99 110 88 / Fax: (+225) 25 34 42 89
08 99 110 89 / Fax: (+225) 25 34 42 90
08 99 110 90 / Fax: (+225) 25 34 42 91
08 99 110 91 / Fax: (+225) 25 34 42 92
08 99 110 92 / Fax: (+225) 25 34 42 93
08 99 110 93 / Fax: (+225) 25 34 42 94
08 99 110 94 / Fax: (+225) 25 34 42 95
08 99 110 95 / Fax: (+225) 25 34 42 96
08 99 110 96 / Fax: (+225) 25 34 42 97
08 99 110 97 / Fax: (+225) 25 34 42 98
08 99 110 98 / Fax: (+225) 25 34 42 99
08 99 110 99 / Fax: (+225) 25 34 42 100

ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE

**(3) FIN 3- VENTILATION DE LA
REMUNERATION**

Proposition financière

CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

FORMULAIRE FIN-3 SOUS-DETAIL DE LA REMUNERATION

A. Rémunération		Suivi et contrôle des travaux				
N°	Nom	Poste	Rémunération Expert-Jour (HT)	Contribution totale en Expert/Jour	F CFA	
Personnels clés						
1	DIOP Moussa	Ingénieur en Génie Civil, Chef de Projet	Siège Terrain	160 000 60,00	9 000 000 9 000 000	
2	DAKISSAGA Wendyam Pierre Claver	Architecte- Concepteur	Siège Terrain	100 000 45,00	4 500 000 1 500 000	
4	KABLE Kodjo	Ingénieur des travaux publics	Siège Terrain	80 000 30,00	4 800 000 2 400 000	
6	SANOU Soro Oumar	Ingénieur Informatique Télécommunication	Siège Terrain	80 000 45,00	3 600 000 1 200 000	
7	BAGRE Ousmane Ahmed	Ingénieur Electricien	Siège Terrain	100 000 15,00	4 500 000 1 500 000	
Autres Personnels						
7		Brigade topographique	siège terrain			
8		Equipe géotechnique	siège terrain	15,00		
9		Equipe HSE	siège terrain	15,00		
9		Personnel d'appui du siège	siège terrain	15,00		
10		Personnel de soutien	siège terrain	30,00 15,00		
				120,00		
COUITS TOTAUX					42 000 000	

ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE

(4) FIN 4- FRAIS REMBOURSABLES

restitution financière

CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) »

Formulaire FIN-4. Autres Dépenses

B. Autres Dépenses						
N°	Type de dépenses	Unité	Nature	Prix unitaire HT	Quantité	FCFA
B.1.1	Frais de communication	mensuel	Forfait	150 000	4	600 000
B.1.2	Reproduction de rapports	u	Forfait	50 000	40	2 000 000
B.1.3	Location de bureau et utilisation de matériel informatique et fournitures de bureau	mensuel	Forfait	200 000	4	800 000
B.1.4	Etudes EIES et PGES	U	Forfait	2 500 000	2	5 000 000
B.1.5	Etudes géotechniques et Etudes topographiques	FF	Provision	15 000 000	1	15 000 000
B.1.6	Frais pour utilisation des véhicules y compris carburant	mensuel	Forfait	1 750 000	4	7 040 000
Total des coûts						30 440 000



Déclaration du Consultant s'engageant à respecter les lois du pays contre la fraude et la corruption

Ouagadougou, le 23 Février 2023

A

L'INSTITUT NATIONALE POLYTECHNIQUE FELIX HOUPHOUËT BOIGNY (INP-HB) / CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

Projet Centre d'Excellence d'Afrique Valorisation des déchets en Produits à Valeur Ajoutée (CEA VALOPRO), Unité de Coordination du CEA VALOPRO, Yamoussoukro / INP HB Nord
Tel : 07 09 95 16 18

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour « CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRALE DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO) », nous soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions du Code d'éthique et de moralisation des marchés publics, comme en atteste la déclaration ci-jointe, et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- Activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- Manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- Ententes illégales ;
- Renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- Défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Ouagadougou, le 23 Février 2023

Signature du représentant habilité du Consultant :

Nom complet du signataire : **KOBIANE Vincent Armand, Directeur Général de ARDI**

Dûment autorisé à signer pour et au nom de **Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE**
"Conjointement et solidairement"

Adresse : **14 Rue 6.66 Pissy - 08 BP 11020 Ouagadougou 08**

Information pour le contact (téléphone et courriel) : Tél. : (+226) 25 34 21 53, Burkina Faso, Email :

ardi@fasonet.bf



ANNEXE D – Formulaire de Garantie de Remboursement de l'Avance

ANNEXE D – Formulaire de Garantie de Remboursement de l'Avance

[cf. Articles 45 1(a) des CGC et 45 1(a) des CPC]

Garantie bancaire de remboursement de l'avance

_____ [nom et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse du Client]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Consultant ou du Groupement identique au nom du signataire du Contrat] (ci-après dénommé le "**Consultant**") a conclu avec vous le Contrat No. _____ en date du _____ pour l'exécution _____ [nom du Contrat et description des Services] (ci-après dénommé le "**Contrat**").

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Contrat, une avance au montant de _____ [insérer la somme en chiffres] (_____) [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Consultant, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] (_____) [insérer la somme en lettres]¹. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Consultant ne se conforme pas aux conditions du Contrat parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la fourniture des Services du Contrat.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le Consultant de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro _____ à _____ [nom et adresse de la banque].

Le montant plafond de la présente garantie sera progressivement réduit par déduction des montants remboursés par le Consultant comme indiqué sur les décomptes certifiés par le Client qui nous seront présentés. La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : sur réception des décomptes certifiés par le Client indiquant que le Consultant a remboursé la totalité de l'avance mentionnée plus haut, ou le _____ jour de _____ 2____². Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), édition révisée de 2010, Publication CCI No. 758.

[Signature]

[Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter sa préparation]

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance mentionnée au Contrat soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Contrat, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Client.

² Insérer la date prévue pour l'achèvement du contrat. Le Client doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Contrat, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Client peut ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : "Sur demande écrite du Client formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois."

ANNEXE E – Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Conception architecturale et réalisation des études techniques pour la construction du Laboratoire central du CEA VALOPRO (le "Marché")**

Montant du marché en F CFA (HT) : **72 440 000**

A : Monsieur le Coordonnateur du Projet Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO)(le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **KOBIANE Vincent Armand** En tant que : **Directeur général du Bureau d'études ARDI**

Dûment habilité à signer pour et au nom de³ : **Groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE**

Signature :

En date du :

³ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

ANNEXE G – Avis de non objection de l'AFD

DJE Roland Fabrice Becanti

De: GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>
Envoyé: jeudi 31 août 2023 19:40
À: YAO Kouassi Benjamin
Cc: PARAVICINI Marion; DJE Roland Fabrice Becanti; Issiaka Djabakaté; KOUASSI epse AKA Akoua Kra Estelle; SORO Doudjo; LOUM Georges Laussane; Sako Mohamed Koïta; DEPRI LAZARE HONGUI; SIAKA Sorho; PARAVICINI Marion; ASSAMOI Louise-Assamoi
Objet: CCI1679: ANO 625 portant sur marché relatif aux études architecturales et techniques pour la construction du Laboratoire de VALOPRO
Pièces jointes: MARCHE_ETUDES VALOPRO.docx

ANO : 625

REF : CCI1679: ANO 625 portant sur marché relatif aux études architecturales et techniques pour la construction du Laboratoire de VALOPRO

PJ : projet de lettre de marché

Monsieur le Coordonnateur,

Vous nous avez transmis pour avis de non objection le projet de lettre de marché relatif au marché pour les études architecturales et techniques dans le cadre de la construction du Laboratoire de VALOPRO et nous vous en remercions.

Je vous informe que l'Agence Française de Développement n'a pas d'objection à ce projet de contrat avec le groupement ARDI / AFRIC-A / ACROPOLE. Merci de bien vouloir nous transmettre un scan du contrat une fois signé.

Cordialement

Céline Gratadour

De : YAO Kouassi Benjamin <benjamin.yao@inphb.ci>

Envoyé : vendredi 25 août 2023 18:08

À : GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>

Cc : PARAVICINI Marion <paravicinim.ext@afd.fr>; DJE Roland Fabrice Becanti <fabrice.dje@inphb.ci>; Issiaka Djabakaté <djabakateissiaka@gmail.com>; KOUASSI epse AKA Akoua Kra Estelle <estelle.kouassi@inphb.ci>; SORO Doudjo <doudjo.soro@inphb.ci>; LOUM Georges Laussane <georges.loum@inphb.ci>; Sako Mohamed Koïta <mohamed.sako@inphb.ci>; DEPRI LAZARE HONGUI <lazare.hongui@inphb.ci>; SIAKA Sorho <sorho.siaka@inphb.ci>

Objet : TR: CEA VALOPRO / PROJET DE CONTRAT ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LABORATOIRE CENTRAL

[EXTERNE]: si le message ne provient pas d'une source sûre, soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces jointes ou cliquer sur les liens.

Bonjour Mme Céline,

Je vous prie de trouver ci-joint, le projet de contrat du cabinet d'études architecturales du laboratoire central du CEA-VALOPRO en vue de recueillir l'ANO de l'AFD.

Très cordialement,